

Vers une éthique humanisante : les enjeux de l'automatisation de la prise de décision dans le processus de sélection des immigrants au Canada

Germain Bashirahishize

Thèse soumise à l'Université Saint-Paul dans le cadre des exigences du programme de  
Maîtrise ès arts en Éthique publique

École d'éthique, de justice sociale et de service public  
Faculté de philosophie  
Université Saint-Paul

© Bashirahishize Germain, Ottawa, Canada, 2022

## TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES .....	v
REMERCIEMENTS.....	vi
INTRODUCTION.....	1
1 <sup>ère</sup> PARTIE : LA COMPLEXITÉ DU PROCESSUS DE SÉLECTION DES IMMIGRANTS AU CANADA .....	8
Introduction.....	8
1. Contexte général de l’immigration.....	8
i. Le Canada, destination convoitée des immigrants.....	10
2. La composition du dossier d’immigration.....	11
i. Renseignements personnels et sur la famille .....	12
ii. Preuve de capacité financière .....	13
iii. Examens médicaux et données biométriques .....	14
3. Des coûts du dossier d’immigration .....	15
4. Des délais de traitement des demandes : attente interminable.....	16
5. Apport économique et socioculturel de l’immigration .....	18
6. Les principaux défis relatifs à l’immigration .....	20
i. La sécurité, enjeu au cœur du processus de sélection des immigrants.....	21
ii. La difficile pénurie de main d’œuvre au Canada.....	23
iii. L’intégration socio-économique des immigrants et ses multiples défis.....	25
✓ Défi de la reconnaissance des titres et des compétences étrangers.....	26
✓ Défi des ordres professionnels.....	27
✓ Réticence des employeurs.....	27
iv. Des ressources limitées, vers des cibles annuelles d’immigration.....	28
v. La régionalisation de l’immigration : repenser les conditions de rétention .....	30

Conclusion partielle.....	31
2 <sup>ème</sup> PARTIE : L’AUTOMATISATION DE LA PRISE DE DÉCISION EN IMMIGRATION ET SES LIMITES.....	32
Introduction.....	32
1. L’avènement de l’IA : de grandes mutations en cours.....	33
i. Notion d’IA et d’automatisation.....	33
ii. Le développement de la recherche en IA.....	34
iii. Contexte de l’automatisation par Immigration Canada.....	35
2. L’adoption de Chinook par Immigration Canada.....	36
i. Transfert des données et une simplification inadéquate.....	36
ii. Chinook : une efficacité mitigée et une transparence mise à mal .....	37
iii. Le système Chinook et des décisions étonnantes.....	40
3. Les principaux défis liés à l’automatisation en immigration.....	41
i. L’intelligibilité du processus d’automatisation en IA.....	41
ii. La transparence du processus de prise de décision automatisée.....	43
iii. La reddition de comptes.....	44
iv. Des limites liées à la conception des algorithmes de l’IA.....	45
✓ L’IA ne tient pas compte des particularités.....	46
4. Le rapport homme-machine dans la prise de décision en immigration.....	48
i. Intelligence humaine et intelligence artificielle : Au-delà du quantitatif, une différence qualitative.....	49
ii. La complémentarité homme – machine, altération ou complicité ?.....	51
iii. Immigration Canada : des mesures concrètes pour relever les défis.....	53
5. Évaluation de l’incidence algorithmique, vers une IA responsable.....	54
Conclusion partielle.....	57

3 <sup>ème</sup> PARTIE : DES ENJEUX ÉTHIQUES LIÉS À L’AUTOMATISATION DE LA PRISE DE DÉCISION DANS LA SÉLECTION DES IMMIGRANTS.....	59
Introduction.....	59
1. Le dossier d’immigration : bref aperçu sur son importance .....	60
i. Les problèmes socio-économiques des immigrants.....	61
ii. Défi des guerres et de l’insécurité chronique.....	62
iii. Le départ pour l’étranger : un choix déchirant.....	63
2. Les enjeux éthiques liés à l’automatisation de la prise de décision en immigration.....	64
i. La place de la vulnérabilité et de la dépendance.....	65
ii. La place de l’hospitalité en immigration.....	68
iii. Des principes fondamentaux pour un traitement éthique des dossiers.....	69
✓ Principe de solidarité.....	70
✓ Principe de responsabilité.....	72
✓ Principe de transparence.....	74
3. Quelques considérations éthiques en immigration.....	75
i. Le souci de l’autre, vers un altruisme fécond.....	77
ii. La personne humaine au cœur de l’éthique du care.....	78
iii. La dimension éthique de l’interdépendance.....	79
iv. Dépassement de l’aspect utilitaire : pour la valorisation de l’immigrant.....	80
Conclusion partielle.....	83
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	85
BIBLIOGRAPHIE .....	92

## **LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES**

AQAADI : Association Québécoise des Avocats et Avocates en Droit de l'Immigration

EDSC : Emploi et Développement Social Canada

EIMT : Étude d'Impact sur le Marché du Travail

EIA : Évaluation de l'Incidence Algorithmique

HCNUR : Haut Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés

IA : Intelligence Artificielle

IRCC : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

IST : Infection Sexuellement Transmissible

LIPR : Loi sur l'Immigration et la Protection des Réfugiés

OBVIA : Observatoire international sur les impacts sociétaux de l'IA et du numérique

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économique

PCII : Programme Canadien d'Intégration des Immigrants

PUF : Presses Universitaires de France

QC : Québec

SIA : Système d'Intelligence Artificielle

SIDA : Syndrome d'Immunodéficience Acquise

SMGC : Système Mondial de Gestion des Cas

VIH : Virus d'Immunodéficience Humaine

## REMERCIEMENTS

Je voudrais adresser mes sincères remerciements et exprimer mon profond sentiment de gratitude,

D'abord à professeure Julie Paquette, ma directrice de thèse, qui a accepté volontiers de me guider, avec patience et clairvoyance, tout le long de mon travail et dont les précieux conseils, intuitions et encouragements n'ont jamais cessé de m'inspirer et d'éclairer mon parcours, faisant avancer ma thèse dans un climat professionnel et de grande confiance;

Ensuite à tous mes professeur.e.s de l'université Saint-Paul qui ont contribué, avec beaucoup d'assiduité, à affiner mes connaissances en éthique publique à travers un apprentissage marqué par une inspirante rigueur académique ;

Également à tous les proches et amis qui m'ont toujours soutenu et encouragé, de diverses manières, à aller de l'avant durant tout le parcours universitaire;

Enfin à toute personne qui, de près et de loin, aurait contribué, par une pensée positive ou par une action concrète, à la réussite de mon programme de maîtrise en éthique publique.

## **INTRODUCTION**

### **1. TITRE**

Vers une éthique humanisante : les enjeux de l'automatisation de la prise de décision dans le processus de sélection des immigrants au Canada.

### **2. ÉNONCÉ DU PROBLÈME**

Quels sont les défis éthiques posés par l'automatisation de la prise de décision dans le processus de sélection des immigrants, et dans quelle mesure une telle automatisation serait susceptible d'affecter la qualité générale des services, et d'influencer la crédibilité et la confiance dans les institutions canadiennes, de la part des citoyens et des nouveaux arrivants?

### **3. ÉTAT DE LA QUESTION**

« Le gouvernement du Canada cherche de plus en plus à utiliser l'intelligence artificielle pour prendre ou aider à prendre des décisions administratives afin d'améliorer la prestation des services. Le gouvernement s'est engagé à le faire d'une manière compatible avec les principes fondamentaux du droit administratif, comme la transparence, la responsabilisation, la légalité et l'équité procédurale ». <sup>1</sup> Suite à la politique canadienne d'ouverture à l'immigration, attestée par la quasi-unanimité des plates formes électorales des partis politiques<sup>2</sup>, notamment pour pallier à la pénurie criante de main d'œuvre sur le marché du travail<sup>3</sup>, et relever ainsi les multiples défis de l'économie nationale, de nombreux immigrants, dans l'espoir de rejoindre le Canada, s'empressent d'adresser leurs demandes de visa à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). Ce grand engouement pour le Canada, de la part des immigrants,

---

<sup>1</sup> Gouvernement du Canada, *Directive sur la prise de décision automatisée*, avril 2021

<sup>2</sup><https://theconversation.com/immigration-que-disent-les-plates-formes-electorales-des-partis-166716> consulté le 15 décembre 2021

<sup>3</sup> Selon le rapport d'Emploi et Développement Social Canada (EDSC) 2019, le nombre de postes vacants représente une demande de main d'œuvre de 3,2%

engendre une situation de forte pression de travail sur le personnel des centres de traitement des demandes de visa. Il s'ensuit que, à la suite du cumul des dossiers, les délais de traitement deviennent interminables et la qualité des services, en général, est susceptible d'en pâtir, au détriment des demandeurs obligés d'attendre, dans une grande incertitude, une décision susceptible de changer le cours de leur vie. C'est pour alléger cette charge de travail, et en vue d'améliorer la qualité des services, que le Canada a adopté en 2018, un projet pilote d'automatisation de la prise de décision dans le processus de sélection des immigrants, catégorie de résidents temporaires (en provenance de la Chine et de l'Inde). En effet, le *Guide politique : Soutien aux décisions automatisé* d'IRCC stipule : « Le volume de demandes ne cesse de croître, notre réseau opérationnel subit une pression de plus en plus élevée, et la technologie semble être notre meilleur espoir de suivre le rythme tout en maintenant un service de qualité. Les modèles opérationnels traditionnels nécessitent simplement trop de ressources pour la portée des opérations que nous prévoyons pour 2019 et les années subséquentes ». <sup>4</sup> Compte tenu des résultats encourageants, avec un taux de concordance de 96% entre le travail de la machine et celui fait par l'humain <sup>5</sup>, l'automatisation de la prise de décision juridique a été saluée comme une solution providentielle pour remédier au problème des délais, et améliorer la qualité générale des services d'Immigration Canada.

Cependant, l'automatisation de la prise de décision, en matière d'immigration, est susceptible de comporter des lacunes d'ordre éthique et opérationnel qu'il convient de relever et de corriger afin d'assurer la qualité des services et renforcer la crédibilité et la confiance, des canadiens et des immigrants envers les institutions canadiennes. En effet, nous soutenons que le dossier d'immigration comporte des détails et des particularités susceptibles d'échapper au

---

<sup>4</sup> Gouvernement du Canada, *Guide politique : Soutien aux décisions automatisé*, Juin 2019, p. 1

<sup>5</sup> Entretien de professeure Julie Paquette avec Hubert Laferrière sur : *Analyse d'un cas concret d'automatisation de la prise de décision et défis éthiques pour l'IA*, Janvier 2021

fonctionnement figé de la machine automatisée. Ainsi par exemple, le concepteur de l'algorithme, à la base du fonctionnement de l'IA, pourrait n'avoir pas pris en compte la vulnérabilité socio-économique d'un orphelin ou d'une mère monoparentale, ce qui aurait un impact négatif sur l'admissibilité de son dossier, et entraînerait un traitement inéquitable. En outre, le dossier d'immigration concerne la vie des personnes réelles, et met en jeu leur avenir. Par ce fait, il mérite une évaluation attentionnée que seule la sagesse de l'humain, avec son esprit de discernement, serait susceptible de garantir.

Étant un processus complexe, répondant à la fois aux besoins économiques et aux exigences démographiques et linguistiques du pays, la sélection des immigrants doit tenir également compte des aspects touchant à l'intégration socio-économique ainsi qu'à la sécurité nationale. En dépit des avantages techniques évidents, l'automatisation de la prise de décision est discutable dans la mesure où des défis et des enjeux éthiques majeurs demeurent aujourd'hui sans solution. Le processus demeure difficilement intelligible et se déroule, en général, dans une grande opacité<sup>6</sup>, de sorte que la crédibilité, de la part des requérants, envers la décision qui en découle risque d'être faible. En effet, le rapport de la Commissaire à l'information du Canada révèle que les plaintes concernant l'accès aux dossiers d'immigration du pays sont principalement causées par le peu d'informations auquel ont accès de manière indépendante les demandeurs. Peut-on alors parler d'efficacité d'un système d'automatisation de la prise de décision si celui-ci comporte toujours des défis liés notamment à la transparence, à l'intelligibilité d'un processus et à la reddition de comptes? Et dans un tel contexte, l'automatisation de la prise de décision juridique, dans la sélection des immigrants au Canada, serait-elle susceptible de garantir, de la part des citoyens et des nouveaux arrivants, la confiance et la crédibilité envers les institutions canadiennes ? D'où notre thèse :

---

<sup>6</sup> Rapport de la Commissaire à l'information du Canada, *Améliorer le système d'accès à l'information*, mai 2021

#### **4. THÈSE**

L'automatisation de la prise de décision dans le processus de sélection des immigrants au Canada comporte des enjeux éthiques – notamment si on utilise une grille de lecture issue de l'éthique du care – susceptibles d'entacher la confiance et la crédibilité des institutions.

#### **5. MÉTHODOLOGIE**

Dans le cadre du présent travail, la méthodologie adoptée consistera à définir les concepts opératoires, notamment l'immigration, l'automatisation et l'éthique du care, et à cerner les principaux aspects qui touchent à la complexité du processus de sélection des immigrants ; à faire la revue de la littérature au sujet des systèmes d'intelligence artificielle de prise de décisions automatisés, notamment en recensant les grands ouvrages qui traitent de l'automatisation de la prise de décision administrative. À ce niveau, nous essaierons de relever et d'évaluer les risques et les lacunes que comporte une décision inspirée et recommandée par une machine d'IA. Ensuite, nous allons analyser si, dans la réalité des faits, l'efficacité attribuée à l'automatisation, en immigration, répond aux grandes préoccupations des immigrants – notamment en termes de rapidité de traitement des dossiers, de crédibilité et de transparence des décisions – et améliore la qualité générale des services attendus des centres de traitement des dossiers. Dans la perspective de l'éthique du care, spécifiquement sous son aspect de vulnérabilité, de dépendance et d'hospitalité, nous analyserons les principaux enjeux éthiques liés à l'automatisation de la prise de décision dans le processus de sélection des immigrants au Canada. En définitive, tenant compte du déroulement du processus de sélection des immigrants, le présent travail nous permettra d'apprécier si l'automatisation de la prise de décision s'avère être une solution bien adaptée au problème qu'elle est censée résoudre. Au cas contraire, l'automatisation ne serait-elle qu'une solution trop partielle, voire superficielle, pour un problème plus global, et n'entacherait-elle pas la

confiance et la crédibilité envers les institutions canadiennes, de la part des citoyens et des nouveaux arrivants ?

## 6. CADRE THÉORIQUE

### **Le care, vers une éthique humanisante**

Si le care est un terme anglais difficilement traduisible, selon Sandra Laugier, son sens englobe les notions d'attention, de sollicitude et de soin. Le care doit toujours être envisagé comme une pratique, pensée et action dirigées ensemble vers la même finalité<sup>7</sup>, c'est-à-dire la personne humaine en situation concrète. En effet, Laugier explique que le care se définit comme la capacité à entendre la voix différente. Pour cela, il faut reconnaître que la dépendance et la vulnérabilité font partie de notre condition humaine commune, ce qu'elle appelle une forme de 'réalisme ordinaire', souvent absente dans les théories sociales et morales qui ont tendance à réduire les préoccupations de care à un souci des faibles.<sup>8</sup> Dans ce sens, le care, comme disposition et action, est une nouvelle manière d'aborder l'éthique, qui s'intéresse et redonne la place aux tâches si essentielles du soin dirigé vers autrui dans sa situation de vulnérabilité et de dépendance. L'éthique du care repose sur la conception de l'humain marqué par la vulnérabilité et la dépendance, nécessitant absolument le soin des autres. Elle cherche à répondre, avec empathie, aux besoins concrets de la personne dans sa situation singulière. Ainsi, en mettant la personne humaine au centre de l'action, en s'engageant à remédier à sa condition de vulnérabilité et de dépendance, et en assurant l'interdépendance des relations humaines, l'éthique du care peut être qualifiée, à juste titre, d'une « éthique humanisante ». Par sa sollicitude et sa proximité avec la personne réelle, à qui elle veut apporter des solutions concrètes, Sandra Laugier affirme que l'éthique du care opère un véritable tournant particulariste par rapport aux perspectives éthiques antérieures<sup>9</sup>, et

---

<sup>7</sup> Sandra Laugier, *L'éthique d'Amy : Le care comme changement de paradigme en éthique*, PUF, 2009, p. 57

<sup>8</sup> Ibid., p. 65

<sup>9</sup> Sandra Laugier, « L'éthique du care en trois subversions », *Multitudes*, vol. 42, N°3, 2010, p. 114

se démarque ainsi des théories éthiques qui se situent à un niveau plus abstrait et prétendent à des principes plus universels. En effet, cette prétention à l'universalité, de la part des théories éthiques dominantes, les empêche, d'une certaine manière, d'atteindre leur cible ultime, c'est-à-dire la personne humaine dans sa situation concrète. Sandra Laugier écrit à ce propos : « Entendue d'une voix différente, la morale ne se fonde pas sur des principes universels [...]. Elle trouve sa meilleure expression, non pas sous la forme d'une théorie, mais sous celle d'une activité ». <sup>10</sup> En s'inspirant des travaux réalisés par Carol Gilligan sur la voix différente de l'expérience morale des femmes, Sandra Laugier développera une éthique du care centrée sur la vulnérabilité et la dépendance. À sa suite, Alice Le Goff et Marie Garrau, auteures de l'éthique du care, ont fait de la vulnérabilité leur point d'ancrage pour s'insurger et mener une lutte serrée contre le libéralisme politique et l'universalisme abstrait. Le care redonnera à la dépendance sa dimension positive car elle devient une véritable source d'enseignement et d'une expérience morale unique. En effet, l'être humain est si vulnérable, dépendant des autres et de son environnement, qu'il ne saurait prétendre à l'idéal de l'autonomie tant exaltée par des auteurs comme Emmanuel Kant et John Rawls. Cette prise de conscience de la dépendance mutuelle, en raison de notre vulnérabilité, entraîne une reconnaissance de nos responsabilités les uns envers les autres. La pandémie de Covid-19 nous aura permis de nous rendre compte à quel point nous sommes tous profondément vulnérables, et que nous avons tous besoin du soin et de la sollicitude les uns des autres, dans un incontournable réseau de solidarité et d'interdépendance.

Dans le cadre de notre travail, l'éthique du care trouve donc un écho particulier en tant qu'elle propose de répondre de façon concrète à la situation de chaque personne, dans sa singularité. En effet, si le traitement des dossiers suit des principes généraux, il ne doit ni omettre ni

---

<sup>10</sup> Sandra Laugier, « L'éthique du care en trois subversions », *Multitudes*, vol. 42, N°3, 2010, p. 114

s'écarter de la singularité de chaque dossier. Chaque demandeur de visa est habité par des aspirations profondes et rêve de mener une vie épanouissante au Canada. Il attend des agents d'immigration une attention particulière, une sollicitude, un esprit de discernement dans le traitement de son dossier. Cette attention accordée au traitement des dossiers est susceptible de contribuer à la crédibilité de la décision, et à renforcer la confiance dans les institutions canadiennes. Les immenses attentes des requérants ne doivent donc pas être déçues par une quelconque négligence humaine ou par une erreur technique. Le soin et la sollicitude sont la meilleure expression de cette attention envers autrui, cherchant à répondre, autant que faire se peut, à ses préoccupations fondamentales, et de façon concrète. À travers une belle formule, Carol Gilligan renchérit cette dimension altruiste de l'éthique du care en affirmant que *l'on apprend à être humain en prenant soin des autres*. L'éthique du care, en évitant toute prétention à l'universalité et toute référence aux règles abstraites, quitte les hautes sphères théoriques pour rejoindre l'humain dans le terre-à-terre de son vécu quotidien. C'est dans ce sens que l'éthique du care, sensible à la situation humaine réelle, doit toujours guider et éclairer toute prise de décision dans le processus de sélection des immigrants. Les préoccupations de ces derniers méritent une réponse qui rencontre la réalité de leur vécu. La politique canadienne d'ouverture à l'immigration doit se concrétiser, de la part des autorités et des citoyens, par une grande hospitalité envers les étrangers. Cela commence par ce souci permanent d'assurer, pour chaque demandeur de visa, un processus de sélection transparent et équitable. L'hospitalité, ce soin apporté à un étranger, est une forme du care qui peut s'exprimer, comme une préfiguration, à travers le soin qu'on accorde au traitement de chaque dossier. La diligence des agents d'immigration et leur façon de communiquer seraient, pour les immigrants, un avant-goût et un gage de l'hospitalité et de l'intégration dont ils seraient bénéficiaires dans le pays d'accueil. Nous reviendrons plus en détail sur cette dimension éthique dans la 3<sup>ème</sup> partie de notre présente thèse.

# **1<sup>ère</sup> PARTIE : LA COMPLEXITÉ DU PROCESSUS DE SÉLECTION DES IMMIGRANTS AU CANADA.**

## **Introduction**

En dépit des discours politiques généralement favorables à l'immigration, et de la mise en place des programmes et des services d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants, venir au Canada demeure un rêve difficile à réaliser car le processus de sélection des immigrants s'avère long et coûteux pour les requérants. Selon le site web d'Immigration Canada, le processus de sélection des immigrants du Canada peut s'étaler sur une période de plusieurs semaines à quelques mois, voire à des années, en fonction du type de demande.<sup>11</sup> La longueur des délais peut renseigner sur la complexité des dossiers d'immigration, d'une part, et serait également susceptible de renseigner sur le niveau d'efficacité et sur la qualité des services offerts par les centres de traitement. En outre, pour maintenir la cohérence et la pertinence de la politique canadienne d'immigration, IRCC doit tenir compte de nombreuses autres considérations et enjeux liés notamment à l'intégration socio-économique des immigrants, à la sécurité nationale et des citoyens, aux exigences linguistiques et démographiques, ce qui complexifie davantage le processus de sélection des immigrants. Dans la présente partie, en rappelant d'abord le contexte général de l'immigration, nous aborderons ensuite les éléments du dossier : la composition, les coûts et les délais de traitement des dossiers d'immigration, l'apport économique et socioculturel des immigrants ainsi que les enjeux et les défis relatifs à la sélection des immigrants du Canada.

### **1. Contexte général de l'immigration**

En raison du contexte socio-économique et sécuritaire, des crises climatiques et de l'environnement politique délétère qui prévalent dans certaines contrées de la planète, de nombreuses personnes se déplacent à travers le monde à la recherche des conditions de vie

---

<sup>11</sup><https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/verifier-delaix-traitement.html>

consulté le 06 avril 2022

meilleures. La plupart des pays développés connaissent actuellement des flux migratoires inquiétants et sont obligés de prendre des mesures d'urgence pour assurer l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants sur leur sol. « Au cours de l'année 2015, les expressions *crise de migrants* et *crise de réfugiés* apparaissent pour la première fois dans les colonnes du *Monde*. Un phénomène historique, selon le Haut Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés (HCNUR) qui lance un cri d'alarme sur la gestion humanitaire en évoquant *le plus gros afflux depuis la Seconde Guerre mondiale* ». <sup>12</sup> Le déplacement des populations pour diverses raisons, dans un contexte de mondialisation et de grande mobilité, devient un phénomène mondial. Jean-Pierre Garson avance que c'est à travers la coopération entre pays que nous parviendrons à canaliser et à mettre à profit l'immigration sans cesse grandissante.

Il écrit:

En l'absence d'une accélération de la convergence entre les pays développés, vieillissants, et les pays les moins avancés, plus densément peuplés, on peut s'attendre, dans les décennies à venir, à observer un accroissement des flux migratoires. Les enjeux liés aux migrations internationales n'en seront alors que plus marqués. On doit également souligner la nécessité de renforcer la coopération internationale, y compris avec les pays d'origine, afin d'assurer une gestion efficace des flux migratoires, d'une part, et un partage équitable des bénéfices attendus de cette mobilité (entre les pays d'origine, les pays d'accueil et les migrants), d'autre part. De ce point de vue, le renforcement de la cohérence entre les politiques migratoires et les politiques d'aide au développement est pour le moins souhaitable. <sup>13</sup>

La dernière crise des flux migratoires vers l'Europe, à travers la mer Méditerranée, illustre l'urgence de cette coopération entre le Nord et le Sud, mais révèle également la nécessité de coordonner les efforts pour s'attaquer aux causes structurelles qui sont à l'origine de ces migrations.

---

<sup>12</sup> Mathilde Costil et Francesca Fattori, « Cartographier les migrations dans un grand quotidien », *Hérodote*, vol. 174, N°3, 2019, p. 225

<sup>13</sup> Jean-Pierre Garson et Jean-Christophe Dumont, « Immigration dans la zone OCDE : un panorama à multiples facettes », *Revue française des affaires sociales*, N°2, 2004, p. 30

### **i. Le Canada, une destination convoitée des immigrants**

En dépit de son éloignement géographique, rendant son accès difficile, le Canada fait partie des contrées les plus prisées par des immigrants en provenance de presque partout au monde. « En 2016, le Canada comptait 1 212 075 nouveaux immigrants qui se sont établis au Canada entre 2011 et 2016. Ces immigrants récents représentaient 3,5 % de la population totale du Canada en 2016 ».<sup>14</sup> L'étendue de son territoire, d'un océan à l'autre, ainsi que sa faible démographie et sa population vieillissante, la pénurie croissante de main d'œuvre, ses nombreuses ressources naturelles [...] contribuent à attirer de nombreux immigrants au Canada à la recherche de meilleures conditions de vie et d'un avenir prometteur. C'est dans ce contexte que le Canada a élaboré et mis en place une politique d'ouverture à l'immigration, considérée comme un moteur qui permettrait de redynamiser les communautés dans les différentes régions rurales du pays et d'accélérer l'essor de l'économie nationale. La mise en pratique de cette politique passe par des programmes et des services gouvernementaux, fédéraux et provinciaux, destinés à l'accueil et à l'intégration socio-économique des nouveaux arrivants pour leur permettre de s'insérer rapidement dans la société canadienne, et d'apporter leur contribution au développement du pays et à la confection d'un tissu social multiculturel solide. En recourant à l'immigration, l'objectif du Canada est à la fois économique, démographique et social. Le Rapport du Comité sénatorial permanent des langues officielles précise : « En raison des changements démographiques et sociologiques, l'immigration est un facteur déterminant pour l'avenir et l'épanouissement de ces communautés, qui en ont fait un axe d'intervention prioritaire pour assurer leur développement à long terme ».<sup>15</sup> Michel Dorais, sous-ministre de l'Immigration Canada, abonde dans le même sens : « L'immigration a toujours eu un impact important sur le paysage économique et social du Canada. Les

---

<sup>14</sup> Statistique Canada, *Immigration et diversité ethnoculturelle : Faits saillants du Recensement, 2016*

<sup>15</sup> Rapport du Comité sénatorial permanent des langues officielles, *Le rôle des communautés dans un système d'immigration en constante évolution*, décembre 2014, p. iv

travailleurs temporaires et les immigrants hautement qualifiés jouent un rôle clé dans le développement de l'économie axée sur le savoir et sont essentiels pour contrer la pénurie de main-d'œuvre qualifiée ». <sup>16</sup> La politique canadienne de l'immigration voudrait donc répondre à un besoin économique, à la redynamisation des communautés des régions rurales du pays, et dans une certaine mesure, à des raisons humanitaires, en respect des normes internationales en matière de protection des réfugiés. Andrea Bourgeois revient également sur les principaux objectifs d'Immigration Canada en écrivant :

L'immigration joue un rôle important dans le développement culturel et économique du Canada. Près de 15 millions de personnes ont immigré au Canada depuis la Confédération. La politique canadienne en la matière est fondée sur trois objectifs généraux :

- favoriser une économie forte et viable dans toutes les régions du pays
- regrouper les familles et
- respecter les obligations internationales et la tradition humanitaire du Canada à l'égard des réfugiés. <sup>17</sup>

## **2. La composition du dossier d'immigration**

Les critères et la procédure de demande de visa que tout candidat à l'immigration doit scrupuleusement suivre, lors de ses démarches pour venir au Canada, se trouvent détaillés sur le site web de l'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). Ces critères diffèrent en fonction de la catégorie d'immigration dans laquelle se place le candidat, mais le dossier à soumettre au centre de traitement des demandes de visas doit contenir des informations personnelles, et celles sur la famille, le cas échéant, les formulaires datés et signés, la preuve de sa capacité financière, le rapport médical établi par un médecin désigné par le gouvernement canadien ainsi que la preuve de paiement des frais de visa. Une fois le dossier complété, avec une liste de contrôle pour s'assurer que rien n'a été omis, il est envoyé au centre de traitement de demandes, soit par voie postale, soit par voie électronique, cette

---

<sup>16</sup> Michel Dorais, « L'immigration et l'intégration », *Horizons*, vol.5, N°2, p. 4

<sup>17</sup> Andrea Bourgeois, *L'immigration et la petite entreprise : Des idées pour mieux pallier la pénurie de main-d'œuvre au Canada*, Toronto, 2006, p. 7

dernière étant l'option recommandée en vue d'un traitement rapide de la demande et du suivi en ligne de son état d'avancement.

### **i. Renseignements personnels et sur la famille**

Cette étape permet de recueillir toutes les informations personnelles du candidat, et celles de sa famille, le cas échéant, aux fins de vérification des antécédents judiciaires et de police. Le requérant fournit son identité complète et les renseignements sur son cursus scolaire, l'expérience professionnelle et les voyages antérieurs. Il renseigne également sur la composition de sa famille biologique : noms et prénoms des parents, des frères et sœurs, des demi-frères et demi-sœurs, du conjoint(e) et des enfants, s'il y a lieu. Toutes ces informations sont susceptibles de permettre de retracer le candidat et de vérifier s'il est admissible, au sens de la Loi sur l'immigration, et s'il ne constitue pas un danger pour la sécurité du pays et des citoyens canadiens en raison de ses potentiels antécédents judiciaires ou criminels. Marie-Hélène Parizeau, bien qu'étant critique des politiques sécuritaires de traçage, notamment lorsqu'il est question des données biométriques, composante sur laquelle nous reviendrons sous peu, affirme: « Dans le contexte actuel de la globalisation économique, où la libre circulation des choses et des personnes est une préoccupation dominante, il faut donc assurer la sécurité globale par l'identification des choses et surtout des personnes. [...] il faut s'assurer de la sécurité de leur identité et de leurs déplacements ».<sup>18</sup> Les renseignements personnels permettent de vérifier si le candidat possède un profil et des compétences qui répondent aux besoins du marché du travail, aux exigences linguistiques du Canada et des provinces, en prouvant qu'il maîtrise au moins une des deux langues officielles du pays (anglais et français). En effet, la pénurie de main d'œuvre observée à travers les différentes

---

<sup>18</sup>Marie-Hélène Parizeau, « Identité, empreinte génétique et citoyenneté : réflexions philosophiques », *Sociologie et sociétés*, vol. 42, N°2, 2010, pp. 213-214

provinces et territoires du pays requiert des compétences variées et des profils spécifiques que les services d'immigration tentent de repérer dans la foule d'informations fournies par le requérant dans son dossier de demande de visa.

## **ii. Preuve de capacité financière**

La preuve de capacité financière constitue un des principaux critères d'admissibilité pour les candidats qui désirent s'installer au Canada. Le requérant doit donc fournir tous les documents bancaires et d'autres pièces attestant qu'il possède assez d'argent et suffisamment de biens susceptibles de convaincre l'agent d'immigration sur sa capacité financière, et prouvant ainsi que, dès son arrivée au Canada, il sera en mesure de subvenir à ses besoins personnels, et à ceux de sa famille, selon le cas, sans qu'il constitue un fardeau financier pour l'économie du pays d'accueil. La plupart des décisions négatives pour l'attribution de visa du Canada seraient motivées par le manque de conviction, de la part de l'agent d'immigration, que le candidat dispose de fonds suffisants pour s'auto-prendre en charge pendant une période estimée à douze mois suivant son arrivée au Canada.

La raison la plus souvent invoquée pour refuser un visa de visiteur surprend de nombreux demandeurs. On apprend maintenant que la perception des fonctionnaires pèse lourd dans les décisions. [...] le motif le plus souvent cité est lié à la perception des agents de visas. Ceux-ci ont déclaré 59 % des fois au demandeur : "Je ne suis pas convaincu que vous quitterez le Canada", en raison notamment de sa situation financière, de ses liens familiaux ou de ses voyages antérieurs.<sup>19</sup>

Sachant que ce critère est hautement exclusif, alors que les demandeurs de visa proviennent généralement des classes moyennes, voire défavorisées, les candidats à l'immigration sont souvent obligés de s'endetter, auprès des amis ou même dans des institutions bancaires, pour provisionner leurs comptes en banque, et ainsi améliorer leur situation financière, dans l'espoir de voir leur dossier franchir cette importante étape. Les demandeurs de visa, incapables de relever, par quelque moyen, le niveau de leurs finances, sont malheureusement contraints, malgré eux, de renoncer à leur rêve d'immigrer au Canada. En dépit des efforts

---

<sup>19</sup> Brigitte Bureau, « Les motifs de refus de visa sont décriés par certains », *Radio Canada*, 25 octobre 2018

que certains demandeurs de visa consentent pour prouver leur capacité financière à l'agent de l'immigration, nous sommes en droit de supposer que le subjectivisme occupe une trop grande place dans l'évaluation de cette capacité, étant entendu qu'IRCC n'a pas encore fixé le montant en deçà duquel la capacité financière ne serait pas convaincante. En effet, la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR), aux paragraphes L34 à 42, parle des motifs du refus de visa dont les raisons financières, selon la seule conviction de l'agent d'immigration. Dans une telle situation, où ce critère de preuve de capacité financière n'est pas clairement défini, la conviction de l'agent d'immigration semble tenir seulement à son bon vouloir et à son jugement personnel, pouvant susciter ainsi un sentiment d'injustice et de manque d'équité de la part des demandeurs pour qui le visa a été refusé.

### iii. **Examens médicaux et données biométriques**

Pour vérifier son état de santé, en rapport avec certaines maladies chroniques et transmissibles, IRCC exige à chaque demandeur de visa de passer des examens médicaux afin de s'assurer qu'il ne sera pas un potentiel danger pour la santé de la population canadienne ni un fardeau pour les finances du pays, en termes de soins de santé. Les maladies ciblées sont notamment le VIH/SIDA et les IST, la tuberculose et l'hépatite. En effet, la santé de la population canadienne constitue un enjeu majeur, exigeant donc des autorités de prendre toutes les mesures préventives nécessaires pour protéger la population des infections qui viendraient de l'extérieur par le circuit des immigrants. Elsa Vigneau revient sur cet enjeu de la santé publique qui accompagne le discours sécuritaire : « Il comporte enfin une dimension de santé publique, allant d'inquiétudes concernant les maladies dont les immigrants pourraient être porteurs à la proposition d'imposer un dépistage systématique du VIH/SIDA et de la tuberculose pour tous les migrants entrants afin de protéger la population locale contre ces

dangers ». <sup>20</sup> En outre, les soins de santé et la prise en charge communautaire des malades, en l'occurrence pour les maladies chroniques, représentent des coûts importants, le gouvernement canadien devant alors baliser en amont pour éviter que de telles maladies ne soient propagées au sein de sa population. Pour garantir des rapports médicaux fiables qui répondent aux normes et aux exigences de la santé publique, le Canada désigne, dans chaque pays, des médecins qui sont en charge d'évaluer la santé des demandeurs de visa et de produire un rapport médical, sur base des examens médicaux pour les maladies ciblées.

### **3. Des coûts du dossier d'immigration**

Avant d'entamer les démarches et de constituer son dossier, le demandeur de visa pour le Canada doit aussi s'assurer qu'il dispose de moyens financiers suffisants pour assumer les frais et les coûts qu'exige la longue procédure d'immigration vers le Canada. En effet, chaque document qui rentre dans son dossier représente un coût, à l'exception des formulaires déjà disponibles en ligne (mais qui peuvent aussi entraîner des frais d'impression, si la demande de visa n'est pas soumise en ligne). Ensuite le demandeur doit passer plusieurs examens médicaux, généralement plus chers chez les médecins désignés par le Canada que dans les hôpitaux publics ou privés, ce qui représente des coûts estimés à des centaines de dollars<sup>21</sup>. Mais le véritable casse-tête, en termes d'exigences, concerne la preuve de capacité financière attestant que le candidat sera capable de subvenir à ses besoins personnels et des personnes à sa charge. Ainsi, pour prouver la capacité financière, et espérer convaincre l'agent d'immigration, le candidat doit fournir des documents délivrés par une institution bancaire, attestant qu'il dispose d'assez de moyens financiers, ainsi que d'autres biens (meubles et immeubles), totalisant un montant équivalant à plusieurs dizaines de milliers de dollars. Enfin,

---

<sup>20</sup> Elsa Vigneau, « Immigration, médias et sécuritisation au Canada : Une étude de La Presse et du National Post, 1998–2015 », *Canadian journal of political science*, vol. 53, N°4, 2020, p. 911

<sup>21</sup> Gouvernement du Canada, *Guide des professionnels désignés du Canada pour les examens médicaux aux fins de l'immigration*, 2020

avant d'envoyer son dossier à IRCC, le requérant doit s'acquitter des frais de visa (quelques centaines de dollars) non remboursables, peu importe l'issue de sa demande. D'autres coûts importants seront assumés lorsque les services d'immigration inviteront le demandeur de visa à fournir des données biométriques, ce qui exige de voyager à l'étranger, si le service de biométrie n'est pas disponible dans son pays. Enfin, si la demande a été approuvée, ils devront déboursier des frais d'envoi du passeport vers les centres dans lesquels leurs dossiers ont été traités et envisager des frais de voyage pour venir au Canada. Le dossier de demande de visa pour le Canada comporte donc plusieurs exigences et entraîne des coûts immenses qui ne sont pas à la portée de tout le monde. Pourtant, comme déjà mentionné plus haut, la plupart des demandeurs disposent de ressources financières limitées. En effet, les gens économiquement nantis sont rarement tentés de quitter le confort de leur pays d'origine pour se lancer dans cette aventure vers un pays étranger. Par manque de moyens financiers suffisants, susceptibles de convaincre l'agent d'immigration, et en dépit du fort engouement, de nombreux demandeurs de visa gardent la nostalgie d'un Canada devenu inaccessible, à cause des nombreuses exigences d'IRCC.

#### **4. Des délais de traitement des demandes de visa : une attente interminable**

Le traitement d'un dossier de demande de visa pour le Canada suit un long processus et les demandeurs de visa savent que la patience doit être de mise. En effet, le long processus de traitement des dossiers se traduit par des délais de traitement interminables. Le délai de traitement des dossiers varie de plusieurs mois à quelques années, en fonction de la catégorie de visa dans laquelle se classe la demande, et du pays d'origine du requérant. Isabelle Dubois, analyste en communications pour IRCC, citée par *La Presse*, explique : « Le temps de traitement d'une demande varie selon plusieurs facteurs, tel que le type de demande soumise, la rapidité et l'exactitude avec lesquelles les requérants répondent aux demandes d'information supplémentaire [...], la facilité avec laquelle IRCC peut vérifier l'information

fournie, et la complexité de la demande ». <sup>22</sup> En effet, certaines catégories de visa sont moins exigeantes, en termes de documents à fournir et de la procédure de leur vérification, et certains pays, considérés comme sûrs et alliés du Canada, sont exemptés de certaines exigences <sup>23</sup> alors que les ressortissants d'autres pays sont soumis à des exigences plus strictes et à une procédure de sélection plus longue. De façon générale, les longs délais de traitement des demandes de visa sont consécutifs au nombre sans cesse croissant de dossiers, à leur complexité et au manque de ressources suffisantes ; un dossier incomplet entraînant toujours des délais supplémentaires. Le personnel des centres de traitement des demandes de visa se retrouve donc débordé et cumule des retards difficiles à rattraper, au moins à court et à moyen terme. En effet, le *Guide politique : Soutien aux décisions automatisé* de IRCC stipule : « Le volume de demandes ne cesse de croître, notre réseau opérationnel subit une pression de plus en plus élevée [...] ». <sup>24</sup> C'est d'ailleurs la raison avancée par IRCC pour expliquer son recours à l'IA comme outil et moyen qui permet de traiter les dossiers avec plus de rapidité et d'efficacité. Le problème des délais demeure une préoccupation tant pour IRCC que pour les demandeurs de visa; la pandémie de Covid-19 étant venue empirer une situation déjà problématique. Le processus de sélection des immigrants du Canada doit tenir compte de plusieurs facteurs qui rendent le travail ardu et plus long. Jean-Pierre Garson écrit à ce propos :

La possibilité d'identifier et de sélectionner entre tous les candidats à l'immigration ceux qui répondront le mieux aux objectifs fixés par la politique migratoire implique de développer des critères mesurables pour repérer les « bons candidats » et d'évaluer leurs compétences. Cette tâche n'est pas toujours aisée, notamment lorsque l'objectif de la politique migratoire vise à soutenir le développement à long terme du marché du travail. Cette sélection suppose la mise en œuvre d'un partenariat actif entre les employeurs, les

---

<sup>22</sup>[https://www.lapresse.ca/actualites/2021-11-10/travailleurs-qualifies/la-loterie-des-residences\\_permanentes.php](https://www.lapresse.ca/actualites/2021-11-10/travailleurs-qualifies/la-loterie-des-residences_permanentes.php)  
consulté le 12 novembre 2021

<sup>23</sup>Par exemple, depuis le 31 juillet 2018, les ressortissants de France et de Belgique ne sont plus tenus de fournir des données biométriques, selon IRCC

<sup>24</sup>Gouvernement du Canada, *Guide politique : Soutien aux décisions automatisé*, Juin 2019, p.1

pouvoirs publics et les représentants syndicaux. Enfin, plus les critères de sélection sont précis et détaillés, plus la procédure est rendue coûteuse en termes de ressources humaines et financières et de délai de recrutement.<sup>25</sup>

Compte tenu de ces délais, on peut se poser la question de savoir si les informations du dossier de demande datant de plusieurs mois demeurent pertinentes, et suffisamment à jour, pour permettre à l'agent d'immigration d'en faire une analyse objective et de prendre une décision éclairée. Malgré tout, il semble que le recours à l'automatisation, dans le processus de sélection des immigrants, n'est pas encore réellement parvenu à raccourcir les délais de traitement et à améliorer la qualité des services en général. En effet, certains députés fédéraux, en mettant en garde le premier ministre du Canada contre cette situation inexplicable, déplorent des délais inacceptables qui mettent en péril la relance économique et l'avenir de plusieurs entreprises. En effet, cités par *Le Soleil*, « les élus bloquistes dénoncent également la désorganisation du ministère qui peine à s'adapter aux nouvelles réalités de l'emploi et de l'immigration au Québec et au Canada. Or, non seulement le processus est complexe et les démarches coûteuses, mais les entreprises doivent faire face à des délais de traitement 'inacceptables' de la part du ministère de l'Immigration fédéral».<sup>26</sup> IRCC doit revoir sa stratégie de traitement des dossiers afin que la politique canadienne d'immigration garde sa pertinence et sa cohérence, et rassure les requérants pour qui l'attente de la décision devient interminable ; il en va de la crédibilité et de la confiance dans les institutions canadiennes.

## **5. Apport économique et socioculturel de l'immigration**

Les motifs économiques et sociaux figurent au palmarès des grands objectifs de la politique canadienne d'immigration. Longtemps réputé comme une terre d'accueil, le Canada présente de nombreuses opportunités de développement économique et social qu'il a besoin de

---

<sup>25</sup> Jean-Pierre Garson et Jean-Christophe Dumont. « Immigration dans la zone OCDE : un panorama à multiples facettes », *Revue française des affaires sociales*, N°2, 2004, p. 25

<sup>26</sup><https://www.lesoleil.com/2021/10/21/immigration-et-main-doeuvre-un-ministere-tout-simplement-mal-organise-denonce-le-bloc-e9c5ad73c5e38f47a17548d97211951f> consulté le 11 novembre 2021

valoriser par le concours des nouveaux arrivants. En effet, sa faible démographie, sa population vieillissante, son étendue, ses riches ressources naturelles, son histoire ... sont autant de facteurs qui expliquent la grande ouverture du Canada aux étrangers. En tant que population relativement jeune et dynamique, avec des compétences variées, les immigrants offrent à l'économie du Canada l'occasion de se développer, dans ses divers secteurs, en accroissant la capacité de production et de consommation et en redynamisant des régions rurales en constante dépeuplement. « Comme dans la plupart des pays industrialisés, la population du Canada est vieillissante. Même si l'immigration n'est pas une solution à ce phénomène démographique d'envergure, elle permet de contrer les effets d'un faible taux de natalité et d'une population active déclinante ».<sup>27</sup> En outre, leur arrivée au Canada permet de diversifier et de dynamiser les services sociaux afin qu'ils puissent répondre aux besoins des nouvelles familles. En provenance de différentes cultures, les immigrants permettent également à la société canadienne de vivre l'expérience de la diversité culturelle et de connaître la réalité de sa richesse. Le multiculturalisme canadien, en raison de la diversité de la population, même s'il est parfois mis à mal par des groupes extrémistes<sup>28</sup>, est une belle opportunité de cultiver et d'affiner, dans un esprit de respect de l'autre, des valeurs fondamentales pour la société : la tolérance, l'accueil et l'hospitalité. Dans son processus de sélection des immigrants, IRCC veillera donc, autant que faire se peut, à ce que le profil des candidats retenus corresponde aux attentes du Canada, c'est-à-dire des membres capables de s'adapter à la société multiculturelle et de la faire progresser par son apport économique et culturel. Marie-Claude Haince parle de cette vigilance et de la finalité du processus de sélection des immigrants en ces termes: « Ainsi, plusieurs mécanismes sont à l'œuvre pour s'assurer à la fois de mettre à l'écart le danger que les immigrants pourraient représenter et

---

<sup>27</sup> Michel Dorais, « L'immigration et l'intégration », *Horizons*, vol. 5, N°2, p. 4

<sup>28</sup> Statistique Canada, *Les crimes haineux déclarés par la police au Canada, 2019*, sur <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2021001/article/00002-fra.htm> consulté le 19 avril 2022

qu'au terme du processus de sélection il en résulte un immigrant parfait qui soit en mesure de répondre à ce que l'on attend de lui, d'être utile ». <sup>29</sup> Cette affirmation de Marie-Claude Haince, tout en mettant un accent sur l'enjeu de la sécurité, rappelle surtout que l'utilité des nouveaux arrivants est une dimension essentielle de l'immigration. Elle décrit le processus de sélection des immigrants au Canada comme un moyen de faire ressortir les caractéristiques qui contribuent à façonner le profil souhaité: ce qu'elle appelle *la fabrication de l'immigrant parfait*, et que Karmis Dimitrios désigne sous le nom de *l'immigrant modèle*. <sup>30</sup> Le défi de la sélection des immigrants devient alors de pouvoir cibler, à travers les nombreux dossiers et les multiples informations, des candidats correspondant le mieux aux profils souhaités, et enfin de compte, que les candidats sélectionnés puissent répondre et satisfaire aux attentes économiques et socioculturelles du Canada. Cela risque malheureusement de réduire la valeur de l'immigrant à son utilité, de l'exploiter par la suite, voire de le déshumaniser.

## **6. Les principaux défis relatifs à la sélection des immigrants au Canada.**

L'immigration comporte toujours, dans chaque pays, des enjeux sérieux dont il faut tenir compte dans le processus de sélection des candidats. Étant donné l'importance de ces enjeux et leur impact sur divers plans, la sélection des immigrants n'est pas nécessairement une tâche aisée et suit, à propos de chaque enjeu ciblé, un protocole rigoureux afin de s'assurer que l'immigration réponde aux attentes du Canada, de la communauté et des nouveaux arrivants. Il ne suffit donc pas d'attirer les immigrants, en fonction des besoins du pays, mais faut-il encore respecter certaines normes liées à l'accueil et à l'intégration des nouveaux arrivants pour leur faire vivre une expérience épanouissante susceptible de favoriser, d'une part, l'essor de l'économie nationale, et d'autre part, l'harmonie et la diversité culturelle, et la cohésion

---

<sup>29</sup> Marie-Claude Haince, « La domestication de l'Autre ou la fabrication de l'immigrant parfait », *Diversité urbaine*, vol. 14, N°1, 2014, p. 95

<sup>30</sup> Voir aussi : Karmis, Dimitrios, « Le multiculturalisme sous l'angle de l'éthique de l'hospitalité », *La Revue Tocqueville*, vol. 34, N°1, 2013, p. 70

sociale. Il faut également que le Canada, en fonction des moyens et des infrastructures disponibles, veille à l'atteinte des cibles annuelles d'immigration. Les enjeux liés à la sélection des immigrants sont donc des considérations auxquelles IRCC se réfère constamment pour maintenir une certaine cohérence entre la politique canadienne d'immigration et sa mise en pratique en vue de l'atteinte maximale de ses objectifs. Revenons désormais sur les principaux défis et enjeux liés à l'immigration au Canada notamment relatifs à la sécurité nationale, à la pénurie de main d'œuvre, à l'intégration socio-économique des immigrants, aux cibles annuelles et à la régionalisation de l'immigration.

i. **La sécurité, enjeu au cœur du processus de sélection des immigrants**

Depuis les attentats terroristes du 11 septembre 2001, le monde entier a été pris au dépourvu, secoué par l'ampleur et l'imprévisibilité des attaques, l'étendue des dommages (matériels et humains), l'ingéniosité et la capacité de nuire, jusqu'alors insoupçonnées, mises en œuvre par les terroristes. À partir de cette date, tout le monde, en commençant par les grandes puissances, s'est senti fragilisé et vulnérable face à une potentielle attaque terroriste qu'on doit prévenir ensemble. Plusieurs pays ont commencé à considérer la sécurité, notamment en rapport avec le terrorisme, comme un enjeu très sérieux qu'il faut repenser avec plus d'acuité. La sauvegarde de la sécurité doit désormais passer à travers une coopération internationale plus stricte et plus approfondie. La menace à la sécurité étant devenue réelle et hautement probable, il est devenu incontournable de rallier tous les efforts des pays pour lutter collectivement contre ce fléau commun. C'est donc, à l'échelle mondiale, une lutte qui doit passer, d'abord par des échanges d'informations sur l'identité et les activités de potentiels terroristes, susceptibles de menacer la sécurité des pays, ensuite par la mise en place des services anti-terroristes, l'élaboration des stratégies de prévention et de lutte contre le terrorisme, et finalement l'acquisition des ressources nécessaires pour contrer la menace terroriste, sans cesse croissante et mieux organisée.

La sécurité de ses citoyens étant au cœur de ses préoccupations, le Canada ne pouvait pas manquer de faire partie de cette alliance mondiale pour coopérer à la sécurité de tous. Malgré la réelle ouverture du Canada à l'immigration, le défi sécuritaire reste donc posé comme un enjeu de haute importance, auquel le processus de sélection des immigrants doit se référer constamment afin de s'assurer et de garantir qu'aucun potentiel criminel ou terroriste n'entre sur le sol canadien et ne menace la sécurité et la vie de ses citoyens. En effet, Elsa Vigneau affirme: « Le discours sécuritaire sur l'immigration, observé dans 28,5% des articles de *La Presse* et 53 % des articles du *National Post*, présente l'immigration comme une préoccupation de sécurité publique pour le Canada, c'est-à-dire comme une menace potentielle à l'intégrité physique de l'État ou de sa population ». <sup>31</sup> C'est dans ce contexte que le Canada met en œuvre les moyens nécessaires et un cadre législatif susceptible de lutter efficacement contre toute éventuelle menace à la sécurité. Ainsi, Elsa Vigneau ajoute :

Plusieurs modifications législatives intervenues dans les dernières années témoignent en effet d'une volonté de sécuriser le Canada face aux menaces que pourrait comporter l'immigration internationale. Les plus importantes de ces lois sont la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (2001) et la Loi visant à protéger le système d'immigration du Canada (2012). Elles s'accompagnent en outre d'une batterie de mesures administratives restrictives telles que l'imposition de nouvelles obligations de visa, le filtrage des dossiers des demandeurs d'asile par le Service canadien de renseignements de sécurité, la mise en place d'un mécanisme de tiers pays sûrs. <sup>32</sup>

Par la rapidité et la facilité de faire circuler l'information, parfois avec un système de codage, les moyens actuels de communication semblent propices, et se prêtent mieux, aux activités terroristes et criminelles. La sécurisation des citoyens est devenue une tâche ardue et permanente dont chaque pays doit s'acquitter avec beaucoup de vigilance, l'erreur n'étant pas tolérable car elle risque d'être fatale. Dans le processus de sélection des immigrants du Canada, la vérification des antécédents de chaque demandeur de visa doit se faire avec la plus

---

<sup>31</sup> Elsa Vigneau, « Immigration, médias et sécurisation au Canada : Une étude de *La Presse* et du *National Post*, 1998–2015 », *Canadian journal of political science*, vol. 53, N°4, 2020, p. 911

<sup>32</sup> *Ibid.*, p. 903

grande rigueur, en prenant le temps et les moyens nécessaires, pour éviter d'exposer la population canadienne à de potentiels actes criminels ou terroristes qui pourraient être commis par des immigrants délinquants, et cela affecte inévitablement les délais de traitement des demandes. Des requérants suspects feront donc l'objet d'une grande attention et la vérification de leurs antécédents doit se faire de façon systématique et approfondie.

ii. **La difficile pénurie de main d'œuvre au Canada**

Un peu partout au pays, et presque dans tous les secteurs économiques, la criante pénurie de main d'œuvre handicape ou ralentit sérieusement le développement de l'économie nationale. Les autorités et les employeurs se plaignent ensemble de cet état de choses qui risque malheureusement de durer encore longtemps, la solution n'étant pas nécessairement facile à trouver à court et à moyen terme. Dans une chronique du journal *Le Devoir* du 13 novembre 2021, intitulée « Difficile pénurie de main d'œuvre au Québec et au Canada », Gérard Bérubé écrit :

De grandes associations patronales ont, à l'unisson, lancé un appel à l'aide au gouvernement du Québec afin qu'il réponde de toute urgence à une situation de pénurie de main-d'œuvre qui atteindrait l'état de crise. Tous les secteurs étant touchés à différents degrés, les taux les plus élevés sont observés dans les secteurs directement visés par les mesures de restriction, de confinement et de distanciation. Le taux de postes vacants atteint les 12,3 % dans les services d'hébergement et de restauration, et les 6,3 % dans les arts, spectacles et loisirs.<sup>33</sup>

Cette pénurie décriée par le patronat québécois est le prototype presque parfait de la réalité qu'on peut observer sur l'ensemble du territoire canadien. En effet, les données fournies, en août 2021, par Statistique Canada, parlent d'elles-mêmes : selon ces données, on dénombrait 871 600 postes vacants à travers le pays dont 219 000 au Québec. Le taux de postes vacants atteignait 5,2 % à l'échelle canadienne (5,7 % au Québec) alors que depuis octobre 2020, il avait auparavant oscillé entre 3 % et 4,9 %.<sup>34</sup> Par manque de main d'œuvre suffisante, de nombreux entrepreneurs au pays éprouvent beaucoup de difficultés à recruter les employés

---

<sup>33</sup> Gérard Bérubé, « Difficile pénurie de main d'œuvre au Québec », *Le Devoir*, 13 novembre 2021

<sup>34</sup> Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, Août 2021

dont ils ont besoin et sont contraints de travailler de longues heures, de réduire leur rythme de production, de reporter ou de refuser des commandes, voire de fermer certains secteurs de leurs activités. Comme le fait remarquer Andrea Bourgeois, les conséquences de la pénurie de main d'œuvre se répercutent fortement sur l'économie nationale :

La pénurie de main-d'œuvre a des répercussions sérieuses et pourrait même nuire à la croissance économique future. À court terme, les propriétaires de PME peuvent avoir recours à des solutions temporaires : embaucher des personnes n'ayant pas toutes les qualifications nécessaires, demander à leurs employés de faire des heures supplémentaires ou prolonger leurs propres journées de travail déjà longues. Certaines entreprises sont forcées de prendre des mesures plus graves, comme refuser des contrats ou renoncer à de nouvelles possibilités d'affaires.<sup>35</sup>

C'est dans ce contexte que le Canada ouvre ses portes à l'immigration en vue de relever ces défis et de dynamiser son économie. Comme le Canada recrute les immigrants en fonction de ses besoins, en main d'œuvre, ressentis sur le marché du travail, chaque candidat à l'immigration, susceptible d'occuper un emploi, doit se soumettre à l'étude d'impact sur le marché du travail (EIMT). Selon le *Journal de Québec*, en se référant à Emploi et Développement Social Canada (EDSC), en charge de cette étude d'impact, en date du 29 octobre 2021, il y avait 10 284 demandes d'étude de l'impact sur le marché du travail (EIMT) en traitement, dont 4367 pour le Québec.<sup>36</sup> En effet, le Canada souhaite que l'immigration réponde, autant que possible, aux besoins réels du marché de travail, selon les secteurs d'emploi et selon les régions, car on observe une grande disparité dans la répartition des immigrants entre les régions, les grandes métropoles étant les plus convoitées, au détriment des régions rurales frappées de plein fouet par la pénurie de main d'œuvre. Dans le processus de sélection des immigrants, le gouvernement fédéral, en charge de l'attribution des visas,

---

<sup>35</sup> Andrea Bourgeois, *L'immigration et la petite entreprise : Des idées pour mieux pallier la pénurie de main-d'œuvre au Canada*, Toronto, 2006, p.1

<sup>36</sup> Jean-Michel Gagnon, « La pénurie de main d'œuvre : Ottawa freine l'économie du Québec », *Journal de Québec*, 13 novembre 2021

doit alors collaborer avec les provinces et les territoires pour tenir compte de leurs besoins en main d'œuvre.

### iii. **L'intégration socio-économique des immigrants et ses multiples défis**

Le processus de sélection des immigrants pour le Canada doit tenir compte de plusieurs facteurs pour que l'immigration devienne une solution adaptée à la situation. L'intégration socio-économique des nouveaux arrivants, dans leur nouvel environnement, constitue un des grands enjeux du recours à l'immigration. Selon l'OCDE, « dans de nombreux pays, le décalage entre les politiques d'immigration et d'intégration est manifeste, les politiques de gestion de l'immigration étant rarement accompagnées de mesures éprouvées à l'appui de l'intégration ».<sup>37</sup> Le passage du pays d'origine vers le pays d'accueil s'accompagne de divers défis notamment liés à la culture, à la langue et à l'emploi. La politique canadienne de l'immigration considère l'intégration socio-économique comme une priorité et doit vérifier, à travers le programme canadien d'intégration des immigrants (PCII) si les services mis en place seront capables de répondre aux nombreux défis et préoccupations des nouveaux arrivants pour leur meilleure intégration. « Le PCII offre gratuitement une orientation pré-départ aux travailleurs qualifiés, aux candidats d'une province, [...]. Il aide les immigrants à mieux se préparer pour réussir sur le plan économique en leur offrant, en collaboration avec des partenaires au Canada, de l'information, des conseils de planification et un soutien en ligne ».<sup>38</sup> C'est donc un travail de préparation, en amont, de l'accueil des immigrants, en considération des infrastructures et des ressources (humaines, matérielles et financières) disponibles pour leur assurer une intégration harmonieuse, susceptible de leur permettre de mener une vie épanouissante, dans des conditions socio-économiques optimales. Pour

---

<sup>37</sup> OCDE, *De l'immigration à l'intégration: Des solutions locales à un défi mondial*, Paris, 2007, p. 21

<sup>38</sup>Gouvernement du Canada, *Programme canadien d'intégration des immigrants* sur <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/partenaires-fournisseurs-services/organismes-aide-immigrants/pratiques-exemplaires/programme-canadien-integration-immigrants.html>

consulté le 19 avril 2022

plusieurs pays, le défi de l'intégration des immigrants est une grande préoccupation dans la mesure où, en grande partie, l'harmonie et la cohésion sociale en dépendent. Jean Dumont établit une corrélation positive entre l'intégration et la cohésion sociale en disant :

Il est primordial de favoriser une insertion professionnelle rapide et efficace des immigrants. Plus largement, c'est une condition sine qua non pour assurer la cohésion sociale dans les sociétés d'accueil et pour faciliter l'acceptation de nouveaux migrants par l'opinion publique. L'intégration est en effet souvent appréhendée comme un marqueur de la réussite ou de l'échec des politiques migratoires passées.<sup>39</sup>

En effet, sur le plan professionnel, de nombreux immigrants, en arrivant au Canada, doivent toujours faire face à nombreux défis notamment liés à la reconnaissance de leurs titres et compétences, aux exigences des ordres professionnels et à la réticence des employeurs.

#### ✓ **Le défi de la reconnaissance des titres et des compétences étrangers**

Les immigrants qui s'installent au Canada détiennent en général des diplômes obtenus dans leur pays d'origine mais leur reconnaissance, par le service canadien d'équivalence des diplômes, pour déterminer s'ils correspondent aux normes canadiennes, demeure un grand défi, parfois difficile à relever. Le rapport du Comité sénatorial précise à cet effet : « L'intégration économique des immigrants attire beaucoup l'attention du gouvernement fédéral. Les défis entourant la reconnaissance des titres de compétence étrangers ou l'intégration au marché de l'emploi sont nombreux ».<sup>40</sup> Et pourtant, comme l'affirme l'OCDE, « la façon dont les compétences des migrants sont utilisées dans leur nouveau pays est fondamentale pour garantir le succès de l'intégration économique des immigrants dans le pays de résidence ».<sup>41</sup> Etant la principale porte d'entrée par laquelle l'immigrant accède au monde professionnel qui correspond à ses ambitions de carrière, faire reconnaître son diplôme

---

<sup>39</sup> Jean Dumont, « L'insertion professionnelle des immigrants dans les pays de l'OCDE », *Réalités industrielles*, mai 2021, p. 36

<sup>40</sup> Rapport du Comité sénatorial permanent des langues officielles : *Le rôle des communautés dans un système d'immigration en constante évolution*, décembre 2014, p. v

<sup>41</sup> OCDE, *Gérer les migrations économiques pour mieux répondre aux besoins du marché du travail*, Paris, 2014, p. 18

est une étape importante de son intégration. Les difficultés que rencontrent les immigrants au Canada, relativement à cette reconnaissance, suscite la question de savoir en quoi le système d'enseignement du Canada serait différent de celui des autres pays, ce qui suscite une appréhension qui trouve sa meilleure traduction à travers le défi des ordres professionnels.

#### ✓ **Le défi des ordres professionnels**

Au Canada, certaines professions ne peuvent être exercées qu'à condition que l'employé soit préalablement un membre en règle des ordres professionnels qui régissent ces professions, et qu'il détienne un permis valide délivré par les ordres respectifs. Face aux ordres professionnels, les immigrants sont soumis à des exigences quasi insupportables, les obligeant ainsi à tourner la page de leurs compétences professionnelles pour s'orienter vers des métiers de substitution, ou à commencer une nouvelle formation. Marie-Laure Dioh revient, elle-aussi, sur les obstacles causés par les ordres professionnels: « Certains immigrants rencontrent aussi des obstacles pour occuper certaines professions dont les conditions d'exercice et d'admission sont réglementées par des ordres professionnels. Dans d'autres cas, ils feraient face à des biais informationnels ».<sup>42</sup> Le manque d'ouverture des ordres professionnels est souvent interprété par les immigrants comme un protectionnisme absurde et une marque subtile de racisme, suscitant, sur le plan social, un sentiment d'injustice et de rejet.

#### ✓ **La réticence de certains employeurs**

La difficulté des immigrants à trouver un emploi qui correspond à leur domaine de formation et de compétences est également liée à la réticence de certains employeurs enfermés dans des préjugés négatifs sur les nouveaux arrivants. Ils estiment que le diplôme obtenu à l'étranger ne leur permettrait pas d'avoir des capacités requises pour occuper un emploi au Canada. Marie-Laure Dioh parle du chômage qui touche des immigrants au Québec à cause de ce

---

<sup>42</sup> Marie-Laure Dioh et Michel Racine, « Insertion professionnelle des immigrants qualifiés en technologies de l'information à Québec : À l'encontre des mythes, témoignages d'immigrants », *Relations industrielle*, vol.72, N°4, 2017, p. 766

genre de préjugés, mais nous pouvons présumer que la même réalité prévaut partout au Canada si nous considérons le taux de chômage des immigrants par rapport aux natifs.<sup>43</sup> Elle écrit à ce propos: « Les données du ministère de l'Immigration soulignent un taux de chômage de l'ordre de 10,7% pour la main-d'œuvre immigrante en général, comparativement à 7,6% pour l'ensemble de la population québécoise ».<sup>44</sup> Les nouveaux arrivants échappent rarement à cette réalité et sont contraints d'occuper des emplois en deçà de leurs compétences ou de s'orienter vers des emplois dits « de substitution ». Cependant, pour certains pays, l'OCDE souligne que des avancées sont réalisées en vue d'une meilleure intégration des immigrants:

La bonne nouvelle est que nombreux sont les pays à avoir progressé en matière d'intégration des immigrés et de leurs enfants sur le marché du travail et en matière de vie en société. Néanmoins, de nombreux défis doivent encore être relevés, et une partie significative des compétences que les immigrés apportent avec eux reste pour beaucoup inexploitée, entravant à la fois la croissance économique et l'inclusion sociale.<sup>45</sup>

Face à cette difficulté dans l'intégration des immigrants, le Canada se retrouve dans une position paradoxale : une pénurie réelle de main d'œuvre et la présence des compétences étrangères non valorisées sur le marché du travail, d'où une certaine incohérence et un échec de sa politique d'immigration pour l'atteinte de ses objectifs.

#### iv. **Des ressources limitées : vers des cibles annuelles d'immigration**

Bien que le Canada soit ouvert à l'immigration et compte, en grande partie, sur elle pour l'essor de son économie et la redynamisation des régions rurales, il ne dispose pas de ressources illimitées ni d'infrastructures suffisantes pour accueillir tous les demandeurs de visa. En fonction des moyens disponibles, et de certains facteurs circonstanciels, le Canada doit fixer des cibles annuelles d'immigration, c'est-à-dire un nombre plafond d'immigrants, par catégorie, à accueillir chaque année. Ainsi par exemple, dans un rapport fait au Parlement

<sup>43</sup> Statistique Canada, *Les immigrants sur le marché du travail canadien de 2008 à 2011 : Analyse sur* <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71-606-x/2012006/part-partie1-fra.htm> consulté le 12 avril 2022

<sup>44</sup> Marie-Laure Diah et Michel Racine, « Insertion professionnelle des immigrants qualifiés en technologies de l'information à Québec », *Relations industrielle*, vol. 72, N°4, 2017, p. 765

<sup>45</sup> OCDE, *Trouver ses marques 2018: Les indicateurs de l'intégration des immigrés*, Paris, 2019, p. 9

en 2017, et rendu public le 31 octobre 2018, IRCC annonce que : « Le Canada a augmenté ses cibles d'immigration pour 2019 et 2020 et devrait étendre son plan pluriannuel des niveaux d'immigration jusqu'à 2021, préparant le terrain pour l'arrivée de 1.3 million de nouveaux résidents permanents entre 2018 et 2021 ».<sup>46</sup> Ces cibles annuelles sont donc passées de 310 000 (en 2018) à 350 000 (en 2021), soit une augmentation, – qui n'est cependant pas linéaire –, de 12,9% sur 4 ans pour totaliser un cumul de 1,3 million d'immigrants sur la même période. Ces données nous montrent que, de 2018 à 2021, le Canada accueille une moyenne annuelle de 332 000 nouveaux arrivants. La fixation des cibles annuelles par le Canada nous pousse à nous poser la question de savoir ce qui advient des dossiers de demande de visa – qui remplissent pourtant les critères de sélection – une fois les cibles annuelles atteintes. Peut-on penser qu'IRCC, en se basant sur le principe du « premier arrivé, premier servi » rejette systématiquement les autres demandes pour éviter de dépasser ses cibles ? Le système de pointage mis en place par IRCC fournirait, en partie, la réponse à cette question. Ce système de pointage consiste à accorder des points pour chaque critère d'évaluation et permet ainsi aux agents d'immigration de classer les dossiers par ordre de mérite : l'attribution de visa se ferait alors en donnant la priorité aux demandeurs dont les dossiers ont cumulé le maximum de points. Cependant, dans une telle situation, les demandeurs de visa qui reçoivent une décision négative restent sur leur soif car, ne connaissant pas cette grille d'évaluation ni la note obtenue, ils ne sauront pas exactement ce qui a motivé le refus de leur demande. En outre, étant donné qu'IRCC n'attribue pas de visas supplémentaires, quelle serait la pertinence de continuer à recevoir, dans la même année, de nouveaux dossiers de demande de visa si les cibles sont déjà atteintes?

---

<sup>46</sup> IRCC, *Rapport au Parlement*, 31 octobre 2018

## v. La régionalisation de l'immigration : repenser les conditions de rétention

Si la pénurie de main d'œuvre est une dure réalité partout au Canada, les entreprises situées dans les régions rurales sont frappées de plein fouet et doivent trouver à court et à moyen terme des stratégies pour remédier à la situation. Le manque d'opportunités d'emploi et de diversité des services sociaux seraient la principale raison qui expliquerait la sévérité de la pénurie de main d'œuvre en régions rurales. De nombreuses familles étant à la recherche d'un emploi meilleur, elles délaissent les régions rurales au profit de grandes agglomérations. Dans une chronique du journal *La Presse* du 14 novembre 2021, Nicolas Bérubé écrivait : « Les villages qui se sont dépeuplés parce qu'il n'y a pas d'avenir sur place pour les jeunes ... C'est ça l'avenir d'une société qui voit sa population et sa croissance économique diminuer. Qui souhaite un tel destin pour le Québec ? ». <sup>47</sup> Il ajoute qu'à moins d'envisager rapidement des solutions, dont l'immigration, le Québec, tout comme le Canada, pourrait vivre, à court terme, le début de la courbe descendante de sa population, ce qui serait inédit dans son histoire. Le Canada devrait envisager d'offrir des services dont les familles ont besoin et d'augmenter les opportunités d'emploi en régions rurales pour que les jeunes et les familles y restent. Le professeur Benoît Laplante écrit : « Éducation gratuite, soins de santé et, plus tard, garderies subventionnées pour permettre aux femmes de travailler : tout cela remonte à cette crainte de voir la population diminuer à cause d'une baisse du taux de natalité ». <sup>48</sup> Si de meilleures conditions socio-économiques étaient garanties, les employeurs seraient capables d'attirer et de retenir des immigrants dans ces régions rurales délaissées par les populations locales. En effet, comme les immigrants occupent rarement des emplois qui correspondent à leur domaine de formation, et donc souvent mal rémunérés, ils sont toujours à l'affût d'autres opportunités pour améliorer leurs conditions de vie, les villes étant les plus aptes à mieux y répondre.

---

<sup>47</sup> Nicolas Bérubé, « Urgence démographique : De'' voleurs de jobs'' à sauveurs », *La Presse*, 14 novembre 2021

<sup>48</sup> Nicolas Bérubé, « Urgence démographique », *La Presse*, 14 novembre 2021 citant Benoît Laplante, professeur au Centre Urbanisation Culture Société de l'Institut national de la recherche scientifique à Montréal.

## Conclusion partielle

Grâce à sa politique d'ouverture à l'immigration, le Canada est devenu une destination des immigrants en provenance d'un peu partout au monde. Les nouveaux arrivants apportent au pays leurs compétences, leur culture et leur énergie pour dynamiser l'économie et les régions du Canada. Face à une pénurie de main d'œuvre, de niveau presque historique, le Canada porte un regard nouveau sur l'immigration qu'il considère désormais comme une solution incontournable pour remédier à cette situation. En témoignent sa politique migratoire, les différents programmes et services mis en place, les efforts et les moyens consentis pour accueillir les nouveaux arrivants et soutenir leur intégration socio-économique. Victor Piché confirme ce rôle de l'immigration au Canada : « C'est évident que l'immigration a un rôle à jouer. La baisse de la natalité est là, et il n'y a pas de politique qui semble fonctionner pour renverser la tendance. Si l'immigration pouvait réduire de 20 à 25% la pénurie de main d'œuvre, ce serait déjà énorme ».<sup>49</sup> Cependant, le processus qui conduit à la sélection des immigrants, susceptibles de répondre aux attentes du Canada, doit tenir compte des nombreux enjeux et défis qui rendent plus délicate la sélection. Certaines considérations en immigration sont tellement importantes qu'IRCC est obligée, pour le traitement des dossiers, de prendre le temps suffisant et les moyens nécessaires, tout en veillant au respect de la pertinence et de la cohérence de la politique canadienne d'immigration. La prise en compte de tous ces enjeux, combinée avec d'autres facteurs, complexifie le processus de sélection des immigrants au Canada, entraîne de longs délais de traitement des demandes et affecte la qualité des services, ce qui se traduit par la baisse du niveau de satisfaction de la part des immigrants.

---

<sup>49</sup> Nicolas Bérubé, « Urgence démographique », *La Presse*, 14 novembre 2021, citant Victor Piché, professeur honoraire au département de démographie de l'Université de Montréal

## **2<sup>ème</sup> PARTIE : L'AUTOMATISATION DE LA PRISE DE DÉCISION EN IMMIGRATION ET SES LIMITES**

### **Introduction**

Les dernières décennies ont été marquées par un développement fulgurant des nouvelles technologies et son rythme, toujours soutenu, semble connaître un tel succès que l'humain se retrouve au cœur des systèmes d'intelligence artificielle (SIA) dont il ne garde qu'une maîtrise partielle des enjeux. Aujourd'hui, la vie quotidienne, dans son ensemble, est submergée et profondément transformée par les nouvelles technologies qui rythment presque tous les aspects de la vie, personnelle et professionnelle. Grâce aux multiples facilités qu'elle offre, et à son incontestable efficacité technique, dans plusieurs domaines, l'intelligence artificielle (IA) devient un outil incontournable dont l'humain se sert au quotidien. Face à cette nouvelle réalité englobante, l'humain semble n'avoir d'autre choix que celui d'adapter sa vie et ses façons de faire aux conditions et aux exigences sans cesse envahissantes des nouvelles technologies. En effet, l'IA est actuellement omniprésente : en communication, en santé, en éducation, en transport, en finances, en administration, etc. : aucun secteur de la vie sociale ne semble échapper à l'avènement et à l'influence de ce nouveau pouvoir technologique. Les pays développés ont notamment saisi les nouvelles technologies comme une bonne opportunité pour le développement économique et pour l'amélioration des services du secteur public. Ils sont alors aux aguets de toute nouvelle découverte et investissent des sommes colossales pour s'assurer d'être à jour dans ce secteur. Le Canada lui-même a investi environ 200 millions de dollars dans trois universités de Montréal pour la recherche et le développement de l'IA. Et à sa suite, Google a annoncé un investissement de 4,5 millions de dollars dans la recherche en IA et dans le développement d'un centre spécialisé en apprentissage profond à Montréal.<sup>50</sup> L'usage des nouvelles technologies est tellement étendu

---

<sup>50</sup> Gérald Fillion sur RDI économie, 22 novembre 2016

qu'il va de la simple saisie automatique des données jusqu'à la prise de décision automatisée, à travers un processus d'IA plus complexe. Cependant, le développement technologique comporte une telle efficacité technique que les décideurs du secteur public cherchent à en tirer grand avantage au risque d'en surestimer les capacités, et d'en ignorer les nombreux enjeux. L'avènement des nouvelles technologies engendre un contexte où le conflit est inévitable entre les tenants d'une technologie presque omnipotente et ceux qui estiment que l'humain doit rester le seul maître, avec un contrôle accru sur les SIA. Quoiqu'il en soit, « entre paranoïa des uns et douce rêverie des autres, l'intelligence artificielle pèse désormais lourd dans l'économie mondiale avec 100 milliards de dollars estimés en 2025 et des enjeux techniques stratégiques et sociétaux colossaux ».<sup>51</sup> Malgré le difficile accord entre les deux camps, l'IA continue son expansion, de façon presque déconcertante, et de profondes mutations liées à son utilisation sont toujours en cours.

## **1. L'avènement de l'IA : de grandes mutations en cours**

### **i. Notion d'IA et d'automatisation**

Ces dernières années, la technologie a évolué tellement rapidement qu'elle a acquis d'immenses capacités qui la rapprochent du raisonnement de l'humain. Les SIA essaient actuellement d'imiter l'intelligence humaine pour l'accomplissement des tâches plus complexes qui requièrent une certaine capacité d'analyse et de compréhension ; à partir des données de base ou des prémisses, l'IA est actuellement capable de tirer des conclusions pertinentes. La technologie connaît actuellement des avancées déconcertantes car, en effet :

Les systèmes d'IA sont fondamentalement différents de leurs prédécesseurs, car ils sont conçus pour percevoir, apprendre, raisonner et prendre des décisions d'une manière analogue aux humains. Pour que les systèmes d'IA reproduisent ces caractéristiques de l'intelligence humaine, ils doivent avoir accès à d'importantes quantités de données utilisables et les interpréter. Cette capacité décisionnelle, et le recours aux données qui en

---

<sup>51</sup> <https://www.esaip.org/actualites/lintelligence-artificielle-promesses-et-inquietudes> consulté le 17 janvier 2022

constitue la pierre angulaire, exigent de réexaminer les questions juridiques, éthiques et de gouvernance du point de vue de l'IA.<sup>52</sup>

L'automatisation occupe de plus en plus d'espace et suscite beaucoup d'intérêt tant pour les chercheurs que pour les utilisateurs, d'où il convient d'élucider ce qu'il faut entendre par automatisation. Selon une définition élémentaire, « l'automatisation informatique consiste à utiliser des logiciels pour créer des instructions et des processus reproductibles dans le but de réduire les interventions humaines ou de les remplacer par des systèmes informatiques. Les logiciels d'automatisation s'exécutent dans les limites de ces instructions, outils ou structures afin de réaliser des tâches avec une intervention humaine minimale, voire nulle ».<sup>53</sup>

L'automatisation est devenue un outil indispensable pour la gestion, la transformation et le développement des entreprises, en effectuant notamment des tâches répétitives qui seraient autrement longues et ardues pour l'humain. L'adoption de l'IA, actuellement incontournable, permet aux entreprises d'améliorer la productivité, de développer l'innovation et de rester compétitives sur le marché devenu globalement numérique.

## ii. **Le développement de la recherche en IA**

Le développement des SIA, et leur déploiement à grande échelle, devient de plus en plus une réalité courante. L'IA s'étend presque à tous les domaines et touche désormais plusieurs aspects de la vie humaine. Beaucoup de pays développés, dont le Canada, s'intéressent à ce secteur, et y investissent de grosses sommes parce qu'ils considèrent l'IA comme un moteur désormais incontournable du développement de l'économie. David Doloreux écrit à cet effet :

L'industrie de l'intelligence artificielle (IA) est dorénavant considérée comme un moteur de croissance de l'économie de certaines régions et pays. Depuis les cinq dernières années, la ville de Montréal a connu une croissance importante de l'industrie de l'IA. Montréal a été décrite comme le deuxième hub mondial de l'IA après San Francisco. Elle est reconnue mondialement dans le champ de l'apprentissage profond avec la présence de l'un des fondateurs de l'apprentissage dans ce champ d'étude, Yoshua Bengio, en plus d'héberger la plus grande communauté universitaire en IA au monde. Par ailleurs,

---

<sup>52</sup> <https://www.osler.com/fr/competences/services/intelligence-artificielle> consulté le 17 janvier 2022

<sup>53</sup> <https://www.redhat.com/fr/topics/automation/whats-it-automation> consulté le 17 janvier 2022

Montréal a su attirer les principaux acteurs industriels du secteur, notamment Facebook, Google, Microsoft et Samsung.<sup>54</sup>

En se développant à une vitesse spectaculaire, l'IA accomplit aujourd'hui de véritables exploits technologiques qui laissent entrevoir, à moyen terme, une coopération difficile, voire préoccupante et conflictuelle, avec l'humain. En effet, « l'omniprésence de l'IA aujourd'hui constitue pour certains une promesse de jours meilleurs, pour d'autres, le développement de cette technologie est un réel danger pour nos libertés ».<sup>55</sup> Il s'ensuit que cette expansion agressive de l'IA doit éveiller chez l'humain la conscience de sa responsabilité et exiger de lui la mise en place des balises techniques, juridiques et éthiques en vue d'en limiter les risques liés à une utilisation abusive ou malveillante.

### iii. **Contexte de l'automatisation par Immigration Canada**

En considération des grandes performances attribuables à l'IA, dans divers domaines, et dans contexte particulier d'Immigration Canada, par rapport au nombre croissant des demandes de visa et aux difficultés de leur traitement, l'automatisation a été adoptée d'abord sous forme de projet pilote par IRCC comme un outil porteur de grand espoir. Le Guide politique *Soutien aux décisions automatisé* affirme: « Le volume de demandes ne cesse de croître, notre réseau opérationnel subit une pression de plus en plus élevée, et la technologie semble être notre meilleur espoir de suivre le rythme tout en maintenant un service de qualité. Les modèles opérationnels traditionnels nécessitent simplement trop de ressources pour la portée des opérations que nous prévoyons pour 2019 et les années subséquentes ».<sup>56</sup> C'est dans ce contexte de débordement de dossiers, exerçant une forte pression de travail sur le personnel des centres de traitement, qu'IRCC cherche à tirer profit de l'IA, en recourant à l'automatisation, afin d'alléger la charge de travail et d'améliorer la qualité des services.

---

<sup>54</sup> David Doloreux et Geneviève Savoie-Dansereau. « L'émergence de la grappe industrielle de l'intelligence artificielle (IA) à Montréal », *Le géographe canadien*, vol. 63, N°3, 2019, p. 441

<sup>55</sup> <https://www.esaip.org/actualites/lintelligence-artificielle-promesses-et-inquietudes> consulté le 18 janvier 2022

<sup>56</sup> Gouvernement du Canada, *Guide politique : Soutien aux décisions automatisé*, Juin 2019, p.1

## 2. L'adoption de Chinook par Immigration Canada

Dans sa décision de recourir aux outils informatiques, en vue d'améliorer la productivité et la qualité des services, IRCC a adopté l'outil baptisé Chinook. Il est destiné à déterminer l'admissibilité des candidats, en analysant les données contenues dans les dossiers de demandes de visa. En outre, « Chinook permet de gérer des indicateurs de risque et d'automatiser des procédés post-décision, notamment en générant automatiquement les notes justifiant la décision, en fonction des raisons de refus choisies ».<sup>57</sup> Le projet pilote concernait d'abord les demandeurs de visa de résident temporaire ressortissants de la Chine et de l'Inde. Le choix de ces deux pays aurait été motivé par le nombre fortement élevé de demandes en leur provenance. En confiant généralement les tâches techniques et répétitives à la machine, celles jugées délicates étant réservées à l'intervention de l'humain, l'automatisation permet de gagner en rapidité et en efficacité. En outre, « l'automatisation permet d'augmenter la productivité des équipes informatiques, de réduire le nombre d'erreurs, de mieux collaborer et de consacrer davantage de temps aux tâches stratégiques ».<sup>58</sup> Il apparaissait donc presque naturel qu'IRCC fasse recours à l'IA pour rentrer dans cette logique d'une meilleure productivité. Cependant, l'adoption et l'utilisation de Chinook ainsi que son système de fonctionnement, soulève actuellement des inquiétudes et des débats, de la part notamment des avocats en immigration, ce qui mérite quelques précisions sur cet outil informatique.

### i. Transfert des données et une simplification inadéquate.

Les informations sur l'utilisation et le fonctionnement de l'outil informatique Chinook sont assez rares. Selon un agent d'Immigration Canada, témoignant en Cour fédérale, un dossier soumis au traitement peut comprendre une centaines de pages de preuves qui doivent être analysées systématiquement par un agent. En adoptant l'automatisation, ces données sont

---

<sup>57</sup> OBVIA, Webconférence sur « Automatisation et IA en immigration au Canada : Enjeux et recherche future », 29 mars 2022

<sup>58</sup> <https://www.redhat.com/fr/topics/automation/whats-it-automation#cas-dutilisation> consulté le 17 janvier 2022

transférées, à partir de l'ancien système appelé *Système mondial de gestion des cas (SMGC)*, dans ce nouvel outil informatique pour être résumées en quelques lignes seulement. La question qui émerge de cette démarche est de savoir si le transfert, du *SMGC* vers Chinook, a été complet, et si la simplification faite par Chinook rend fidèlement compte de toutes les informations contenues dans le dossier. M<sup>e</sup> Janssen Dangzalan, avocat en immigration, s'interroge à ce propos en ces termes: « Mais le dossier peut comprendre 100 pages de preuves qui seront résumées en deux ou trois lignes dans Chinook. C'est une caricature de preuves. Comment croire que ce résumé est juste et complet ? ». <sup>59</sup> En effet, comment Chinook pourrait-il faire un résumé si bref d'un dossier si étendu, sans que ce résumé ne soit susceptible d'omettre des informations utiles, indispensables pour l'admissibilité du dossier ? Les questions relatives au transfert des données vers Chinook et la façon dont ce dernier simplifie les informations demeurent fortement préoccupantes.

## **ii. Chinook : une efficacité mitigée et une transparence mise à mal.**

IRCC affirme que l'adoption de Chinook a permis des gains considérables, en termes de temps de traitement des demandes, avec une augmentation pouvant atteindre 35% du volume de demandes que certains centres peuvent traiter. <sup>60</sup> Dans un contexte où le nombre de demandes, ne fut-ce que pour les permis d'études, ne cesse d'exploser, avec une augmentation de 32% entre 2019 et 2021, <sup>61</sup> l'adoption de Chinook offre un soulagement considérable au personnel des centres de traitement des demandes. Mais il semble que, malgré cette performance attribuable à son adoption, des problèmes liés aux délais de traitement persistent encore, selon l'aveu même du ministre de l'Immigration : « Je sais que les délais de traitement ont été incroyablement frustrants pour de nombreuses personnes. Aider les clients à venir

---

<sup>59</sup> Sarah Champagne, « Un outil informatique mis en cause dans la hausse des refus de permis d'étude », *Le Devoir*, 26 novembre 2021

<sup>60</sup> OBVIA, Webconférence sur « Automatisation et IA en immigration au Canada : Enjeux et recherche future », 29 mars 2022

<sup>61</sup> L'honorable Sean Fraser, ministre de l'Immigration., *Communiqué de presse*, 31 janvier 2021

rapidement au Canada, avec des délais de traitement prévisibles et une communication efficace avec IRCC, demeure pour moi une priorité absolue. [...] pour nous assurer de rester compétitifs, nous avons adopté des mesures concrètes afin que ceux qui veulent venir au Canada aient l'expérience client qu'ils méritent ».<sup>62</sup> En matière d'immigration, l'efficacité présumée de Chinook demeure partielle et largement mitigée. Hormis le problème des délais encore longs, d'autres préoccupations, notamment liées à l'équité et à la transparence du logiciel, entourent le processus de sélection des immigrants. Dans son enquête, Romain Schué, journaliste à *Radio-Canada*, affirme que « l'utilisation d'un nouveau système informatique au fonctionnement opaque par Immigration Canada se traduit par des milliers de permis d'études refusés à des étudiants francophones africains. Québec veut des explications ».<sup>63</sup> Ces préoccupations sont directement liées à la stratégie de communication insuffisante d'IRCC, d'une part, et au fonctionnement même de Chinook, d'autre part. Des avocats en immigration, d'un peu partout au pays, déplorent qu'IRCC n'a pas été transparent sur le fonctionnement de Chinook jusqu'à maintenant. D'après un témoignage d'un fonctionnaire d'IRCC, en Cour fédérale, « l'outil, baptisé Chinook, a été créé sans surveillance légale, ne conserve pas les notes sur la décision des agents d'immigration et n'oblige pas ces derniers à ouvrir les preuves présentées par les candidats à des séjours temporaires ».<sup>64</sup> Selon le journal *Le Devoir*, plusieurs avocats spécialisés en immigration croient que le système Chinook serait en partie à l'origine de l'augmentation notable des taux de refus de permis d'études, en l'occurrence pour les étudiants francophones en provenance d'Afrique. Krishna Gagné, avocate en immigration s'interroge : « Y a-t-il un biais

---

<sup>62</sup> L'honorable Sean Fraser, ministre de l'Immigration., *Communiqué de presse*, 31 janvier 2021

<sup>63</sup> Romain Schué, « Ottawa ferme la porte aux étudiants étrangers francophones », *TV5 Monde*, 24 décembre 2021

<sup>64</sup> Sarah Champagne, « Un outil informatique mis en cause dans la hausse des refus de permis d'étude », *Le Devoir*, 26 novembre 2021

discriminatoire envers les étudiants africains à Immigration Canada ? ». <sup>65</sup> En effet, il y a une étrange coïncidence entre l'implantation de Chinook en 2018 et la hausse significative des taux de refus pour les permis d'études : taux de 45% en 2019 (ce taux atteint 60% au Québec) alors qu'il était de 27% en 2015. <sup>66</sup> Étant donné qu'Immigration Canada ne donne pas d'explications claires et convaincantes sur cette hausse des taux de refus, surtout pour des ressortissants de l'Afrique, ni sur la coïncidence avec l'utilisation de Chinook, nous pourrions établir une corrélation et penser que cette hausse serait imputable à l'automatisation de la sélection des immigrants adoptée à cette même période, et que l'outil Chinook comporterait un biais discriminatoire. En outre, sans trop connaître les intentions d'IRCC, son image pourrait pourtant avoir été ternie par une révélation troublante qui affirme que des preuves sont systématiquement détruites par les agents des centres de traitement de demandes. Ici encore, c'est la crédibilité et la confiance dans les institutions canadiennes qui sont susceptibles d'être mises à mal. En effet, Andie Daponte, a expliqué en Cour fédérale que « IRCC avait demandé à ses fonctionnaires de supprimer leurs notes propres à un dossier générées sur Chinook, notamment pour des questions de vie privée. Ces notes ne peuvent ensuite pas être retrouvées ». <sup>67</sup> C'est en fondant leur appréhension sur cette révélation que des avocats spécialisés en immigration jugent de tellement préoccupante cette opacité du processus décisionnel – capable de destruction de preuves –, et y voient en même temps un manque d'équité procédurale. <sup>68</sup> Dans la mesure où aucune considération juridique spécifique

---

<sup>65</sup> <https://information.tv5monde.com/info/canada-ottawa-ferme-la-porte-aux-etudiants-etrangers-francophones-434571> citant Krishna Gagné, avocate en immigration

<sup>66</sup> Sarah Champagne, « Ottawa refuse de plus en plus d'étudiants francophones », *Le Devoir*, 19 novembre 2021

<sup>67</sup> Ibid.

<sup>68</sup> Selon le Gouvernement du Canada, l'équité procédurale en immigration est un concept qui exige que les demandeurs :

- obtiennent une évaluation juste et impartiale de leur demande;
- soient tenus informés des préoccupations des décideurs;
- se voient offrir une possibilité réelle de répondre aux préoccupations à l'égard de leur demande.

n'avait été prise en compte lors du développement initial de Chinook, le système était susceptible de dérailler. Cette situation de manque d'information et d'un fonctionnement opaque de Chinook, lors du processus de sélection des immigrants, mettent à mal la transparence et l'équité d'IRCC. S'exprimant au journal *Le Devoir*, Lucia Nalbandian, membre de la Chaire de recherche en migration et intégration de l'Université Ryerson, à Toronto, dit : « Je ne comprends pas pourquoi IRCC n'est pas plus transparent. Nous avons certainement besoin de plus de transparence, puisque nous sommes au début de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans la gestion des migrations ». <sup>69</sup>

### iii. Le système Chinook et des décisions étonnantes

Étonnés par un manque parfois flagrant de concordance entre les motifs de refus avancés par IRCC et les preuves qui ont été soumises dans le dossier, de nombreux requérants se demandent si le système Chinook, ou les agents d'IRCC, ouvre vraiment les documents constitutifs du dossier et en analysent les preuves. Toujours selon le témoignage d'Andie Daponte, « le nouveau système ne donne aucune indication prouvant que toute l'information fournie a été ouverte et prise en considération » <sup>70</sup>, de quoi inquiéter et frustrer les requérants ou leurs représentants, notamment ceux dont les demandes de visa ont été refusées. Dans certains cas d'un deuxième refus, la frustration est mêlée à l'incompréhension, car les motifs du refus avancés par IRCC, ne concordent en rien avec les preuves fournies, donnant l'impression d'une analyse expéditive au terme de laquelle découle malheureusement une décision difficile à justifier. Pour améliorer la transparence et l'efficacité de l'IA, Lucia Nalbandian prône la mise sur pied d'un processus d'évaluation officiel auquel devraient être soumis tous les algorithmes d'apprentissage, comme c'est déjà le cas dans certains pays notamment la Nouvelle-Zélande. C'est en adoptant une politique rigoureuse d'encadrement,

---

<sup>69</sup> Sarah Champagne, « Ottawa refuse de plus en plus d'étudiants francophones », *Le Devoir*, 19 novembre 2021

<sup>70</sup> Sarah Champagne, « Un outil informatique mis en cause dans la hausse des refus de permis d'étude », *Le Devoir*, 26 novembre 2021

et des mesures concrètes, que le déploiement de l'IA pourrait profiter aux usagers, sans pour autant enfreindre les normes fondamentales de l'éthique.

### **3. Les principaux défis liés à l'automatisation en immigration**

Par sa capacité d'innovation, l'humain est parvenu à fabriquer des *machines intelligentes* et à leur inculquer des propriétés qui se rapprochent des siennes. De telles machines sont aujourd'hui capables d'exécuter des tâches techniques complexes, et de cette façon, elles prolongent et complètent l'activité humaine. De plus en plus, plusieurs services publics recourent à l'IA, un outil technologique qui offre à l'humain des facilités incroyables, et rend le travail quotidien plus aisé. Cependant, le grand succès que connaît la technologie ne doit pas masquer les défis liés à son utilisation. Il convient de rappeler que la performance technique présumée ou attestée de l'IA ne suffit pas, à elle seule, à fonder l'efficacité et la crédibilité de tout un processus; comme le revers de la médaille, elle soulève des défis préoccupants qui doivent également attirer l'attention des décideurs. Nous allons passer en revue certains défis liés à l'IA, dans le cadre de l'automatisation de la prise de décision, ce qui nous permettra de réaliser que, en marge de son efficacité, et en tenant compte d'autres considérations, l'engouement pour son utilisation doit être modéré et mieux réfléchi.

#### **i. L'intelligibilité du processus d'automatisation en IA**

L'intelligibilité est le caractère de ce qui est accessible à la compréhension et transparent à la raison, en termes d'explicabilité. Or l'IA repose sur un processus complexe dont le système de fonctionnement échappe en grande partie à la compréhension et à l'explication. En utilisant un système d'intelligence qui imite l'intelligence humaine, l'IA opère, comme dans une boîte noire, où presque tout demeure un véritable mystère. L'IA ne semble pas elle-même être capable de rendre compte de son fonctionnement interne et des principes à la base de son action. En effet, « le prospectiviste américain Eric Topol rappelle que pour le moment l'IA

n'a aucune capacité d'explication des causes de ce qu'elle observe »<sup>71</sup> car elle ne se limite qu'à établir des corrélations entre des données qu'on lui a fait avaler, sans qu'elle soit capable ni d'en saisir la causalité ni d'en définir les principes. Laurence Devillers affirme que l'IA est un système incapable de comprendre le sens de ce qu'elle fait ni d'en rendre compte, en expliquant les normes et les principes dont il s'est servi. En effet, « elle cherche à imiter le comportement humain, la conversation en langage naturel notamment, mais sans comprendre le sens de l'information qu'elle traite. Une bonne compréhension de la conversation serait pourtant utile pour tenir un dialogue sensé ». <sup>72</sup> L'IA ne parvient pas encore à expliquer de quelle façon elle parvient à la décision qu'elle recommande ni à expliciter les règles et les principes ayant conduit à une telle recommandation. Pourtant, « pour que l'homme puisse vivre avec la machine, l'action de celle-ci doit être intelligible. L'objectif principal du robot ne doit pas être d'optimiser ses actions, mais de rendre ses actions compréhensibles et intuitives pour l'homme ». <sup>73</sup> En se limitant à traiter les données préalablement enregistrées, l'IA opère dans un cadre prédéfini et suivant des principes qu'elle demeure incapable ni de comprendre ni d'expliquer. C'est pourquoi Laurence Devillers rappelle le besoin de saisir l'intelligibilité de l'IA comme une nécessité pour la science:

Pour les intelligences artificielles, il faut trouver comment évaluer une machine. La plus grande erreur du big data et de l'apprentissage machine (deeplearning) est de prétendre que la corrélation remplace la causalité et que la science peut avancer sans besoin de comprendre : l'intelligibilité est alors considérée comme un luxe subjectif, dépassé par les données qui sont, elles, bien objectives et en très grand nombre. Dans ce cas, il est préférable de démontrer que les systèmes entraînés ne manifestent pas les biais interdits. <sup>74</sup>

---

<sup>71</sup> André-Yves Portnoff et Jean-François Soupizet, « Intelligence artificielle : opportunités et risques », *Futuribles*, vol. 426, N°5, 2018, p. 10

<sup>72</sup> Laurence Devillers, « Le dialogue homme-machine. Intelligence artificielle / intelligence humaine : manipulation et évaluation », *Futuribles*, vol. 433, N°6, 2019, p. 58

<sup>73</sup> Abid Raja. "Pour une éthique de l'intelligence artificielle." *Gestion (HEC Montréal)*, vol. 46, N°2, 2021, p. 99

<sup>74</sup> Laurence Devillers, Op. cit. , p. 59

Pour le déploiement de l'IA éthique, André-Yves Pornoff va plus loin et propose l'ouverture des boîtes noires pour en rechercher l'explication des algorithmes : « Il est nécessaire d'ouvrir les boîtes noires, mais également de réfléchir en amont aux enjeux éthiques que les algorithmes peuvent soulever, ...soutenir la recherche sur l'explicabilité des algorithmes et de penser à l'éthique dès leur conception ». <sup>75</sup> Il est fortement probable qu'un SIA dont on ne parvient pas à comprendre le fonctionnement interne fournisse souvent une décision incompréhensible ou étonnante, voire déroutante. L'explicabilité des algorithmes de l'IA est fondamentale pour la compréhension des décisions et pour la confiance et l'appropriation du processus qui conduit à ces décisions.

## **ii. La transparence du processus de prise de décision automatisée**

La transparence du processus réside dans sa qualité d'être limpide et sincère, prêt et capable de rendre compte, à tout moment, de chacune des étapes de son déroulement. Étant donné que le processus suivant lequel opère l'IA demeure difficilement explicable, la question de la transparence de son fonctionnement, pour une meilleure coopération avec l'humain, est une grande préoccupation. Dans cet ordre d'idée Laurence Devillers affirme que « les tests sur les capacités des machines sont nécessaires pour que les humains puissent interagir en confiance avec des intelligences artificielles. Lorsque le système continue à apprendre après son déploiement, il est difficile de contrôler son comportement sur le long terme. Le système peut apprendre, au cours de son utilisation, des comportements induisant un biais ». <sup>76</sup> Tout se passe derrière un circuit opaque qui ne laisse filtrer aucune lumière sur la façon d'opérer, sur les normes et les principes, sur les motivations profondes de ses propositions. L'humain est alors susceptible de faire seulement confiance à un résultat final, sous forme de décision, issu d'un

---

<sup>75</sup> André-Yves Pornoff et Jean-François Soupizet. « Intelligence artificielle : opportunités et risques », *Futuribles*, vol. 426, N°5, 2018, p. 13

<sup>76</sup> Laurence Devillers, « Le dialogue homme-machine. Intelligence artificielle / intelligence humaine : manipulation et évaluation », *Futuribles*, vol. 433, N°6, 2019, p. 60

processus dont il ignore lui-même le déroulement interne. En outre, compte tenu du manque de transparence, les demandeurs de visa sont presque tenus à l'écart du processus de traitement de leurs dossiers car ils ne reçoivent pas d'information utile et au moment opportun. Nombreux sont les demandeurs de visa qui, après d'énormes dépenses et des mois d'attente interminable, sont ébranlés par des décisions négatives qu'on leur annonce, sans qu'ils aient la possibilité de vérifier les motifs du refus ni de contester le processus occulté par le système d'automatisation. Et pourtant, le *Guide politique : Soutien aux décisions automatisé* insiste sur les valeurs d'équité procédurale et de transparence qui doivent soutenir le processus :

Équité procédurale : vitale pour la prise de décisions administratives, l'équité procédurale exige que les demandeurs :

- participent véritablement (ils connaissent le dossier et ont l'occasion de le défendre) et bénéficient d'une évaluation juste et exempte de préjugés de leur demande
- soient tenus informés des preuves négatives et des préoccupations des décideurs
- se voient offrir une possibilité réelle de répondre à de telles preuves et préoccupations à l'égard de leur demande se voient présenter les raisons de la décision ».<sup>77</sup>

Compte tenu de cette opacité qui entoure le fonctionnement de l'IA, lors du processus de sélection des immigrants, la décision qui en résulte est susceptible d'être erronée. Par conséquent, son engouement, surtout quand il s'agit de prendre des décisions, devrait être prudent et modéré. Souvent déçus par des décisions portant parfois la marque d'un pur automatisme, les requérants se plaignent également d'un processus de sélection trop sobre en informations. Malheureusement, les cadres de recours qui s'offrent à eux, en cas de décisions défavorables, sont souvent mal connus ou simplement inaccessibles pour plusieurs raisons, notamment géographiques et financières.

### iii. **La reddition de comptes**

Les requérants de visa sont motivés par un profond espoir d'un avenir meilleur au Canada. Chaque dossier de demande de visa revêt donc une immense importance car il cache ce visage

---

<sup>77</sup> Gouvernement du Canada, *Guide politique : Soutien aux décisions automatisé*, Juin 2019, p. 29

humain en quête d'une vie prometteuse et habité par de grandes attentes. IRCC, consciente de l'importance que revêt chaque dossier d'immigration exigerait à ses agents d'agir en conséquence. Immigration Canada précise, en effet, que « l'agent doit inscrire des notes détaillées et consigner sa décision et sa recommandation dans le Système mondial de gestion des cas (SMGC), qu'il s'agisse d'une décision favorable ou défavorable ». <sup>78</sup> C'est pourquoi le traitement d'un dossier d'immigration mérite une attention particulière de la part des agents qui gardent la responsabilité de rendre compte des motifs qui ont conduit à la décision. La décision juridique doit refléter la diligence qu'un agent a accordée au traitement du dossier, selon les normes de son travail. En adoptant l'automatisation de la prise de décision juridique, dans le processus de sélection des immigrants pour le Canada, IRCC doit garder à l'esprit que seuls ses agents sont responsables de la reddition de comptes pour des décisions inspirées et recommandées par la machine automatisée, et cela en dépit des biais que pourrait comporter l'IA et de son effet d'altération sur le schéma décisionnel de l'agent. Le contexte de la prise de décision est soumis à plusieurs influences, notamment celle de la machine automatisée, mais seul l'humain rend compte de toute décision, même celle prise dans cet environnement.

#### **iv. Des limites liées à la conception des algorithmes de l'IA**

La conception des algorithmes de l'IA, qui sont à la base du processus de l'automatisation de la prise de décision, peut entraver son bon fonctionnement par le fait qu'elle n'est pas capable, en analysant les dossiers, de tenir compte de toutes les particularités. Chaque dossier d'immigration, en tant qu'il appartient à un individu particulier, est susceptible de comporter des particularités qui peuvent échapper au fonctionnement de l'IA. Contrairement à la décision humaine qui « se réfère au jugement, au bon sens, à la prudence, au savoir, à la

---

<sup>78</sup><https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/bulletins-guides-operationnels/residents-temporaires/permis/autorites-reddition-comptes.html> consulté le 10 février 2022

science, à la philosophie, à la raison, à la modération dans les désirs », <sup>79</sup> l'IA semble fonctionner selon un mode figé, et suivant un cadre préalablement défini. Cette limite ne relève pas directement du fonctionnement déficitaire de l'IA mais des lacunes liées à sa conception. Le concepteur des algorithmes de l'IA étant un humain, lui-même limité dans ses capacités de création, est incapable de créer une IA parfaite. Certaines particularités, pouvant échapper à l'IA, leur traitement ne devrait-il pas être confié à l'humain car il dispose d'une intelligence, bien qu'elle ne soit pas elle-même parfaite, susceptible de pouvoir s'adapter instantanément aux paradigmes changeants, et donc orientée vers de nouvelles possibilités ? Gérard Sabah, en parlant du fonctionnement du système automatisé, affirme que « l'on peut présumer qu'un problème est d'autant plus difficile qu'il faut considérer plus de modèles mentaux pour parvenir à une conclusion », <sup>80</sup> ce qui est loin d'être le cas pour les dossiers d'immigration où l'énumération des prémisses n'est pas exhaustive, mettant ainsi en cause la validité des conclusions. L'automatisation de la prise de décision, dans le processus de sélection des immigrants, pourrait aboutir à des erreurs liées à l'adjonction des prémisses non recensées.

✓ **L'IA ne tient pas compte des particularités.**

L'utilisation de l'IA, à travers l'automatisation en immigration, peut comporter des biais susceptibles de nuire à la prise d'une décision équitable. En guise d'exemple, un dossier d'immigration soumis par un orphelin ou une mère monoparentale sera traité par la machine automatisée comme tout autre dossier, sans qu'elle soit capable de tenir compte de leur situation de vulnérabilité sociale et financière. Cette particularité – situation d'un orphelin ou d'une mère monoparentale –, n'a probablement pas attiré l'attention du concepteur des algorithmes pour que le système automatisé tienne compte de leur vulnérabilité financière lors

---

<sup>79</sup> Alain Kiyindou, *Intelligence artificielle : Pratiques et enjeux pour le développement*, L'Harmattan, 2019, p. 9

<sup>80</sup> Gérard Sabah, « La compréhension du langage par ordinateur », in Le Ny, J.-F éd., *Intelligence naturelle, intelligence artificielle*, PUF, 1993, p. 94

de la prise de décision. Pourtant, la preuve de capacité financière du demandeur de visa est un critère décisif d'admissibilité qui comporte une grande incidence sur la décision finale. La décision prise par la machine automatisée sera teintée d'un certain manque d'équité envers cette catégorie de personnes déjà vulnérables. Le développement de l'IA efficace supposerait d'envisager tous les cas de figures auxquels elle pourrait faire face. Selon le Service de recherche du Parlement européen :

Chaque nouveau modèle d'intelligence nécessite des essais poussés de tous les problèmes qu'il est censé résoudre. Des essais partiels ne suffisent pas: il faut tester l'intelligence dans toutes les permutations possibles du problème pour sa durée de vie prévue, faute de quoi ses capacités ne seront pas fiables. Tous les chercheurs en IA ne connaissent que très bien cette dure vérité: pour créer une IA, il est nécessaire de l'entraîner et de tester de manière poussée toutes ses capacités dans son environnement prévu à chaque étape de sa conception.<sup>81</sup>

Citant Jean-François Le Ny, Gérard Sabah affirme que « les erreurs observées ne sont pas des erreurs proprement logiques, mais des erreurs relatives à l'interprétation de la nature de la tâche à exécuter, à l'interprétation des prémisses ou de la conclusion, et des erreurs consistant en l'omission ou l'adjonction de prémisses supplémentaires ». <sup>82</sup> Or, il n'est pas évident que les modifications apportées, en vue d'améliorer la conception d'une intelligence artificielle, contribueraient à rendre ses capacités plus étendues, ou ne seraient pas plutôt susceptibles de détruire ses capacités existantes. La conception d'une IA globale, c'est-à-dire capable de résoudre le problème, sous toutes ses facettes, est une tâche ardue qui reste difficile à réaliser. Raja Abid revient également sur l'attention que doivent tirer les entreprises et les responsables qui recourent à l'utilisation des SIA : « La responsabilité des entreprises consiste entre autres à s'assurer que les algorithmes soient alimentés par des données inclusives et représentatives. Pour créer des systèmes d'IA inclusifs et respectueux de l'éthique, il est capital de définir les paradigmes dominants portés par les personnes responsables de la conception, du

---

<sup>81</sup> Parlement européen. *Faut-il craindre l'intelligence artificielle ?*, Mars 2011, p. 11

<sup>82</sup> Sabah Gérard. « La compréhension du langage par ordinateur », in Le Ny, J.-F éd., *Intelligence naturelle, intelligence artificielle*, PUF, 1993, p. 90

développement, du déploiement et de la gouvernance des technologies ». <sup>83</sup> Ces lacunes relatives à la conception des algorithmes de l'IA expliquent pourquoi, en matière de prise de décision juridique en immigration, la machine automatisée pourrait connaître des limites qui l'empêcheraient de recommander une décision équitable et, par conséquent, crédible. La complexité des dossiers et leurs particularités laissent entrevoir des enjeux éthiques et des défis que la machine automatisée ne serait pas susceptible de relever, faute d'un esprit de jugement adapté à de tels dossiers.

#### **4. Le rapport homme-machine dans la prise de décision en immigration**

Étant considérée comme un outil au service de l'humain, pour améliorer la qualité et les conditions de son travail, l'IA est conçue en vue d'une bénéfique complémentarité. L'humain et la machine doivent opérer de concert pour la même et unique finalité : le bien de l'humain. C'est pourquoi la coopération homme-machine, dès le départ, doit se référer constamment à cette finalité, pour éviter tout dérapage. Quelle que soit son efficacité technique, présumée ou attestée, l'IA ne doit jamais prétendre à un quelconque remplacement de l'humain. En effet, l'humain et la machine comportent chacun ses forces et ses limites mais l'intelligence humaine, dans certains domaines, est indispensable notamment pour l'accomplissement des tâches qui requièrent un certain jugement et un sens de discernement.

Laurence Devillers revient sur les attributs propres à l'intelligence humaine :

L'intelligence humaine est un concept vaste et complexe qui regroupe l'ensemble des fonctions mentales (cognitives) mobilisées pour l'étude, la compréhension et l'organisation du réel en concepts, la capacité à utiliser le raisonnement causal, l'imagination, la prospection et la flexibilité, mais aussi l'habileté à percevoir et à exprimer les émotions, à les intégrer pour faciliter la pensée, à comprendre, à dialoguer et à raisonner avec les émotions, ainsi qu'à réguler les émotions chez soi et chez les autres. <sup>84</sup>

---

<sup>83</sup>Abid Raja. « Pour une éthique de l'intelligence artificielle », *Gestion (HEC Montréal)*, vol. 46, N°2, 2021, p. 102

<sup>84</sup>Laurence Devillers, « Le dialogue homme-machine. Intelligence artificielle / intelligence humaine : manipulation et évaluation », *Futuribles*, vol. 433, N°6, 2019, p. 56

En considération du grand succès que comporte l'IA, et de son évidente efficacité technique, la tentation est grande de penser que la superposition de l'IA à celle de l'humain est une alternative possible. Tout en reconnaissant qu'elle est un outil efficace, parfois indispensable, l'IA ne serait pas assez adaptée au traitement équitable des dossiers d'immigration car ils requièrent plus d'attention, de jugement et de sensibilité à des particularités que ces dossiers pourraient comporter. La meilleure coopération entre l'humain et la machine doit passer par la reconnaissance et la délimitation de leurs champs de compétences. En adoptant l'automatisation, dans le processus de sélection des immigrants, IRCC veillera à ce que cette délimitation soit constamment prise en compte et la nécessité de distinguer l'intelligence humaine de l'intelligence artificielle s'impose.

**i. Intelligence humaine et intelligence artificielle : au-delà du quantitatif, une différence qualitative.**

L'attribut « intelligent » qu'on prête à l'IA ne serait qu'une manière humaine de souligner les considérables exploits technologiques accomplis par celle-ci, en imitation de l'intelligence humaine. Les deux formes d'intelligence possèdent la capacité commune de déduire, à partir d'une information initiale, une information nouvelle, mais de façon différente. Pour l'intelligence artificielle, il semble que le processus interne qui conduit à cette déduction échappe actuellement à toute explication : la machine n'est pas encore capable de rendre compte des raisons pour lesquelles elle fait cette déduction. En dépit des avancées de l'IA, capable de traiter des méga données, à une vitesse impressionnante, une différence qualitative substantielle existe entre l'IA et l'intelligence humaine. Selon Gérard Sabah, seule l'intelligence humaine mérite cette appellation. Il écrit, en effet : « Une façon de présenter l'originalité de l'Intelligence Artificielle par rapport à certaines autres approches du raisonnement consiste à dire qu'elle postule l'existence d'une qualité abstraite, l'intelligence ; certes l'instance la plus élaborée de cette qualité – et peut-être la seule instance qui mérite

véritablement cette appellation – est l’intelligence humaine ». <sup>85</sup> Car, selon lui, l’intelligence humaine est capable de transformer de l’information et de produire des résultats pertinents, grâce à son expérience antérieure et à sa capacité d’adaptation à une nouvelle expérience. Les expériences antérieures constituent, pour l’intelligence humaine, un terrain latent à partir duquel de nouvelles expériences émergent, ce qui n’est pas encore démontré dans le cas de l’intelligence artificielle. Gérard Sabah écrit, à cet effet : « Les performances de l’homme, particulièrement pour tout ce qui concerne la compréhension, sont intimement liées à son expérience sensorielle et émotionnelle, éléments fondamentalement non formalisables ». <sup>86</sup> L’IA n’est qu’une façon analogique de parler d’intelligence car, en effet, par rapport à leur capacité d’aborder le réel, complexe et dynamique, un grand écart existe entre celle-ci et l’intelligence humaine, capable de s’adapter, par elle-même, à de nouvelles possibilités d’action. Dans cette optique, des auteurs soutiennent l’hypothèse que « les professions qui requièrent du leadership, de la créativité ou une capacité à évaluer les situations de façon globale ou holistique continueront d’être réalisées par des humains ». <sup>87</sup> Tout en demeurant un outil efficace au service de l’humain, ses limites se révèlent lorsqu’il s’agit de fonctionner avec des données susceptibles de changer. Philippe Baumard semble aller trop loin en voulant refuser à la machine automatisée le qualificatif d’intelligence artificielle car, selon lui, « la seule intelligence artificielle est celle qui est capable d’inventer un modèle explicatif, inconnu de l’homme, ignoré de l’état de l’art, pouvant expliquer une donnée ou une conclusion, sans le recours à la reconnaissance combinatoire ». <sup>88</sup> Entre l’humain et la machine, il y a une

---

<sup>85</sup>Gérard Sabah, « La compréhension du langage par ordinateur », in Le Ny, J.-F. éd., *Intelligence naturelle, intelligence artificielle*, PUF, 1993, pp. 115-116

<sup>86</sup>Ibid., p. 131

<sup>87</sup>Moustafa Zouinar, « Évolutions de l’Intelligence Artificielle : quels enjeux pour l’activité humaine et la relation Humain-Machine au travail ? », *Activités*, vol. 4941, N°17 – 1, 2020, p. 12

<sup>88</sup>Philippe Baumard, « Quand l’intelligence artificielle théoriserait les organisations », *Revue française de gestion*, vol. 285, N°8, 2019, p. 155

différence existentielle et qualitative; cependant, une grande complémentarité, se réalisant parfois à travers une tension sans cesse grandissante, subsiste également entre les deux.

## **ii. La complémentarité homme – machine, altération ou complicité ?**

L'automatisation du processus de sélection des immigrants fait interagir l'humain et la machine par une prise de décision automatisée. La meilleure interaction se réalise entre les deux acteurs en définissant le rôle et la responsabilité de chacun. Le rôle de la machine automatisée se limite à recommander, après l'analyse des éléments du dossier, une décision qui sera entérinée et prise par un agent d'Immigration Canada. À part la tâche « technique » qui lui est confiée, la machine automatisée ne porte aucune autre responsabilité, ni de la décision ni de ses conséquences. Il appartient à l'humain de s'approprier le reste du traitement de la demande et d'endosser toute forme de responsabilité découlant de la décision qui sera prise. En réalité, la décision qui résulte de ce traitement portera pourtant la marque des deux intervenants. L'humain censé prendre la décision finale se réfère au travail déjà accompli par la machine et, d'une certaine manière, en tient compte. La question qui se pose à ce niveau est de savoir à quel point et de quelle manière la machine automatisée aura influencé l'humain pour la prise de décision finale. Cette interaction entre la machine et l'humain serait susceptible d'altérer son schéma décisionnel par le biais de nudges. Selon Richard Thaler et Cass Sunstein, « le nudge est tout aspect de l'architecture du choix qui modifie de façon prévisible le comportement des gens sans interdire aucune option ou modifier de façon significative les incitations financières. Les nudges n'ont aucun caractère contraignant ».<sup>89</sup> La décision recommandée par la machine automatisée constitue une sorte de nudge qui crée un environnement susceptible d'affecter l'humain pour la prise de décision finale. Caroline Huyard tient à préciser que le processus de décision induit par un nudge ne se réduit pas à une simple modification de l'environnement décisionnel mais joue également sur notre capacité

---

<sup>89</sup> Richard Thaler et Cass Sunstein, *La méthode douce pour inspirer la bonne décision*, Vuibert, Paris, 2010, p. 25

automatique de décision et affirme que « si les nudges fonctionnent, c'est parce que nous cherchons rarement à optimiser nos décisions, et nous nous contentons généralement d'obtenir des résultats qui nous satisfont en nous laissant porter par l'habitude et en minimisant nos efforts intellectuels ».<sup>90</sup> Le rapport homme-machine s'accompagne donc d'une certaine complicité, capable de compromettre, en partie, l'indépendance de l'humain dans la prise de décision. Cette complicité est à comprendre dans le sens où, en poursuivant un but commun, la machine et l'humain s'influencent mutuellement pour atteindre ensemble le but visé. Julie Paquette, en voulant insister sur un possible affaiblissement de la capacité décisionnelle d'un agent confronté à l'IA, écrit : « Il importe de nous interroger sur l'influence potentielle de ces recommandations sur les actions de l'agent qui 'tranchera' et ce, encore davantage si les motifs de cette recommandation demeurent relativement opaques et si la recommandation est perçue par l'agent comme objective ».<sup>91</sup> L'utilisation de l'IA, dans le processus de prise de décision en immigration, doit tenir compte de l'altération qu'elle induit sur le schéma décisionnel de l'humain, ainsi que de nombreux autres facteurs externes, pour en réduire l'influence autant que possible. Mais de façon particulière, l'automatisation exerce sur l'humain une influence grandissante car elle est déjà considérée par lui comme un partenaire de confiance envers lequel il a des attentes. L'automatisation de la prise de décision, dans le processus de sélection des immigrants, est donc susceptible d'induire des biais cognitifs, notamment le biais de confirmation, au schéma décisionnel des agents d'immigration déjà débordés par le nombre de dossiers. Le biais de confirmation, en privilégiant les informations allant dans les sens des idées préconçues, conforte l'agent dans la dénégaration des informations défavorables à ses propres convictions. Il ne s'agit pas de la

---

<sup>90</sup> Caroline Huyard, « Nudges : validité, limites et enjeux éthiques, notamment en santé », *MedSci*, vol. 32, N°12, 2016, p.1130

<sup>91</sup> Julie Paquette, « L'assistante personnelle virtuelle, une prédatrice attentionnée » in *Les conditions de l'attention*, Revue québécoise de science politique (version manuscrite, à paraître 2022), p. 6

liberté de décision de l'agent qui est mise en cause, c'est plutôt l'affaiblissement de son effort destiné à explorer d'autres options possibles. Julie Paquette décrit l'effet des biais de confirmation sur le pouvoir décisionnel de l'agent en ces termes : « Cette faculté de personnalisation (mais nous préférons parler de profilage algorithmique) déploie son effectivité de connivence avec les biais de confirmation, qui consistent en cette tendance chez l'humain à ne prendre en considération que les informations qui confirment, voire confortent, ses positions ». <sup>92</sup> L'interaction entre l'humain et la machine se réalise dans un environnement d'influences susceptibles d'altérer le schéma décisionnel de l'agent et de nuire à la qualité de ses décisions. Elle conclut que « l'accélération que permet la médiation algorithmique à l'ère des données massives implique ici une dépossession du raisonnement menant à la prise de décision, et donc, une forme d'aliénation ». <sup>93</sup> La prise d'une décision lucide et indépendante, par un humain confronté à de tels biais, reste un grand défi difficile à relever.

### **iii. Immigration Canada : des mesures concrètes pour relever les défis**

En dépit de l'adoption de Chinook, dans le processus de sélection des immigrants, le raccourcissement des délais de traitement et l'amélioration de la qualité des services ne semblent pas au rendez-vous. Au contraire, les plaintes liées à l'utilisation de ce nouvel outil et aux dérapages qui lui sont attribuables sont déjà devant les tribunaux. D'ailleurs, de nombreux spécialistes en immigration recommandent un usage prudent et un meilleur encadrement de Chinook. Ils stipulent également la mise en place, par IRCC, des mesures plus audacieuses et mieux adaptées à la nature et à la complexité des problèmes d'immigration que traverse cette institution. Le ministre de l'Immigration semble s'orienter dans le même sens en annonçant des mesures plus concrètes, susceptibles d'améliorer la

---

<sup>92</sup> Julie Paquette, « L'assistante personnelle virtuelle, une prédatrice attentionnée » in *Les conditions de l'attention*, Revue québécoise de science politique (version manuscrite, à paraître 2022), p. 8

<sup>93</sup> Ibid., p. 6

situation et de redorer l'image d'Immigration Canada. Ces mesures, destinées notamment à réduire les délais d'attente et à améliorer la transparence, concernent entre autres :

L'embauche d'environ 500 nouveaux membres au personnel de traitement, la numérisation des demandes et la réaffectation du travail entre nos bureaux dans le monde entier. IRCC demeure résolu à fournir de l'information utile, opportune et transparente à ses clients. Cet effort comprend notamment la mise à jour de notre outil en ligne relatif aux délais de traitement dans les mois à venir afin de donner à nos clients des estimations plus à jour du temps nécessaire au traitement de leurs demandes.<sup>94</sup>

La Directive du gouvernement du Canada, dans la rubrique intitulée « Exigences concernant l'assurance de la qualité », rappelle que le souci de vérification de la qualité doit être permanent pour guider l'adoption et l'utilisation de l'IA destinée à la prise des décisions :

Il faut développer des processus d'évaluation des systèmes de prise de décisions automatisée pour s'assurer de l'absence de biais imprévus dans leurs données et d'autres facteurs qui pourraient influencer injustement les résultats. En outre, on doit offrir aux personnes concernées la possibilité de contester les décisions automatisées. D'autres exigences en matière d'assurance de la qualité peuvent s'appliquer selon le niveau d'incidence déterminé par l'évaluation de l'incidence algorithmique, y compris :

- l'examen par les pairs effectué par des experts qualifiés;
- une intervention humaine dans le processus décisionnel;
- de la formation et des documents additionnels concernant la conception et la fonctionnalité du système décisionnel automatisé;
- la mise en place de plans ou systèmes d'urgence si un système décisionnel automatisé devenait inaccessible.<sup>95</sup>

## **5. Évaluation de l'incidence algorithmique : vers une IA responsable.**

Le développement des SIA exige, de la part des gouvernements, la mise en place des cadres adéquats de déploiement et des mesures d'atténuation des impacts négatifs liés à leur utilisation. Le gouvernement canadien a donc adopté en avril 2020 l'évaluation d'incidence algorithmique (EIA) comme un outil qui vise à ce que l'IA soit construite, surveillée et gérée

---

<sup>94</sup> L'honorable Sean Fraser, ministre de l'Immigration, *Communiqué de presse*, 31 janvier 2021

<sup>95</sup> Gouvernement du Canada, *Directive sur la prise de décision automatisée*, Juin 2019

dès le départ afin qu'elle soit utilisée de manière responsable et transparente<sup>96</sup> et pour développer les meilleures pratiques relatives à l'utilisation des SIA par les services publics: « L'EIA est conçue pour aider les ministères et les organismes à mieux comprendre et gérer les risques associés aux systèmes de décision automatisés ». <sup>97</sup> Cette démarche témoigne de la prise de conscience des défis liés à l'utilisation des SIA et du souci permanent du gouvernement canadien de baliser, dès le départ, les risques d'un mauvais encadrement dans ce secteur. Sous forme d'un questionnaire destiné à mesurer le niveau d'incidence d'un système de décision automatisé, l'EIA est un outil obligatoire d'évaluation des risques – ainsi que des mesures d'atténuation à mettre en place pour gérer les risques cernés – qui vise à soutenir la Directive sur la prise de décision automatisée et ce, en tenant compte de plusieurs considérations. Selon la Directive, « cette évaluation est organisée en fonction des considérations liées aux politiques, à l'éthique et au droit administratif du gouvernement du Canada en ce qui a trait aux secteurs de risque du système de décision automatisé ». <sup>98</sup> Les mesures appropriées sont déterminées et prises en fonction du niveau d'incidence, qui varie de faible à plus élevé, sur l'échelle de 1 à 4. Les notes sont attribuées sur base de l'analyse de nombreux facteurs, notamment la conception des systèmes, le type de décision et l'incidence elle-même, et permettent de déterminer le niveau d'incidence ; l'objectif étant l'atteinte maximale de l'équité procédurale dont le niveau « augmente ou diminue en fonction de l'importance de la décision en question et de son effet sur les droits et les intérêts ». <sup>99</sup> L'importance des mesures à adopter varie elle-même en fonction de la gravité des effets de la

---

<sup>96</sup>Gouvernement du Canada, *Utilisation responsable de l'intelligence artificielle*, sur <https://www.canada.ca/fr/gouvernement/systeme/gouvernement-numerique/innovations-gouvernementales-numeriques/utilisation-responsable-ai.html> consulté le 18 janvier 2022

<sup>97</sup>Gouvernement du Canada, *Outil d'évaluation de l'incidence algorithmique* sur <https://www.canada.ca/fr/gouvernement/systeme/gouvernement-numerique/innovations-gouvernementales-numeriques/utilisation-responsable-ai/evaluation-incidence-algorithmique.html#toc2-1> consulté le 03 avril 2022

<sup>98</sup> Ibid.

<sup>99</sup> Ibid.

décision sur la vie des gens et sur leurs droits, selon qu'ils sont permanents et irréversibles. Sur la liste des résultats escomptés de l'EIA figurent « l'évaluation des incidences des algorithmes sur les décisions administratives et l'atténuation des résultats négatifs, au nécessaire, la mise à disposition du public des données et des renseignements sur l'utilisation des systèmes décisionnels dans les institutions fédérales, si nécessaire ». <sup>100</sup> Cependant, il semble que les effets négatifs liés à l'utilisation des SIA ne sont pas encore suffisamment atténués et le public resterait mal informé sur les systèmes décisionnels automatisés. En raison de l'accès difficile aux informations relatives à IRCC, nous n'avons pas pu obtenir le score de l'EIA de l'outil informatique Chinook. Le processus de prise de décision automatisée demeure encore entouré par de nombreux défis qui empêchent de rencontrer les exigences définies par l'EIA notamment la transparence, l'assurance-qualité, le recours et l'établissement des rapports. L'utilisation responsable et éthique de l'IA doit être basée sur des principes directeurs qui permettent d'en tirer grand avantage pour l'économie nationale et l'intérêt du public en général, tout en respectant les normes environnementales. Ces principes directeurs sont entre autres :

1. comprendre et mesurer l'incidence de l'utilisation de l'IA en concevant et en diffusant des outils et des approches;
2. faire preuve de transparence quant à la façon et au moment d'utiliser l'IA, en se fondant sur un besoin clair des utilisateurs et l'intérêt du public;
3. fournir des explications claires sur le processus décisionnel en matière d'IA tout en offrant des occasions d'examiner les résultats et de remettre en question les décisions;
4. offrir une formation adéquate pour que les employés du gouvernement qui conçoivent et utilisent des solutions liées à l'IA aient les compétences nécessaires en matière de conception, de fonctionnement et de mise en œuvre responsables pour améliorer les services gouvernementaux fondés sur l'IA. <sup>101</sup>

---

<sup>100</sup>Gouvernement du Canada, *Outil d'évaluation de l'incidence algorithmique* sur <https://www.canada.ca/fr/gouvernement/systeme/gouvernement-numerique/innovations-gouvernementales-numeriques/utilisation-responsable-ai/evaluation-incidence-algorithmique.html#toc2-1> consulté le 03 avril 2022

<sup>101</sup>Gouvernement du Canada, *Utilisation responsable de l'intelligence artificielle : Nos principes directeurs*, sur <https://www.canada.ca/fr/gouvernement/systeme/gouvernement-numerique/innovations-gouvernementales-numeriques/utilisation-responsable-ai.html> consulté le 18 janvier 2022

## Conclusion partielle

Les nouvelles technologies progressent sans cesse à un rythme soutenu : nous sommes à l'ère du numérique envahissant notre quotidien. Les SIA sont désormais capables de réaliser, avec beaucoup de performances, des tâches de plus en plus complexes, et plusieurs secteurs sont profondément transformés grâce à l'IA. L'automatisation des tâches et des services permettant de gagner en rapidité et en économie, l'intérêt pour le développement et la recherche en IA devient sans cesse grandissant. Néanmoins, en raison de l'engouement toujours accru, et des risques associés à l'IA, il est devenu urgent de penser à des mécanismes de contrôle, de gestion et de régulation des SIA. Comme l'affirme Laurence Devillers, le monde scientifique semble lui-même préoccupé par un avenir inquiétant de l'IA: « La communauté scientifique est en général prudente sur les projections dans le futur d'une intelligence artificielle générale capable de s'adapter dans le monde réel. Si nous ne les régulons pas, les machines pourront mentir, manipuler, voter, etc. C'est à nous de décider ce que nous souhaitons mettre en œuvre comme garde-fous dans la société ».<sup>102</sup> Appliquée à la prise de décision, dans des domaines où l'approche relationnelle et humaine semble indispensable, l'utilisation de l'IA devient encore plus délicate. Dans ce cas, Pierre Le Coz évoque le principe de *garantie humaine*, excluant ainsi l'usage d'un algorithme de l'IA, « lequel est par essence dépourvu d'esprit critique (ce qui en ressort dépend de ce que l'on a entré au départ, et qui peut être incomplet, voire erroné). Les valeurs et les données qualitatives échappent à l'IA parce qu'elles ne peuvent être captées que par intuition. Dépourvue d'empathie et de compassion, l'intelligence artificielle ne saurait tenir lieu de bon sens clinique et d'intelligence contextuelle ».<sup>103</sup> Adopté par le Canada en 2018, le projet pilote

---

<sup>102</sup>Laurence Devillers, « Le dialogue homme-machine. Intelligence artificielle / intelligence humaine : manipulation et évaluation », *Futuribles*, vol. 433, N°6, 2019, p. 61

<sup>103</sup> Pierre Le Coz, « Éthique et intelligence artificielle », *Annales d'endocrinologie*, Elsevier, vol. 81, N°4, 2020, p. 129

d'automatisation de la prise de décision était destiné à alléger la pression de la charge de travail et à améliorer la qualité des services. Citant Evgeny Morozov, Eloria Vigouroux met en garde « contre le discours de l'idéal du miracle technologique qui présente les technologies et Internet comme une réponse à l'ensemble des problèmes sociétaux actuels ».<sup>104</sup> En dépit du constat d'efficacité de l'IA, et de sa vulgarisation, l'automatisation en immigration ne doit pas occulter les enjeux éthiques et les risques associés à son utilisation. En effet, les dossiers soumis au traitement par une machine automatisée, par le fait qu'ils incarnent des visages humains réels, méritent un traitement relationnel et éthique empreint d'attention et de soin dont la machine automatisée ne serait pas capable. La décision, en immigration, doit tenir compte des considérations qui débordent largement l'aspect purement technique. En outre, le problème des délais demeure presque entier et le niveau de satisfaction des requérants, et d'autres personnes concernées par l'immigration, est constamment en baisse. Le chemin est encore long pour parvenir à harmoniser l'efficacité technique et les considérations éthiques. Pour y arriver, IRCC pourrait s'inspirer des leviers élaborés par Laurence Devillers : « Il y a quatre leviers importants pour développer des systèmes intelligents et éthiques : éduquer sur l'éthique des machines, expliciter des règles éthiques, écrire des outils de vérification des règles éthiques, concernant la coévolution humain-machine et l'évaluation des machines ; et enfin établir des règles juridiques ».<sup>105</sup> IRCC garde la responsabilité de former son personnel aux meilleures pratiques, d'adopter des procédures non discriminatoires, d'évaluer constamment ses outils informatiques et de prendre toute autre mesure nécessaire afin d'assurer aux demandeurs de visa un traitement équitable et une meilleure expérience client.

---

<sup>104</sup>Vigouroux-Zugasti Eloria, « Morozov Evgeny, 2014. Pour tout résoudre, cliquez ici : l'aberration du solutionnisme technologique », sur <https://journals.openedition.org/rfsic/3573?lang=en> consulté le 07 juillet 2022

<sup>105</sup>Laurence Devillers, « Le dialogue homme-machine. Intelligence artificielle / intelligence humaine : manipulation et évaluation », *Futuribles*, vol. 433, N°6, 2019, p. 61

### **3<sup>ème</sup> PARTIE: DES ENJEUX ÉTHIQUES LIÉS À L’AUTOMATISATION DE LA PRISE DE DÉCISION DANS LA SÉLECTION DES IMMIGRANTS.**

#### **Introduction**

L’automatisation de la prise de décision, dans le processus de sélection des immigrants au Canada, est conçue pour répondre au problème posé par la pression de travail de plus en plus élevée, exercée sur le personnel des centres de traitement des demandes. Les performances techniques de l’IA sont incontestables, et sans cesse en extension, et l’engouement pour son utilisation est immense. Cependant, ce succès de l’IA risque de voiler les enjeux éthiques que comporte une utilisation mal encadrée, surtout pour des domaines dont l’importance requiert l’attention humaine. En effet, en dépit de l’efficacité technique de l’IA, les dossiers d’immigration, en tant qu’incarnation des visages humains, nécessitent un traitement adapté, allant au-delà de ce qu’une machine automatisée peut garantir. Dans le cas de la prise de décision en immigration, l’harmonisation est indispensable entre l’aspect technique et l’éthique en vue de garder la cohérence et la pertinence de la décision d’automatisation. Il ne s’agit donc pas de simplement considérer ni de profiter des facilités offertes par l’IA, mais de pousser la réflexion plus loin pour découvrir des attentes et des aspirations de personnes réelles derrière les dossiers d’immigration. Cette réflexion et cette découverte ne sont possibles que grâce l’attention et au discernement que seul l’humain est susceptible de garantir. De la technique à l’éthique, l’agent de l’immigration doit faire un saut qualitatif pour que, au terme du processus de traitement des dossiers, la décision puisse refléter la touche humaine de la démarche. Car, comme le précise le *Guide politique : Soutien aux décisions automatisé*, l’objectif du recours à l’automatisation est également qualitatif: « La technologie semble être notre meilleur espoir de suivre le rythme tout en maintenant un service de qualité ».<sup>106</sup> Au-delà de l’efficacité technique de l’automatisation de la prise de décision, le

---

<sup>106</sup> Gouvernement du Canada, *Guide politique : Soutien aux décisions automatisé*, Juin 2019, p. 1

processus de sélection des immigrants doit être guidé par le souci permanent d'équité et de transparence. La crédibilité de la décision et la qualité des services rendus aux demandeurs de visa dépendent de la prise en compte de ces différentes considérations. L'attention aux considérations éthiques serait donc susceptible de renforcer, de la part des requérants, la confiance envers les institutions canadiennes, pour un pays dont la réputation, pour son ouverture et son hospitalité envers les étrangers, était déjà grande. Les demandeurs de visa pour le Canada, et le traitement de leurs dossiers, méritent un service plus humain, une démarche capable de comprendre et de répondre au mieux à leurs attentes. C'est pourquoi nous affirmons qu'à travers le processus de sélection des immigrants, l'éthique du care, sous son aspect de vulnérabilité et de dépendance, devrait être mise de l'avant pour que les immigrants soient sélectionnés, non pas avec une machine, figée dans l'automatisme, mais plutôt avec un cœur plein d'humanité et sensible à la situation d'autrui. Emmanuel Petit souligne bien cette dimension humaine qui guide l'éthique du care, et qui doit présider au processus de sélection des immigrants, en écrivant :

L'éthique du *care* propose un modèle de comportement qui conteste la conception de l'individu égoïste et rationnel – *l'homo oeconomicus* – sur lequel repose la science économique moderne. À une éthique rationnelle focalisée sur le calcul, l'obligation ou la justice, elle oppose des fondements moraux de « souci d'autrui », de respect, de confiance ou encore de responsabilité. Elle rejoint, à ce titre, et sous certains aspects, une littérature en économie comportementale, qui souligne le rôle majeur des émotions et des relations entre acteurs de la décision, et qui met en évidence l'existence de préférences sociales comme la coopération, l'altruisme ou la confiance.<sup>107</sup>

Dans ce sens, l'éthique du care, centrée sur le soin à apporter à la personne humaine dans sa situation réelle, traverse un grand tournant et se démarque des théories éthiques antérieures.

### **1. Le dossier d'immigration : bref aperçu sur son importance**

Rappelons que l'obtention du visa pour le Canada demeure pour de nombreux demandeurs un rêve qu'ils essaient de réaliser, car le Canada est un pays assimilé par beaucoup à la *terre*

---

<sup>107</sup>Emmanuel Petit, « Ethique du care et comportement pro-environnemental », *Revue d'économie politique*, vol. 124, N°2, 2014, p. 244

*promise*. Les demandeurs de visa veulent quitter leur pays d'origine pour diverses raisons notamment l'insécurité, personnelle ou de la famille, des conditions de vie socio-économiques précaires, des catastrophes naturelles ou parce qu'ils veulent faire une simple aventure. En effet, dans certains pays notamment d'Afrique, l'instabilité politique et les violences qui en découlent créent une situation d'insécurité chronique au sein de la population locale. En outre, cette instabilité politique s'accompagne généralement de conditions de vie précaires, surtout pour des gens déjà vulnérables. Nous aborderons, ci-dessous, les principaux défis auxquels font face les immigrants dans leur pays d'origine et qui les incitent à immigrer vers le Canada.

### **i. Les problèmes socio-économiques des immigrants**

La plupart des immigrants qui cherchent à entrer au Canada sont originaires des pays du sud où les conditions de vie socio-économiques sont très médiocres. La conjoncture économique de ces pays, généralement instables, n'offre pas d'opportunités suffisantes pour garantir à la population de mener une vie décente au point que certaines gens préfèrent quitter leur pays à la recherche d'une vie meilleure. Comme le Canada présente d'immenses opportunités de développement économique et des avantages sociaux attrayants, sa grande ouverture à l'immigration suscite un fort engouement de la part des immigrants. Pour ces derniers, entrer au Canada serait synonyme d'adieu à la précarité liée à des conditions de vie marquée par une extrême pauvreté. L'aventure vers le Canada devient alors une véritable conquête d'une vie meilleure, à l'abri des soucis économiques. Luc Cambrézy revient sur les principaux motifs sur lesquels reposent la pauvreté et la nécessité d'immigrer :

Les raisons de migrer s'articulent globalement autour d'une situation générale de pauvreté et de sous-développement liée pour une large part à un niveau de production insuffisant pour répondre aux besoins les plus élémentaires (alimentation, santé, éducation), mais aussi à d'autres aspirations moins « essentielles » comme par exemple l'accès à des produits de consommation courante. Ce sous-développement trouve ses causes profondes dans la faible productivité des systèmes agraires qui, dans

un contexte de pression démographique et foncière croissante, ne peuvent évoluer in situ sans l'introduction d'investissements (matériels et immatériels) massifs [...].<sup>108</sup>

Dans ce contexte de grande précarité économique, les demandeurs de visa pour le Canada constituent leur dossier avec beaucoup de minutie, en veillant à ce que chaque détail puisse répondre aux exigences du Canada en matière d'immigration. En dépit de la longue procédure et des nombreuses exigences, pour l'obtention du visa, les requérants sont prêts à tout mettre en œuvre pour compléter leur dossier et espérer réaliser leur rêve. Pour ces immigrants exposés à de graves difficultés économiques, venir au Canada est une grande opportunité et un enjeu de taille pour lequel tout risque serait acceptable.

## **ii. Défi des guerres et de l'insécurité chronique**

Certains pays, notamment d'Afrique, traversent souvent des crises sociopolitiques qui se soldent par des guerres interminables, entraînant des déplacements de la population civile qui fuit l'insécurité régnant dans les zones de conflit. Philippe Hugon souligne que l'insécurité naît généralement « des facteurs structurels de sous-développement, caractérisés par la vulnérabilité et par l'exposition au risque des populations ayant une faible résilience du fait d'une insuffisance de disponibilité, de défaillances de marchés, d'absence de droits et de capacités ou de dysfonctionnement dans l'allocation des ressources ». <sup>109</sup> Suite à cette insécurité chronique, et à des scènes troublantes d'atrocités auxquelles la population civile est souvent exposée, certaines personnes préfèrent prendre le chemin de l'exil, vers des pays limitrophes où ils seraient à l'abri des conflits. Face à la guerre et à l'insécurité, c'est souvent la vie personnelle qui est menacée, obligeant les personnes à fuir. Malgré les dangers liés à une telle aventure, de nombreux immigrants tentent de rejoindre l'Europe ou l'Amérique du Nord à la quête d'une vie plus tranquille et d'un avenir prometteur. En dehors des violences

---

<sup>108</sup> Luc Cambrézy et Yves Charbit, « Migrations internationales et vulnérabilités », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 23, N°3, 2007, pp. 15-16

<sup>109</sup> Philippe Hugon, « Conflits armés, insécurité et trappes à la pauvreté en Afrique », *Afrique contemporaine*, vol. 2, N°218, 2006, p. 35

entraînées par la guerre, certaines personnes sont soupçonnées ou accusées de menacer la sécurité nationale, par des acteurs politiques au pouvoir, et sont contraintes de prendre le chemin de l'exil en tant que réfugiés politiques.

### **iii. Le départ pour l'étranger : un choix déchirant**

Les immigrants pour le Canada doivent quitter leur pays d'origine pour l'un ou l'autre motif évoqué ci-dessus mais la décision du départ, relevant souvent d'une situation tragique, constitue toujours un choix déchirant car, dans les conditions normales, il n'a jamais été aisé de quitter son pays. L'immigrant est obligé de laisser, dans la douleur, toute la famille, la terre et sa culture de sorte que, pour lui, le fait de quitter son pays constitue un véritable déracinement dicté par des conditions de vie devenues quasi insupportables. En dépit des lourdes exigences relatives à la constitution du dossier, les requérants sont prêts à tout sacrifier, voire à risquer leur vie, pour réaliser leur rêve. Le long processus de demande de visa, et le taux élevé de refus n'empêchent pas les requérants d'espérer que, par un coup de chance, leur dossier pourrait aboutir à une décision favorable. Comme en témoigne le Rapport du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, le taux de refus des visas, selon la provenance des demandeurs, demeure relativement élevé. Dans ce rapport, David Tilson établit que le taux de refus de visa pour les ressortissants africains était de 28% en 2012 (29% en 2007) contre 19% pour les ressortissants asiatiques (21% en 2007) et 12% pour les ressortissants européens (14% en 2007).<sup>110</sup> Cette situation vient conforter l'appréhension selon laquelle le processus de sélection serait opaque et donnerait l'impression d'une répartition inéquitable des immigrants, selon les régions de provenance.

Compte tenu de ces défis majeurs que nous venons d'énumérer, et qui hantent les immigrants, et des attentes qu'ils nourrissent en constituant leur dossier, il apparaît impensable, voire irresponsable pour IRCC, que le traitement des demandes d'une telle importance subisse une

---

<sup>110</sup> David Tilson, *Rapport du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration*, mars 2014, p. 8

quelconque négligence humaine ou encore qu'il soit simplement confié à une machine automatisée. L'attention accordée au traitement des dossiers d'immigration par les agents d'IRCC témoigne de l'intérêt et de l'importance que le Canada accorde à l'immigration. Lors du processus de sélection des immigrants, les performances techniques de l'IA ne suffisent pas à rassurer les immigrants ni à garantir un traitement équitable et crédible. Nous soutenons que des considérations parentes de l'éthique du *care* doivent également entrer en ligne de compte afin que la décision juridique, découlant de ce processus, ne soit pas le fruit de l'unique efficacité technique mais reflète plutôt l'attention et la sollicitude de l'humain, sensible et solidaire à travers le soin avec lequel les dossiers sont traités. En effet, « la théorie du *care* introduit dans la théorie morale (i) le domaine du sensible et des affects, (ii) elle met au centre de la vie morale la relation entre des individus « ordinaires », (iii) elle renonce à l'idéal d'autonomie et décrit la vulnérabilité constitutive de la personne, (iv) elle constitue, davantage que les théories essentialistes, une théorie de la pratique ou de l'action morale ». <sup>111</sup>

## **2. Les enjeux éthiques liés à l'automatisation de la prise de décision en immigration**

La prise de décision automatisée doit être placée dans un cadre législatif et éthique bien précis pour prévenir les risques liés à une utilisation abusive, non réfléchie ou malveillante des systèmes d'IA. En vue d'adopter l'utilisation de l'IA à grande échelle, plusieurs pays ont développé et mis en place des mesures et des stratégies d'encadrement et d'accompagnement du déploiement de ce nouvel outil de travail devenu incontournable, tant dans le secteur public que privé. Sur le plan législatif, l'encadrement du développement et de l'utilisation de l'IA s'articule essentiellement autour des risques liés au dérapage technique, à la vie privée et à la protection des données personnelles. Sur le plan éthique, les enjeux liés à l'automatisation de la prise de décision juridique en immigration sont relatifs à la nature même des dossiers et à leur importance car, lors du processus de sélection des immigrants, il ne s'agit pas de traiter

---

<sup>111</sup> Emmanuel Petit, « Ethique du *care* et comportement pro-environnemental », *Revue d'économie politique*, vol. 124, N°2, 2014, p. 246

de simples dossiers-papiers mais de découvrir que, derrière ces dossiers, se cachent des visages humains réels habités par des aspirations profondes. La prise de conscience de cette réalité permettrait aux agents d'immigration, en charge du traitement des demandes de visa, de prendre le temps et les moyens nécessaires en vue d'accorder aux dossiers l'importance requise et l'attention qu'ils méritent. Étant conscients de cette importance des dossiers d'immigration, en tant qu'incarnation des personnes humaines réelles en situation de vulnérabilité et de dépendance, les agents d'IRCC ne se satisferaient pas des simples performances de la machine automatisée mais se préoccuperaient également de prendre en compte des considérations éthiques pour que le processus de sélection soit équitable, transparent et crédible. En effet, à défaut de la sollicitude humaine, envers le demandeur de visa, lors du traitement de son dossier, l'agent d'immigration faillirait à son devoir moral de solidarité envers son semblable en situation de précarité ; son exercice serait alors réduit à sa simple fonction bureaucratique. En outre, le traitement des dossiers d'immigration implique des relations humaines et requiert, par ce fait, l'intervention exclusivement de l'humain car la machine automatisée n'est pas capable de relations de ce genre. La plus grande satisfaction du demandeur de visa étant l'annonce d'une décision positive, peu importe le déroulement du traitement, la décision négative inspirée et recommandée par une machine automatisée serait par contre susceptible d'être perçue comme un manque d'intérêt et de considération pour son dossier, ce qui pourrait, c'est notre thèse, affecter la confiance et la crédibilité du processus qui aurait conduit à une telle décision.

#### **i. La place de la vulnérabilité et de la dépendance**

En s'inspirant des travaux réalisés par Carol Gilligan sur la voix différente de l'expérience morale des femmes, Sandra Laugier développe une éthique du care centrée sur la vulnérabilité et la dépendance en écrivant : « Par la place centrale qu'elle accorde à la vulnérabilité des personnes, de toutes les personnes, la perspective du care comporte une visée éthique qui ne

se résume pas à une bienveillance active pour les proches ou au soin d'autrui, mais constitue un changement radical dans la perception et la valorisation des activités humaines ». <sup>112</sup> Sandra Laugier affirme que l'être humain est si vulnérable, dépendant des autres et de son environnement, qu'il ne saurait prétendre à l'idéal de l'autonomie tant exaltée par Emmanuel Kant et John Rawls. Cette prise de conscience de la dépendance mutuelle, en raison de notre commune vulnérabilité, entraîne une reconnaissance de nos responsabilités les uns envers les autres. En effet, le « prendre soin » est la manière la plus humaine de répondre à notre responsabilité de solidarité et d'entraide consécutive à notre nature fondamentalement vulnérable. Le soin apporté à une personne en situation de vulnérabilité, tout en soulageant son état, nous rapproche en même temps de sa condition et témoigne de l'interdépendance dans les relations humaines. Dans la même optique, Marie Garrau et Alice Le Goff ont fait de la vulnérabilité leur point d'ancrage pour s'insurger et mener une lutte serrée contre le libéralisme politique et l'universalisme abstrait. La vulnérabilité humaine à la fois ontologique – inhérente à notre nature contingente – et circonstancielle – causée par des circonstances particulières –, rend l'humain fragile, susceptible de blessure et de souffrance, et par conséquent, dépendant absolument des autres et de son environnement. La situation de vulnérabilité, inhérente à notre condition mortelle, constitue une véritable démythification de l'idéal d'un sujet autonome et indépendant. L'éthique du care porte un nouveau regard sur l'humain qui, confronté à ses limites et à ses précarités, se rend compte qu'il n'est qu'un mortel, et doit retrouver le sens de la solidarité et l'absolue nécessité du soin des autres. À ce propos, Fabienne Brugère écrit :

La théorie du care est d'abord élaborée comme une éthique relationnelle structurée par l'attention aux autres. Aucun être humain ne peut se suffire à lui-même ; fondamentalement vulnérables et interdépendants, les individus ont souvent recours à

---

<sup>112</sup> Sandra Laugier, « Care, environnement et éthique globale », *Cahiers du Genre*, N°59, 2015, p. 128

un moment ou un autre de leur vie à des relations de protection, d'aide au développement, de traitement de la dépendance pourtant ignorées, euphémisées ou méprisées.<sup>113</sup>

Si les demandeurs de visa pour le Canada se trouvent dans une position précaire où ils comptent absolument sur la sollicitude et la diligence des agents de l'immigration, il est également vrai que le Canada a besoin d'une main d'œuvre pour répondre aux nombreux besoins du marché du travail et d'une population jeune issue de l'immigration pour développer son économie, en perte de vitesse, et pour redynamiser ses régions rurales dépeuplées et de plus en plus vieillissantes. La valorisation de la vulnérabilité et de la dépendance, dans le processus de sélection des immigrants, donne à la communauté humaine l'occasion de rapprochement et de solidarité, le Canada apparaissant lui aussi comme dépendant notamment pour les raisons ci-haut évoquées. Elle s'inscrit donc dans une démarche éthique qui devient, sur le plan humain, source d'une expérience unique et d'un enseignement moral de grande fécondité sociale et éthique. Au bout du compte, en considérant la diversité raciale et culturelle comme une richesse, le traitement des dossiers d'immigration qui tient compte des aspects éthiques, aboutit à une société plus prospère, plus diversifiée et plus harmonieuse au sein de laquelle chacun(e) apporte sa contribution et trouve son compte. La prise en compte de la dimension éthique dans le processus de sélection des immigrants est un avant-goût et un gage, pour les requérants, d'une intégration socio-économique qui serait facilitée, voire réussie. Dans ce contexte, les nouveaux arrivants ne se sentiront plus comme des étrangers, mais plutôt comme des membres à part entière de la communauté d'accueil au sein de laquelle ils trouveront toutes les conditions d'un plein épanouissement. Le traitement humain des dossiers d'immigration devient en même temps une nécessité rationnelle qui permet d'assurer la cohérence et la pertinence de la politique

---

<sup>113</sup> Fabienne Brugère, *L'éthique du care*, Que sais-je ?, PUF, 2021, p. 7

canadienne d'immigration. Le discours politique officiel se traduirait en actes concrets d'attention aux dossiers, d'ouverture et d'accueil aux immigrants, en accordant dès le départ de l'importance et du soin nécessaire au traitement de leur demande. Et à leur arrivée au pays, une grande hospitalité et une meilleure intégration socio-économique assureraient la garantie d'une grande cohésion sociale. C'est dans cette optique que Sandra Laugier affirme :

Le care est d'abord le souci des autres, l'attention à la vie humaine et à ce qui fait sa continuité. L'éthique du care appelle ainsi notre attention sur ce qui est juste sous nos yeux mais que nous ne voyons pas, par manque d'attention. C'est pour cela que l'éthique du care peut aussi se définir, si l'on veut traduire le terme, comme éthique de l'attention, au sens à la fois de faire attention à et d'attirer l'attention sur une réalité ordinaire : le fait que des gens s'occupent d'autres, s'en soucient et ainsi veillent au fonctionnement du monde.<sup>114</sup>

Le traitement des dossiers d'immigration devrait être empreint d'une certaine humanité, cela étant une nécessité qui garantirait pour IRCC, l'équité procédurale du processus de sélection et la crédibilité, de la part des citoyens et des immigrants.

## **ii. La place de l'hospitalité en immigration**

En tant qu'accueil chaleureux et bienveillant réservé à un étranger, l'hospitalité est une valeur essentielle et une forme du care. La pratique de l'hospitalité active serait destinée aux immigrants dès leur arrivée au pays et, dans ce sens, ne concernerait pas le processus de sélection en soi. Pourtant, il y a une dimension de l'hospitalité nécessaire, en amont, lors du processus qui conduit à la sélection de l'immigrant. La bonne réception des dossiers, l'importance qu'on leur accorde, le souci d'équité et de transparence lors du traitement des demandes sont autant d'indicateurs sur le niveau d'hospitalité que les nouveaux arrivants bénéficieraient au pays. En outre, Daniel Innerarity précise que l'hospitalité est une richesse qui comporte une dimension de libération, de réalisation de soi et d'ouverture aux autres et au monde alentour : « Dans l'expérience de l'accueil, l'autre nous libère en nous prémunissant contre l'enfermement sur soi-même. La rencontre avec l'autre nous permet de voir le monde

---

<sup>114</sup> Sandra Laugier, « Care, environnement et éthique globale », *Cahiers du Genre*, N°59, 2015, pp. 128-129

d'une manière différente et ainsi, de nous comprendre autrement ». <sup>115</sup> L'hospitalité permet donc d'être maître chez soi en ouvrant courageusement sa porte à l'autre pour découvrir, par cette ouverture, la richesse inconnue dont il est porteur. Elle permet de nouer des relations humaines, basées sur la confiance, l'accueil et l'entraide, de nature à favoriser la cohésion et à renforcer le tissu social. Elena Pulcini insiste sur l'hospitalité comme une valeur essentielle pour la vie sociale car elle empêcherait de tomber dans la « peur mutuelle qui fait de la coexistence entre les hommes une triste condition, où la vie de chacun devient solitaire, misérable, dangereuse, animale et brève ». <sup>116</sup> Dans la même optique, Daniel Innerarity aborde la notion d'hospitalité sous l'angle de la fécondité des expériences issues de la diversité : « L'éthique de l'hospitalité apparaît ainsi comme une éthique de la préservation de la pluralité, de la diversité des expériences et des temporalités ; une éthique pour la sauvegarde de la fragilité des affaires humaines ». <sup>117</sup> Sans égard à ces relations, le traitement des dossiers de demande de visa, par une machine automatisée, ne donnerait aux nouveaux arrivants aucun avant-goût d'une hospitalité dont ils bénéficieraient à leur arrivée. C'est pourquoi on pourrait parler de l'hospitalité accordée aux dossiers, en amont, comme une préfiguration de l'hospitalité, en aval, envers les nouveaux arrivants.

### **iii. Des principes fondamentaux pour un traitement éthique des dossiers**

La *Déclaration de Montréal pour le développement responsable de l'IA* énonce quelques principes fondamentaux qui doivent guider l'usage de l'IA dans le secteur public au Canada. Ces principes sont considérés comme des lignes directrices majeures auxquelles tout usager de l'IA doit faire référence pour que l'adoption de celle-ci n'outrage pas les droits et les

---

<sup>115</sup> Daniel Innerarity et al. , *Le temps de l'hospitalité : réception de l'Éthique de l'hospitalité de Daniel Innerarity*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2015, p. 92

<sup>116</sup> Elena Pulcini, « Hospitalité et reconnaissance », *Revue du MAUSS*, vol. 53, N°1, 2019, p. 343.

<sup>117</sup> Daniel Innerarity, *Éthique de l'hospitalité*. Trad. B. Navarro Pardiñas et Luc Vigneault, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2009, p. 98

libertés des personnes mais qu'elle concourt à leur bien et à leur bien-être. En effet, toute IA, utilisée à bon escient et de façon responsable, doit avoir la personne humaine pour centre d'intérêt et pour motif ultime d'action. Si elle perd de vue cette finalité éthique, l'IA devient potentiellement dangereuse, et son utilisation nocive, car elle doit toujours être conçue et développée pour être au service de l'humain. Même si la *Déclaration de Montréal* dans son ensemble repose sur une grille éthique rawlsienne, certains des principes qui y sont évoqués nous ramènent à l'éthique du care.

### ✓ **Principe de solidarité**

La solidarité humaine est une valeur sociale qui permet aux humains de se soutenir mutuellement à travers les diverses situations qu'ils traversent, en vue de construire une cohésion sociale et de poursuivre leur marche vers un destin commun. En dépit des différences physiques, linguistiques ou culturelles, tous les êtres humains forment une communauté solidaire qui se distingue des autres êtres par leur capacité de s'organiser et de poursuivre des buts collectifs. Le centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé du Québec, en insistant sur la relation entre personnes et sur l'entraide mutuelle, précise les contours éthiques de la solidarité : « En éthique, la solidarité est conceptuellement très près, entre autres, de la réciprocité, de l'équité, de la justice sociale et de la justice distributive ». <sup>118</sup> C'est en vertu de cette solidarité que l'agent d'immigration devrait se pencher sur chaque dossier et l'analyser avec un cœur sensible à la situation de cette personne que représente le dossier de demande de visa. Le 3<sup>ème</sup> paragraphe du principe de solidarité de la *Déclaration de Montréal pour le développement responsable de l'IA* est énoncé comme suit : « Les SIA ne devraient pas être mis en œuvre pour remplacer des personnes sur des tâches qui requièrent une relation humaine de qualité, mais devraient être développés pour faciliter cette

---

<sup>118</sup> Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé, *La solidarité dans l'éthique et la pratique de la santé publique*, Juillet 2015, p. 2

relation ». <sup>119</sup> La sélection des immigrants est une tâche délicate qui nécessite une relation, et donc une présence humaine attentionnée et capable de comprendre la singularité de chaque dossier. Déléguer cette tâche à une machine automatisée, quelle que soit sa performance, représente un manquement à la solidarité et une banalisation de relation humaine de qualité, tel que cela est stipulé par la *Déclaration de Montréal*, car la machine est incapable d'une telle relation. Comme nous l'avons rappelé précédemment, le dossier d'immigration incarne des attentes et des aspirations des personnes concrètes qui ont besoin d'être écoutées et comprises, dans leurs démarches, par un agent humain, capable de sensibilité et d'attention dans une situation bien concrète. Philippe Breton écrit à ce propos :

Les pratiques de solidarité qui engagent toujours quelque chose de soi, ou donnent à penser qu'il y a dans la détresse d'autrui comme un prolongement de soi-même, requièrent une forme ou une autre de reconnaissance, même vague, d'un espace de communauté humaine et donc de solidarité : d'une communauté supposée, purement représentée, de souffrance, se déduit presque spontanément la pitié, et d'elle-même les motivations qu'elle mobilise et les pratiques qu'elle met en œuvre. <sup>120</sup>

Il ne s'agit donc pas d'un simple dossier-papiers dont on peut laisser le traitement à une machine automatisée. La *Déclaration de Montréal* insiste, à juste titre, sur la nécessité de développer et de maintenir des relations humaines affectives et épanouissantes au sein de la communauté humaine afin d'éviter que l'utilisation de l'IA ne nous fasse pas perdre le sens de ce qu'est l'humain. En entrant en contact avec le dossier, l'agent d'immigration doit prendre conscience d'être en contact avec une autre personne qui a besoin de relation, avec ses sentiments et ses émotions, dont le dossier-papiers n'est que l'incarnation. Le traitement d'un dossier d'immigration, en impliquant une relation, devient une tâche humaine et humanisante qu'on ne doit donc pas déléguer à la machine, inerte en soi. Cependant, en adoptant l'utilisation de l'IA, IRCC semble accorder beaucoup de crédit à la machine automatisée et s'écarter ainsi de ce principe de solidarité: « L'objectif d'IRCC est de mettre en œuvre des

---

<sup>119</sup> Déclaration de Montréal pour le développement responsable de l'IA, 2018

<sup>120</sup> Philippe Breton et al. , *Éthique et solidarité humaine à l'âge des réseaux*, L'Harmattan, 2006, p. 40

systèmes responsables, efficaces et efficaces. En permettant aux clients de choisir d'éviter les systèmes, nous compromettrions la capacité du Ministère d'assurer un traitement rapide et cohérent, et cela laisserait entendre que les systèmes automatisés offrent un service inférieur à celui fourni par les agents humains ». <sup>121</sup> Pourtant, la relation humaine de qualité naît d'un contact et d'une interaction, ne fût-ce que virtuelle, entre deux personnes. En traitant un dossier d'immigration, l'agent doit avoir conscience d'une présence humaine, certes invisible mais réelle, qui a besoin de son écoute, de son attention et de sa compréhension, bref de son cœur et de son humanité. L'agent d'immigration ne pourra donc entrer dans cette relation humaine qu'en considérant que chaque dossier qu'il traite est une expression cachée des besoins, des sentiments et des aspirations d'une autre personne, dont la présence est réelle à travers ce dossier. Jean-Claude Heudin parle de l'intelligence humaine comme étant déjà disposée à cette relation: « L'intelligence humaine est multiforme, émotionnelle et empathique. Beaucoup de nos décisions sont prises émotionnellement, puis nous rationalisons ces choix a posteriori. Toutefois, celles-ci tiennent naturellement compte du monde qui nous entoure, de notre culture, de notre perception de l'environnement ». <sup>122</sup> La prise de décision juridique en immigration s'inscrit dans cet environnement tissé d'un grand réseau de relations interpersonnelles, d'échanges, de sentiments et d'émotions, et qui fait de nous des êtres humains, capables de nous comprendre et de nous entraider, en nous élevant mutuellement.

#### ✓ **Principe de responsabilité**

Le paragraphe 1 de la *Déclaration de Montréal* précise: « Seuls des êtres humains peuvent être tenus responsables de décisions issues de recommandations faites par des SIA ». <sup>123</sup> Le principe de responsabilité, dans le cadre de l'utilisation de l'IA, constitue un vibrant rappel

---

<sup>121</sup> Gouvernement du Canada, *Guide politique : Soutien aux décisions automatisé*, Juin 2019, p. 11

<sup>122</sup> Jean-Claude Heudin, « Intelligence artificielle et intelligence humaine », *Futuribles*, vol. 428, N°1, 2019, p. 104

<sup>123</sup> Déclaration de Montréal pour le développement responsable de l'IA, 2018

que l'usage des SIA doit revêtir un aspect anthropocentrique, tenir en compte l'avenir de l'humanité et éveiller la conscience de la responsabilité de l'humain, le seul maître. En effet, l'engouement pour l'IA, en raison des facilités techniques qu'elle offre, ne doit pas voiler les nombreux et graves risques liés à une utilisation mal encadrée, surtout en rapport avec des domaines où la vie de l'humain risque d'être affectée. En somme, comme le souligne Gilbert Hottois, la responsabilité en éthique est une sorte de remise en cause et un ajustement constant des moyens et des conséquences de l'action humaine pour parvenir au but:

L'éthique de la responsabilité se caractérise par l'attention aux moyens dans une double perspective : en ce qui concerne leur efficacité pratique, opératoire (car c'est bien la fin qui justifie les moyens) d'une part, en ce qui concerne les conséquences, d'autre part. Le souci d'efficacité encourage le pragmatisme, le compromis, une tendance à réajuster moyens et finalités selon les aléas de l'action, à redessiner les contours du but visé.<sup>124</sup>

En vertu du principe de responsabilité, toutes les décisions inspirées et recommandées par la machine, ainsi que leurs conséquences, sont totalement imputables à l'humain, qui en demeure l'auteur et le maître. Le paragraphe 2 de la *Déclaration de Montréal* insiste davantage: « Dans tous les domaines où une décision qui affecte la vie, la qualité de la vie ou la réputation d'une personne doit être prise, la décision finale devrait revenir à un être humain et cette décision devrait être libre et éclairée ».<sup>125</sup> La délégation de la délicate tâche de prise de décision, dans le processus de sélection des immigrants, implique la responsabilité de l'agent, celui-ci devant en assumer toutes les conséquences. En effet, même si, paradoxalement, l'humain semble très peu maîtriser le processus qui conduit à la recommandation de la décision, il en demeure le seul responsable. En outre, la machine affecte et altère inévitablement le jugement de l'agent de sorte qu'il n'est pas capable de décider de façon pleinement libre et éclairée. À la suite de l'interaction avec la machine, la

---

<sup>124</sup>Gilbert Hottois, « Éthique de la responsabilité et éthique de la conviction », *Laval théologique et philosophique*, vol. 52, N°2, 1996, p. 490

<sup>125</sup> Déclaration de Montréal pour le développement responsable de l'IA, 2018

structure décisionnelle de l'agent d'immigration est profondément altérée et modifiée. La décision qu'il va prendre, même si elle lui est totalement imputable, portera nécessairement la marque de cette influence. Étant donné que la décision affecte la vie et la qualité de vie du requérant, l'agent d'immigration en charge du traitement du dossier porte la lourde responsabilité de veiller à une prise de décision intègre, équitable et lucide. En parlant de la responsabilité de l'agent d'immigration, chargé du traitement de la demande de visa pour le Canada, nous voulons également évoquer la gravité de la décision qu'il est censé prendre puisque celle-ci comporte de lourdes conséquences sur la vie du requérant. La gravité de la responsabilité est liée à l'importance des dossiers, et à celle de la décision elle-même, ce qui devrait éveiller une prise de conscience de la part de l'agent en charge du traitement de la demande. Un agent d'immigration responsable saurait que, au-delà de sa responsabilité professionnelle, une dimension éthique intervient dans le traitement des dossiers car une quelconque négligence de sa part aurait un impact grave sur la vie du requérant.

#### ✓ **Principe de transparence**

La transparence est une valeur essentielle relative à l'équité procédurale, lors du processus de sélection des immigrants au Canada, et dont le *Guide politique : Soutien aux décisions automatisé* précise les contours:

Vitale pour la prise de décisions administratives, l'équité procédurale exige que les demandeurs :

- participent véritablement (ils connaissent le dossier et ont l'occasion de le défendre) et bénéficient d'une évaluation juste et exempte de préjugés de leur demande
- soient tenus informés des preuves négatives et des préoccupations des décideurs
- se voient offrir une possibilité réelle de répondre à de telles preuves et préoccupations à l'égard de leur demande
- se voient présenter les raisons de la décision ». <sup>126</sup>

Le principe de transparence serait mis à mal par un système d'automatisation de la prise de décision juridique qui semble opérer en circuit fermé, difficilement explicable. Le Code du

---

<sup>126</sup> Gouvernement du Canada, *Guide politique : Soutien aux décisions automatisé*, Juin 2019, p. 29

Protecteur du citoyen la définit en ces termes : « La transparence consiste à communiquer l'information autorisée et accessible, à la bonne personne et au bon moment, de manière objective et claire ».<sup>127</sup> Cette définition insiste sur le fait que la transparence est essentiellement une manière efficace de communiquer en temps utile. Dans le processus de sélection des immigrants pour le Canada, le manquement au principe de transparence suscite souvent des interrogations relatives à l'honnêteté, à l'équité et à la crédibilité du processus. En dépit de ce que stipule le *Guide politique : Soutien aux décisions automatisé*, les requérants de visa sont très peu ou pas du tout informés sur la façon dont se déroule le traitement de leur demande. En outre, le système automatisé, en générant des décisions susceptibles d'être erronées, son fonctionnement devient peu crédible. Pourtant, la transparence du processus de sélection des immigrants est une valeur essentielle et indispensable pour susciter la confiance et la crédibilité envers les institutions canadiennes en charge de la sélection des immigrants. L'utilisation des SIA soulève de grandes préoccupations éthiques sur lesquelles revient Moustafa Zouinar: « La difficulté à comprendre le fonctionnement de systèmes d'IA basés sur l'apprentissage génère une forte demande sociale à ce qu'ils soient transparents, interprétables, explicables pour des raisons légales ou éthiques ».<sup>128</sup> Seule une décision juridique qui découlerait d'un processus de sélection transparent serait crédible, car exempte de tout soupçon.

### **3. Quelques considérations éthiques en immigration**

La sélection des immigrants pour le Canada, même en recourant aux systèmes d'IA, sous la forme d'automatisation de la prise de décision, ne doit pas faire fi de la référence aux considérations éthiques afin que tout le processus reflète ce souci d'équité, de transparence et de solidarité humaine. La sollicitude qui traverse le déroulement du processus de sélection des

---

<sup>127</sup> Code d'éthique et de déontologie du personnel du Protecteur du citoyen, Québec, Juin 2019, Annexe A

<sup>128</sup> Moustafa Zouinar, « Évolutions de l'Intelligence Artificielle : quels enjeux pour l'activité humaine et la relation Humain-Machine au travail ? », *Acitivités*, vol. 4941, N°17 – 1, 2020, p. 21

immigrants sera le signe d'un véritable soin et d'une réelle attention accordés aux dossiers d'immigration. L'éthique du care représente une nouvelle manière de considérer l'éthique dans son ensemble car elle propose de recentrer l'attention sur la personne humaine en situation singulière, échappant ainsi aux principes abstraits et universels qui risquent de rester trop haut pour parvenir à rejoindre la réalité de la personne à qui elle s'adresse.

À ce propos, Sandra Laugier écrit :

L'éthique du care est liée à des conditions concrètes, au lieu d'être générale et abstraite. En cela, elle est liée à un tournant qu'on pourrait dire particulariste de la philosophie morale... Entendue d'une voix différente, la morale ne se fonde pas sur des principes universels mais part d'expériences rattachées au quotidien et des problèmes moraux de personnes réelles dans leur vie ordinaire. Elle trouve sa meilleure expression, non pas sous la forme d'une théorie, mais sous celle d'une activité.<sup>129</sup>

C'est pourquoi, à propos de l'éthique du care, Sandra Laugier parle d'un tournant particulariste puisque, par ce changement de paradigme, elle se distancie des courants éthiques antérieurs et dominants, en opérant une révolution qui conduit à une éthique humanisante, en tant qu'elle est centrée sur la personne humaine et proche de sa condition.

Philippe Breton revient sur la solidarité qu'il conçoit comme une compassion:

Les pratiques de solidarité qui engagent toujours quelque chose de soi, ou donnent à penser qu'il y a dans la détresse d'autrui comme un prolongement de soi-même, requièrent une forme ou une autre de reconnaissance, même vague, d'un espace de communauté humaine et donc de solidarité : d'une communauté supposée, purement représentée, de souffrance, se déduit presque spontanément la pitié, et d'elle-même les motivations qu'elle mobilise et les pratiques qu'elle met en œuvre.<sup>130</sup>

---

<sup>129</sup> Sandra Laugier, « L'éthique du care en trois subversions », *Multitudes*, vol. 42, N°3, 2010, p. 114

<sup>130</sup> Philippe Breton et al. , *Éthique et solidarité humaine à l'âge des réseaux*, L'Harmattan, 2006, p. 40

### **i. Le souci de l'autre, vers un altruisme fécond**

Carol Gilligan, précurseur de l'éthique du care, a fait du soin à l'autre le point d'ancrage de sa conception éthique et introduit la belle citation que *l'on apprend à être humain en prenant soin des autres*. Le souci de l'autre devient, dans sa pensée, une manière et un moyen de la réalisation de notre humanité. Pour Joan Tronto, le care doit toujours être envisagé comme une pratique, pensée et action dirigées ensemble vers la même finalité. Elle propose quatre étapes par lesquelles passe le care à savoir : *i. se soucier de* : reconnaissance de la nécessité du soin et évaluation de la possibilité d'y répondre ; *ii. prise en charge* : elle implique d'assumer la responsabilité des besoins identifiés et de déterminer la nature des réponses à donner ; *iii. prendre soin* : l'action concrète du soin, l'action au moment de son exécution ; *iv. recevoir le care* : évaluation du care donné pour voir si le soin était adapté à la nature du besoin identifié et si il y a répondu de façon efficace.<sup>131</sup> En s'inspirant des quatre étapes proposées par Joan Tronto, IRCC serait capable de faire une appréciation sur sa décision d'automatiser la prise de décision juridique et d'en évaluer l'efficacité et la pertinence, sous l'angle éthique. Emmanuel Petit souligne la dimension du care dans les relations entre humains en écrivant :

Dans la perspective du *care*, le soi et les autres ne sont pas représentés comme des entités séparées mais plutôt via un entrelacement de relations. Ce qui caractérise en particulier les relations est la nature de l'engagement dont fait preuve le sujet moral vis-à-vis de l'être avec lequel il est en relation. En opposition aux théories de la morale universelle, l'éthique du *care* donne la priorité au *contexte* particulier dans lequel naissent les sentiments moraux et s'enracine dans la relation vivante à autrui.<sup>132</sup>

L'efficacité de l'automatisation de la prise de décision ne se mesurerait donc pas seulement par rapport aux attentes des décideurs, mais également en référence à la satisfaction ressentie et exprimée par les demandeurs de visa. Dans ce sens, une efficacité qui tient compte de

---

<sup>131</sup> Joan Tronto, *Un monde vulnérable : Pour une politique du care*, La Découverte, Paris, 2009, p. 173

<sup>132</sup> Emmanuel Petit, « Ethique du care et comportement pro-environnemental », *Revue d'économie politique*, vol. 124, N°2, 2014, p. 247

l'autre, de ses sentiments et de ses préoccupations, donnant au processus de sélection plus de crédibilité et de confiance, devient ainsi un altruisme fécond.

## **ii. La personne humaine au cœur de l'éthique du care**

La conception éthique du care porte une attention particulière à la personne humaine en situation de vulnérabilité, qu'elle met au centre de son action, et par là même, l'éthique retrouve son véritable sens et remplit sa mission. En effet, par le fait que les théories dominantes tendent à accorder une grande importance à la définition des principes universels et abstraits, l'éthique court le risque de méconnaître que le véritable enjeu, duquel elle tire sa raison d'être, porte sur la dignité de l'humain, dans sa situation réelle. Toute conception éthique, qui veut atteindre son but ultime, doit s'atteler à répondre aux soucis et aux préoccupations qui porteraient atteinte à la dignité humaine et à son intégrité. C'est pourquoi l'éthique du care atteint son but en mettant le bien-être de la personne humaine au centre de son engagement et de son action. Elle se distingue ainsi des autres théories éthiques qui demeurent incapables d'atteindre concrètement l'humain dans sa situation particulière. En effet, autant les besoins et les préoccupations de l'humain sont réels et concrets, autant la réponse à y apporter doit être réelle et concrète, tout en tenant compte de la particularité de chaque situation. De fait, confronté à une situation particulière qui requiert une intervention, l'humain n'a pas besoin de théorie abstraite car elle n'apporterait aucune solution à ses préoccupations. La dimension particulièrement humaine de l'éthique du care, ainsi que sa simplicité dans l'élaboration, la démarque de ce vaste éventail des théories dominantes qui n'ont pourtant pas de concret contact avec l'humain en situation réelle. En évitant toute prétention à l'universalité, l'éthique du care veut demeurer fidèle à sa mission de répondre à de réelles préoccupations humaines, concrètes et changeantes, une mission qu'elle accomplit dans un monde réellement vulnérable mais ordinaire.

### iii. La dimension éthique de l'interdépendance

L'éthique du care vient mettre en cause la conception trop rationaliste qui semble méconnaître que, dans les faits, la vie est un enchevêtrement complexe de relations interhumaines dans lequel chaque personne se trouve inéluctablement insérée. Malgré les réticences de certains gens, qui considèrent l'autre comme une menace, l'expérience quotidienne nous apprend autre chose : la communauté humaine est fondamentalement interdépendante et la diversité culturelle est porteuse d'une richesse féconde et inouïe. Le monde est actuellement devenu un village au sein duquel la vie des membres est constamment enchevêtrée dans des relations et des échanges dont il est difficile de se passer. Quelle que soit sa situation, chaque humain aura besoin des autres, à un certain moment et de quelque manière, si bien que la pensée d'une autonomie ou d'une indépendance relève de la pure utopie. Pour souligner cette incontournable interdépendance, Patricia Paperman, citant Joan Tronto, écrit :

Chacun de nous commence sa vie dans un état de complète dépendance et beaucoup d'entre nous feront à nouveau, d'une manière ou d'une autre, l'expérience de la dépendance au cours de leur vie ; et nous ne cessons de prendre soin de nous-mêmes. Le care correspond ainsi à la fois à une capacité d'agir et à une passivité ; il implique que l'on soit acteur, mais aussi objet des actes des autres.<sup>133</sup>

Au lieu d'être perçue comme un aveu de faiblesse, l'interdépendance devient une valeur éthique commune qui permet à l'humanité de vivre la plus grande solidarité et, par elle, de réaliser ensemble l'harmonie sociale universelle. Nous ne sommes pas des individus singuliers jetés dans le monde mais des membres appelés à former une communauté humaine solidaire. L'autoréalisation de soi, chère à chaque personne, passe elle-même inévitablement par son insertion dans la communauté et par sa participation à la réalisation de celle-ci. En considérant l'immigration au Canada comme une solution à la pénurie de main d'œuvre, et un moyen de redynamiser les communautés rurales, en perte de vivacité, les nouveaux arrivants,

---

<sup>133</sup> Patricia Paperman, « Éthique du care. Un changement de regard sur la vulnérabilité », *Gérontologie et société*, vol. 33 / 133, N°2, 2010, p. 59

de leur part, considèrent la venue au Canada comme un moyen et une occasion de remédier à des problèmes socio-économiques et de sécurité de sorte que, dans cet échange mutuel et fructueux, chaque partie trouve son compte. En vertu de cette interdépendance, et des avantages qu'elle présente, IRCC ne devrait-elle pas accorder plus d'intérêt et d'importance au processus de sélection des immigrants, en confiant le traitement des dossiers à un agent responsable et avisé plutôt qu'à la machine automatisée?

#### **iv. Dépassement de l'aspect utilitaire : pour la valorisation de l'immigrant**

Marie-Claude Haince, en parlant de la domestication de l'autre ou de fabrication de l'immigrant parfait, touche au cœur des motivations qui guident IRCC dans le processus de sélection des immigrants pour le Canada : les profils souhaités doivent répondre à des attentes précises, ce qu'on peut appeler l'immigration utile. Elle écrit à cet effet :

Au Canada, la gestion de l'immigration s'actualise à travers des technologies de contrôle subtiles qui ont pour effet de réduire les immigrants à deux catégories stigmatisantes, soit celle de « commodité » et de « menace ». Ainsi plusieurs mécanismes sont à l'œuvre pour s'assurer à la fois de mettre à l'écart le danger que les immigrants pourraient représenter et qu'au terme du processus il en résulte un « immigrant parfait » qui soit en mesure de répondre à ce qu'on attend de lui, d'être utile.<sup>134</sup>

Le défi majeur, lors du traitement des demandes de visa, est de faire un tri sélectif fidèle aux critères établis pour trouver le profil d'un immigrant parfait qui correspondrait aux attentes du Canada. Dimitrios Karmis dénonce la déshumanisation de l'immigrant à travers un processus de sélection qui comporte un aspect de domination et d'exclusion et souligne que la politique canadienne de sélection des immigrants repose essentiellement sur ce qu'il appelle *l'hospitalité d'appropriation* :

Un examen plus attentif à l'aune de l'éthique de l'hospitalité révèle que la politique canadienne de sélection des immigrants est largement animée par une hospitalité d'appropriation. Ce type d'hospitalité peut se manifester de multiples façons dans les politiques d'immigration : l'hyper contrôle du processus de sélection à des fins

---

<sup>134</sup> Marie-Claude Haince, « La domestication de l'autre ou la fabrication de l'immigrant parfait », *Diversité urbaine*, vol. 14, N°1, 2014, p. 95

étroitement nationales, notamment en priorisant de manière croissante la catégorie des immigrants considérés les plus aptes à contribuer à l'économie; l'hyper sécurisation en vue d'éviter tout ce qui s'écarte des fins tracées ; l'hyper bureaucratisation, puisque l'immigrant est d'abord et avant tout un moyen – qu'il faut planifier et contrôler – des fins nationales de même que la norme de l'immigrant modèle qu'elle contribue à édifier.<sup>135</sup>

La perfection de l'immigrant est déterminée par la parfaite correspondance de son profil à l'utilité socio-économique qu'on attend de lui : fournir une main d'œuvre pour développer l'économie, et une immigration jeune et dynamique pour vivifier les régions rurales du Canada. La politique canadienne d'immigration veillera à édifier ce que Dimitrios Karmis appelle un *immigrant modèle* afin que les nouveaux arrivants répondent, autant que faire se peut, à ce double besoin. Cette façon de considérer l'immigration, sous l'aspect simplement utilitaire, comporte le risque de réduire l'immigrant à son utilité économique et d'oublier qu'il est d'abord un humain à valoriser en tant que tel. La dimension éthique de l'immigration doit constamment rappeler qu'au-delà de son utilité socio-économique, chaque immigrant reste avant tout un être humain dont la dignité et la valeur sont inhérentes à sa nature. Dimitrios Karmis propose donc l'hospitalité de réceptivité qu'il conçoit comme « une disponibilité à l'écoute de l'altérité et de son étrangeté, de même qu'à la contrariété et à l'instabilité que peut générer cette écoute. En matière d'immigration, cela peut vouloir dire des politiques moins orientées par des fins étroitement nationales, plus humaines et plus attentives à des critères de sélection imaginatifs et ouverts à l'altérité, de même qu'à la part d'indétermination qui l'accompagne ».<sup>136</sup> Le processus de sélection qui ne tient pas compte de cette dimension éthique aboutira nécessairement à la *fabrication de l'immigrant parfait* dont la valeur est simplement utilitaire. Dans ce contexte, l'immigrant serait susceptible de devenir facilement exploitable aux fins pour lesquelles il a été sélectionné, avec le risque d'être déshumanisé par

---

<sup>135</sup> Dimitrios Karmis, « Le Multiculturalisme sous l'angle de l'éthique de l'hospitalité », *La Revue de Tocqueville*, vol. 34, N°1, 2013, pp. 69-70

<sup>136</sup> Ibid, p. 69

la suite. La conception utilitariste de l'immigration au Canada comporte de lourdes répercussions sur l'intégration socio-économique des immigrants. Le nouvel arrivant qui ne répondrait plus aux conditions et aux critères d'évaluation d'un immigrant parfait perdrait sa considération au sein de la communauté d'accueil. De nombreux immigrants se plaindraient souvent d'une intégration socio-économique ratée, ou mal adaptée à leur situation, à cause des préjugés et des considérations qui ont guidé le processus de sélection, et par manque de valorisation de l'immigrant en tant que personne. Étant donné que la pénurie de main d'œuvre s'intensifie un peu partout au Canada, les nouveaux arrivants sont souvent orientés vers des emplois mal valorisés et moins rémunérés délaissés par les employés nationaux. Cela crée un sentiment d'injustice et suscite une frustration de la part des immigrants qui considèrent que leur intégration au sein de la société canadienne serait intentionnellement mal planifiée. En outre, la conception mercantile de l'immigration au Canada pourrait être récupérée et utilisée, de façon subtile et à mauvais escient, par des groupes identitaires ou racistes. Et pourtant, dans un pays démocratique, où les droits de la personne sont censés être respectés, la valeur et la dignité de chaque individu sont inviolables et ne doivent faire l'objet d'aucune forme de marchandage. La perfection de l'immigrant, et par là sa dignité, réside absolument dans son humanité ; elle ne saurait donc dépendre d'aucune considération utilitaire ou mercantile.

## Conclusion partielle

Le grand engouement des immigrants pour le Canada, motivé par la politique canadienne favorable à l'immigration et par ses nombreuses opportunités de développement socio-économique ainsi que sa stabilité politique, se traduit par une forte hausse de dossiers de demandes de visa. En provenance des pays généralement à faibles revenus et qui connaissent souvent une instabilité politique chronique, les nombreux demandeurs de visa pour le Canada sont à la quête de meilleures conditions de vie. En constituant leur dossier d'immigration, les requérants le font avec le plus grand soin car l'avenir de leur vie et celle de leur famille en dépend largement. Compte tenu des défis majeurs que nous avons déjà énumérés, et qui hantent les immigrants, et des attentes qu'ils nourrissent en constituant leur dossier, il serait irresponsable pour IRCC, si le traitement des dossiers d'une telle importance n'était pas fait avec le soin qu'ils méritent. L'attention accordée au traitement des dossiers d'immigration, par les agents d'IRCC, témoigne de l'importance et du respect qu'ils accordent aux demandeurs eux-mêmes. C'est pourquoi, lors du processus de sélection des immigrants, les performances techniques de l'IA, aussi grandes soient-elles, ne suffisent pas à rassurer les immigrants ni à garantir un traitement équitable et crédible. Car des considérations d'ordre éthique doivent également entrer en ligne de compte afin que la décision en immigration, découlant de ce processus, ne soit pas le fruit de l'unique efficacité technique de la machine mais reflète plutôt la sollicitude d'une humanité sensible et solidaire à travers un *care* attentionné dont l'humain demeure le centre d'intérêt et le motif d'action. Le processus de sélection des immigrants met en relation des personnes humaines concrètes, avec leur histoire et leur vécu, des enjeux et des préoccupations réelles, et doit se dérouler avec le soin qu'exige la spécificité de cette relation. En effet, « la théorie du *care* introduit dans la théorie morale (i) le domaine du sensible et des affects, (ii) elle met au centre de la vie morale la relation entre des individus « ordinaires », (iii) elle renonce à l'idéal d'autonomie et décrit la vulnérabilité

constitutive de la personne, (iv) elle constitue, davantage que les théories essentialistes, une théorie de la pratique ou de l'action morale ». <sup>137</sup> En s'inspirant de l'éthique du care, sous son aspect de vulnérabilité et de dépendance, et en valorisant la dimension de l'hospitalité, les agents d'IRCC, en charge de traitement des demandes, devraient prendre conscience de la nécessité du soin que mérite chaque dossier de l'immigrant en situation de réelle vulnérabilité. En dehors de toute autre spéculation sur les principes abstraits et universels, l'attention accordée au traitement du dossier de l'immigrant, en tant qu'il incarne un visage humain précaire réel, demeure la seule considération dont l'éthique devrait se prévaloir. La meilleure façon de valoriser les immigrants qui veulent venir au Canada, c'est de prendre conscience de tous les enjeux et des profondes préoccupations qui hantent leur cœur. En définitive, la personne humaine demeure le centre d'intérêt et l'ultime objet de toute conception qui se veut réellement éthique. En effet, la société contemporaine, éblouie par les progrès de la science et astreinte par un néolibéralisme féroce, risque de perdre tout repère à l'éthique, qui ferait pourtant d'elle une société essentiellement et avant tout humaine. La réalisation d'une humanité solidaire, porteuse de richesse et de valeurs, se réalise à travers la fécondité du prendre soin de l'autre et par la valorisation d'une mutuelle interdépendance à travers l'accueil, l'écoute et la solidarité avec autrui. C'est grâce à sa proximité avec la personne humaine, en situation de réel besoin, et en lui apportant une aide qui contribue à sa valorisation et à la sauvegarde de sa dignité, que seule l'éthique du care opère un tournant décisif et devient, à juste titre, une éthique réellement humanisante. Car, comme le rappelle Carol Gilligan, *on apprend à être humain en prenant soin des autres*.

---

<sup>137</sup> Emmanuel Petit, « Ethique du care et comportement pro-environnemental », *Revue d'économie politique*, vol. 124, N°2, 2014, p. 246

## CONCLUSION GÉNÉRALE

Au terme de notre analyse sur le processus de sélection des immigrants pour le Canada, sur des enjeux liés à l'automatisation de la prise de décision en immigration et sur le cadre éthique qui doit guider ledit processus, nous avons relevés quelques constats qui nous permettent de confirmer que le système de sélection des immigrants dépend de plusieurs facteurs, internes et externes, lesquels facteurs contribuent à complexifier le processus et à allonger les délais de traitement des demandes de visa. Le contexte de grave pénurie de main d'œuvre, le manque de dynamisme des régions rurales et le vieillissement rapide de la population canadienne expliquent la politique d'ouverture et le recours par le Canada à l'immigration comme une solution partielle à ces défis. Le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, dans le Rapport annuel au Parlement sur l'immigration (2020) insistait encore sur l'immense richesse qu'apportent les immigrants au Canada :

Les immigrants représentent une richesse inestimable pour le Canada, et aucune description des progrès que nous avons accomplis au cours du dernier siècle et demi ne serait complète si elle faisait abstraction des contributions des nouveaux arrivants. Alors même que nous nous adaptons au défi extraordinaire que représente la pandémie de la Covid-19, nous ne pouvons pas perdre de vue les énormes avantages que l'immigration représente pour notre prospérité et notre mode de vie. Les nouveaux arrivants apportent leur patrimoine et leur culture, mais aussi leurs talents, leurs idées et leurs perspectives.<sup>138</sup>

Cette politique canadienne d'ouverture suscite un grand engouement des immigrants qui cherchent à accéder à cette *terre de prédilection*. Généralement en provenance des pays du Sud, confrontés souvent à de sérieux problèmes économiques et à l'insécurité chronique, voire à des persécutions politiques, les demandes de visa pour le Canada affluent massivement vers les centres de traitement des dossiers. Cette affluence exerce une forte pression sur le réseau opérationnel d'IRCC, le personnel se retrouvant submergé par le nombre sans cesse croissant de demandes au point que la technologie est devenue le meilleur

---

<sup>138</sup> IRCC, *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration : Message du Ministre de l'Immigration*, 2020.

espoir pour IRCC de suivre le rythme tout en maintenant un service de qualité.<sup>139</sup> Le recours par IRCC à l'IA, à travers le projet pilote d'automatisation de la prise de décision dans le processus de sélection des immigrants, semble avoir apporté des résultats encourageants parce qu'ils répondraient aux attentes et à l'objectif visé. Cependant, compte tenu de la complexité du processus et des enjeux majeurs liés à l'immigration, l'automatisation ne peut qu'apporter une solution partielle, voire superficielle, et ne comporter qu'une efficacité purement technique pour un problème global et plus profond. Les enjeux autour du système d'immigration notamment les défis relatifs à la sécurité nationale, à l'intégration socio-économique, à la répartition linguistique et régionale des immigrants méritent une analyse et une évaluation qui débordent des aspects simplement techniques. Par ailleurs, il semble que les délais de traitement des dossiers restent très longs, que la transparence et l'équité du processus laissent à désirer et qu'enfin de compte le niveau de satisfaction des requérants, par rapport à la qualité des services, dégringole. C'est ce que révèle le Rapport de la Commissaire à l'information du Canada qui parle des délais de traitement anormaux, entraînant une hausse inquiétante du nombre de plaintes contre IRCC.<sup>140</sup>

Étant donné le succès sans cesse croissant de l'IA, et l'engouement pour son utilisation à grande échelle, le risque de dérapage est grand si des mécanismes d'encadrement de son déploiement ne sont vite pas mis en place et s'ils ne parviennent pas à suivre le rythme fulgurant de son expansion. En offrant d'immenses facilités à l'humain et à son travail quotidien, l'IA est devenue un outil dont il serait difficile de se passer, avec le risque d'occulter les enjeux d'un usage mal encadré ou à mauvais escient. En effet, l'utilisation de l'IA doit être modérée et fortement prudente dans des domaines où la vie et la qualité de vie

---

<sup>139</sup> Gouvernement du Canada, *Guide politique : Soutien aux décisions automatisé*, p. 1

<sup>140</sup> Selon le Rapport spécial de la Commissaire à l'information du Canada, présenté au Parlement le 25 mai 2021, les plaintes contre IRCC connaissent une hausse inquiétante car, en seulement deux ans, elles sont passées de 226 (2017-2018) à 4298 (2019-2020).

de l'humain sont concernées. Dans de tels cas, l'intervention exige nécessairement l'usage d'un esprit de discernement, propre à l'humain : les conséquences sont graves et la responsabilité est lourde, de la part du sujet agissant. Déléguer cette délicate tâche à une machine, c'est méconnaître les risques de dérapage qui lui sont associés ainsi que la gravité des conséquences, sur le plan personnel et collectif. C'est pourquoi, la décision d'automatiser la prise de décision, dans le processus de sélection des immigrants, devait être prise après une sérieuse évaluation des enjeux éthiques liés à son adoption. Comme il en est de tout SIA, des inquiétudes et des préoccupations subsistent chaque fois que l'humain fait intervenir l'automatisation pour prendre une décision susceptible de changer le cours de la vie des personnes, en situation de vulnérabilité. En outre, non seulement le système automatisé n'est pas encore ni assez intelligible ni assez transparent pour garantir une décision crédible, mais il échappe également à toute responsabilité, malgré la gravité de la décision qu'il recommande. La machine automatisée altère le schéma décisionnel de l'agent et affecte ainsi la décision finale qu'il est censé prendre en toute indépendance et lucidité. Il faut également rappeler que, sur le plan juridique, toute décision insatisfaisante prise par un système automatisé est contestable devant des tribunaux, la machine restant pourtant incapable de rendre compte des raisons qui ont motivé une telle décision. Dans le cas de la prise de décision en immigration, les défis liés à l'automatisation se rapportent également à certains détails et particularités susceptibles d'échapper à la machine automatisée, en raison des limites relatives à sa conception ; car aucun dossier ne ressemble à un autre, chacun ayant une singularité qui fait de lui un dossier à part et exigeant une touche de traitement qui lui est particulière. Les algorithmes, à la base du fonctionnement de l'IA, n'ont pas nécessairement été conçus pour répondre à des spécificités liées à chaque dossier mais tiennent seulement compte des informations générales, supposées être similaires pour tous les dossiers.

Si IRCC voulait alléger la charge de travail et améliorer la qualité des services, l'automatisation semble n'avoir pas atteint ses objectifs. De plus en plus de voix, de différente provenance, s'élèvent pour dénoncer un système d'immigration dysfonctionnel et des délais de traitement inacceptables. Guillaume Cliche-Rivard, représentant de l'Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration (AQAADI), en dénonçant des délais déraisonnables, dit qu'après la mise en demeure, c'est maintenant la place aux tribunaux. Prenant le parti des immigrants, Stéphanie Valois, présidente de l'AQAADI, précise de son côté que l'objectif est de faire bouger les choses, en affirmant : « Ces gens essaient de faire des suivis, d'avoir des réponses d'Immigration Canada, mais ils n'obtiennent rien. Une partie du problème et du stress engendré, c'est cette incapacité pour les demandeurs de savoir quand leur dossier sera finalisé ou s'il le sera un jour. Ils ont leur vie en suspens ». <sup>141</sup> Cette situation où de nombreux dossiers terminent devant les tribunaux est révélatrice d'un problème plus profond qui mérite une solution mieux adaptée à la nature de sa complexité. Quelle serait alors la pertinence d'une automatisation qui ne permet pas à Immigration Canada, à travers un processus de sélection organisé et efficace, de sortir de ses déboires en répondant, dans les délais légaux, aux besoins et aux attentes des milliers d'employeurs canadiens qui, en tournant leur regard vers l'immigration, cherchent désespérément des solutions à la pénurie criante de main d'œuvre? Comment pourrait-on parler d'efficacité de l'automatisation de la prise de décision au moment où les délais de traitement demeurent toujours préoccupants et dans un contexte où de nombreux immigrants, essoufflés par une attente interminable, seraient désormais souvent obligés de se tourner vers les tribunaux comme à leur recours de dernier espoir? En outre, chaque fois qu'ils tentent d'obtenir des informations, auprès d'Immigration Canada, sur l'état d'avancement de leur

---

<sup>141</sup><https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1869888/immigration-canada-justice-residence-permanente-quebec>

consulté le 02 avril 2022

dossier ou sur les motifs de la décision, les demandeurs se butent souvent à un mur presque en béton. C'est ce que témoigne le rapport de la Commissaire à l'information du Canada :

Le portail MonCompte ne fournit que peu d'information sur l'état du traitement d'une demande et la correspondance présentant les résultats d'une demande d'immigration ne contient qu'un minimum d'information sur les motifs de la décision prise par IRCC. Des lettres types, qui ne fournissent pas de détails, sont utilisées pour faire savoir aux demandeurs ou à leurs représentants si leurs demandes ont été acceptées ou rejetées.<sup>142</sup>

En décidant d'automatiser la prise de décision, et de se satisfaire d'une relative efficacité technique de l'IA, IRCC pourrait donner l'impression, d'une part, d'une méprise de la complexité des enjeux qui entourent l'immigration, et d'autre part, de faire fi de l'importance que revêtent les dossiers pour les requérants. Cette appréhension est évidemment de nature à effriter la crédibilité et la confiance envers les institutions canadiennes, des valeurs qui soutiennent toute saine démocratie. La qualité des services et la façon loyale de s'acquitter de leurs fonctions permettraient aux institutions du Canada de maintenir le lien de confiance avec le public. C'est de cette confiance que jailliraient la légitimité et le sentiment d'appropriation des décisions publiques par les citoyens, pour l'avancement et la cohésion d'une société démocratique. Selon Statistique Canada, « des niveaux élevés de confiance et de satisfaction à l'égard des institutions publiques contribuaient à stimuler le sentiment d'appartenance à un pays et à favoriser la cohésion sociale. De façon plus générale, les perceptions du public peuvent influencer sur l'élaboration des politiques et programmes sociaux ». <sup>143</sup> Les meilleures décisions politiques, s'inspirant des bonnes pratiques, contribueraient à l'avancée de la société et feraient gagner aux décideurs la confiance du public. Les institutions canadiennes sont donc tenues de répondre aux besoins des citoyens et de satisfaire à leurs attentes en adoptant des décisions et des mesures qui arrivent bien avec la réalité sociale. À travers l'amélioration de la qualité des services au public, chaque institution canadienne devrait constamment veiller à

---

<sup>142</sup> Rapport spécial de la Commissaire à l'information du Canada, présenté au Parlement le 25 mai 2021

<sup>143</sup> Statistique Canada, *La confiance du public envers les institutions canadiennes*, 07 décembre 2015

refléter, tant sur la scène nationale qu'internationale, l'image d'un pays démocratique et d'une société de droits. En s'inspirant de cette approche, lors du processus de sélection des immigrants, IRCC donnerait aux requérants l'occasion d'éprouver la meilleure expérience client et permettrait au Canada de rencontrer ses attentes envers l'immigration.

Cependant, à moins d'adopter l'approche du care, pour éprouver ses sentiments, ses préoccupations et ses attentes, les agents d'IRCC ne comprendront jamais l'état d'esprit du requérant de visa pour le Canada ni la véritable importance qu'il faut accorder au traitement de son dossier. C'est par un agent humain responsable, à travers une approche humaine, relationnelle et solidaire, capable de flexibilité et de jugement, que devraient être traités les dossiers d'immigration. L'éthique du care, plus proche de la personne humaine en situation réelle, en valorisant la dimension de la vulnérabilité et de la dépendance, et en quittant la sphère de l'abstrait pour devenir l'éthique de l'ordinaire, pourrait inspirer et faire avancer le système canadien d'immigration en l'incitant, lors du processus de sélection des immigrants, à tenir compte des considérations non seulement techniques mais également éthiques. IRCC devrait prendre conscience de l'importance de l'immigration et adopter des mesures plus audacieuses destinées à améliorer son système de traitement des demandes. Selon la Commissaire à l'information du Canada, « aucune solution permanente et concrète aux causes fondamentales de la pression exercée sur son système d'accès n'a encore été entièrement mise en place ».<sup>144</sup> En effet, il semble que les problèmes que connaît Immigration Canada dépassent le seul aspect technique et ne pourraient être résolus, de façon efficace et globale, que par de profondes réformes du système actuel dont les critiques et les plaintes déferlent de toute part.<sup>145</sup> Pour y arriver, quelques pistes pourraient être explorées notamment :

- L'allègement des exigences du dossier d'immigration et de la procédure de sélection

---

<sup>144</sup> Rapport spécial de la Commissaire à l'information du Canada, présenté au Parlement le 25 mai 2021

<sup>145</sup> Ibid.

- L'augmentation des ressources humaines et financières en vue de répondre aux défis techniques et aux graves problèmes des délais
- La formation du personnel, en charge du traitement des demandes, en vue d'être sensibilisé et d'adopter des pratiques équitables et plus éthiques
- L'amélioration de la communication et de la transparence lors du processus de sélection des immigrants
- La mise en place d'un système de contrôle qualité et d'enquête du niveau de satisfaction des bénéficiaires
- La mise en place des mécanismes de recours pratiques et accessibles aux requérants
- Le recours à la technologie éprouvée, seulement pour des tâches techniques

En adoptant ces mesures, IRCC pourrait redonner aux canadiens et aux immigrants la confiance et la crédibilité envers les institutions canadiennes, et redorer ainsi l'image du Canada comme terre d'accueil et d'hospitalité où la personne humaine est valorisée, dans l'intégralité de ses droits, et respectée dans sa dignité intrinsèque. À travers l'amélioration de ses services et un processus de sélection équitable et transparent, avec une attention particulière à la personne humaine et un regard nouveau sur l'immigrant, IRCC gagnerait en crédibilité et permettrait à la politique canadienne d'immigration de retrouver sa cohérence et sa pertinence. Étant donné un contexte de grande mondialisation, les canadiens et les nouveaux arrivants jouiraient tous des bienfaits de l'immigration et, dans un environnement épanouissant, ils bâtiraient ensemble une société multiculturelle prospère et plus forte ; *et le Canada resterait ceint de fleurons glorieux.*<sup>146</sup>

---

<sup>146</sup> Voir : Hymne national du Canada

## BIBLIOGRAPHIE

1. Abid, Raja, « Pour une éthique de l'intelligence artificielle », *Gestion (HEC Montréal)*, vol. 46, N°2, 2021, pp. 100–104.
2. Benanti Paolo et Alain Thomasset, « Algor-éthique : intelligence artificielle et réflexion éthique », *Revue d'éthique et de théologie morale*, vol. 307, N° 3, 2020, pp. 93-110.
3. Bezombes, Patrick, « Quelle éthique opérationnelle pour les systèmes automatisés et l'intelligence artificielle ? », *Revue Défense Nationale*, vol. 809, 2018, pp. 89-92
4. Boudou, Benjami, « Au nom de l'hospitalité : les enjeux d'une rhétorique morale en politique », *Cités*, vol. 68, N°4, 2016, pp. 33-48.
5. Bourgault, Sophie, et al. , *Ethique de l'hospitalité, du don et du care : Actualité, regards croisés*, Presses de l'Université d'Ottawa, 2020
6. Bourgeois, Andrea, *L'immigration et la petite entreprise : Des idées pour mieux pallier la pénurie de main-d'oeuvre au Canada*, Toronto, 2006
7. Brugère, Fabienne, *L'éthique du « care »*, PUF, 2021
8. Cambrézy Luc et Charbit Yves, « Migrations internationales et vulnérabilités », *Revue européenne des migrations internationales* vol. 23, N°3, 2007
9. Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé, *La solidarité dans l'éthique et la pratique de la santé publique : conceptions, usages et implications*, QC, Juillet 2015
10. Champagne, Sarah, « Un outil informatique mis en cause dans la hausse des refus de permis d'étude », *Le Devoir*, 26 novembre 2021
11. Champagne, Sarah, « Ottawa refuse de plus en plus d'étudiants francophones », *Le Devoir*, 19 novembre 2021
12. Code d'éthique et de déontologie du personnel du Protecteur du citoyen, QC, Juin 2019.
13. Cohen Yolande, et Linda Guerry, « Discours et pratiques transnationales. La YWCA et l'immigration au Canada (1918–1939) », *The Canadian historical review*, vol. 94, N°3, 2013, pp. 380–404.
14. Costil Mathilde, et Francesca Fattori, « Cartographier les migrations dans un grand quotidien », *Hérodote*, vol. 174, N°3, 2019, pp. 225-232.
15. Daniel Charles-Étienne et Jean-Pierre Béland, *La Personne Transformée: Nouveaux Enjeux Éthiques et Juridiques*. Presses de l'Université Laval, 2019.
16. Déclaration de Montréal pour un développement de l'intelligence artificielle responsable, 2018

17. Devillers, Laurence, « Le dialogue homme-machine. Intelligence artificielle / intelligence humaine : manipulation et évaluation », *Futuribles*, vol. 433, N°6, 2019, pp. 51-61.
18. Dimitrios, Karmis, « Le multiculturalisme sous l'angle de l'éthique de l'hospitalité », *La Revue de Tocqueville*, vol. 34, N°1, 2013, pp. 65–88.
19. Doloreux David, et Geneviève Savoie-Dansereau, « L'émergence de la grappe industrielle de l'intelligence artificielle (IA) à Montréal », *Le géographe canadien*, vol. 63, N°3, 2019, pp. 440–452.
20. Dorais, Michel, « L'immigration et l'intégration dans une perspective de cohésion sociale », *Horizons*, vol. 5, N° 2
21. Dumont, Jean, « L'insertion professionnelle des immigrés dans les pays de l'OCDE », *Réalités industrielles*, mai 2021
22. Ellul, Jacques, *Théologie et Technique : Pour une éthique de la non-puissance*, Labor et Fides, 2014
23. Garrau Marie et Le Goff Alice, *Care, justice et dépendance : Introduction aux théories du care*, PUF 2010.
24. Garson Jean-Pierre, et Jean-Christophe Dumont, « Immigration dans la zone OCDE : un panorama à multiples facettes », *Revue française des affaires sociales*, N°2, 2004, pp. 11-31.
25. Gilligan, Carol, *Une voix différente, pour une éthique du care*, Flammarion, Paris, 2008
26. Gouvernement du Canada, *Planification et politiques stratégiques, Guide politique : Soutien aux décisions automatisé*, Juin 2019.
27. Haince, Marie-Claude, « La domestication de l'autre ou la fabrication de l'immigrant parfait », *Diversité urbaine*, vol. 14, N°1, 2014, pp. 95–116.
28. Heudin, Jean-Claude, « Intelligence artificielle et intelligence humaine », *Futuribles*, vol. 428, 2019.
29. Hottois, Gilbert, « Éthique de la responsabilité et éthique de la conviction », *Laval théologique et philosophique*, vol. 52, N°2, 1996, pp. 489–498
30. Huyard, Caroline. « Nudges : validité, limites et enjeux éthiques, notamment en santé », *MedSci*, vol. 32, N°12, 2016, pp. 1130-1134
31. Innerarity, Daniel, *Éthique de l'hospitalité*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2009
32. Innerarity Daniel et al. *Le temps de l'hospitalité : réception de l'éthique de l'hospitalité de Daniel Innerarity*, Presses de l'Université Laval, QC, 2015

33. Karmis, Dimitrios. « Le multiculturalisme sous l'angle de l'éthique de l'hospitalité », *La Revue de Tocqueville*, vol. 34, N°1, 2013, pp. 65–88.
34. Laugier, Sandra, « Care, environnement et éthique globale », *Cahiers du Genre*, N°59, 2015
35. Laugier, Sandra, *L'éthique d'Amy : Le care comme changement de paradigme en éthique*, PUF, 2009
36. Laugier, Sandra, « L'éthique du care en trois subversions », *Multitudes*, vol. 42, N°3, 2010.
37. Le Coz, Pierre, « Éthique et intelligence artificielle », *Annales d'endocrinologie*, Elsevier, vol. 81, N°4, 2020.
38. Le Ny, Jean-François, *Intelligence naturelle, intelligence artificielle*, PUF, 1993.
39. Listen, Topka Clever, *Immigration au Canada : du rêve au cauchemar*, Menaibuc, Paris, 2011.
40. Mazeau, Laurène, « Responsabilité: Quels droits pour les systèmes d'intelligence artificielle ? », *Cahiers Droit, Sciences & Technologies*, 10, 2020, pp. 223–229.
41. Morales-Gómez, Daniel, *Les politiques sociales transnationales, les nouveaux défis de la mondialisation pour le développement*, CRDI, Ottawa, 2000.
42. Noël-Hureaux, Elisabeth, « Le care : un concept professionnel aux limites humaines ? », *Recherche en soins infirmiers*, vol. 122, N°3, 2015, pp. 7-17.
43. OBVIA, Webconférence sur : « Automatisation et IA en immigration au Canada : Enjeux et recherche future », 29 mars 2022
44. OCDE, *De l'immigration à l'intégration: Des solutions locales à un défi mondial*, Paris, 2007.
45. OCDE, *Trouver ses marques 2018: Les indicateurs de l'intégration des immigrés*, Paris, 2019
46. Paquet, Mireille, *La fédéralisation de l'immigration au Canada*, Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 2016
47. Paquette, Julie, « L'assistante personnelle virtuelle, une prédatrice attentionnée » in *Les conditions de l'attention*, Revue québécoise de science politique (version manuscrite, à paraître 2022)
48. Parizeau, Marie-Hélène, « Identité, empreinte génétique et citoyenneté: réflexions philosophiques », *Sociologie et sociétés*, vol. 42, N°2, 2010.
49. Parlement européen. *Faut-il craindre l'intelligence artificielle ?*, Mars 2018

50. Petit, Emmanuel, « Éthique du care et comportement pro-environnemental », *Revue d'économie politique*, vol. 124, N°2, 2014, pp. 243–267.
51. Portnoff André-Yves, et Jean-François Soupizet, « Intelligence artificielle : opportunités et risques », *Futuribles*, vol. 426, N°5, 2018, pp. 5-26.
52. Pulcini, Elena, « Hospitalité et reconnaissance », *Revue du MAUSS*, vol. 53, N°1, 2019, pp. 341-360.
53. Rapport du Comité sénatorial permanent des langues officielles : *Le rôle des communautés dans un système d'immigration en constante évolution*, décembre 2014
54. Ruhs, Martin, « Les droits des travailleurs migrants : Un problème politique, économique et éthique », *Revue Internationale du travail*, vol. 155, N°2, 2016, pp. 309–326
55. Sabah, Gérard, « La compréhension du langage par ordinateur », in Jean-François Le Ny éd., *Intelligence naturelle, intelligence artificielle, Symposium de l'Association de Psychologie Scientifique de Langue Française (Rome, 1991)*, PUF, 1993, pp. 127-164.
56. Schué, Romain, « Ottawa ferme la porte aux étudiants étrangers francophones », *TV5 Monde*, 24 décembre 2021
57. Termote, Marc, « La mesure de l'impact économique de l'immigration internationale. Problèmes méthodologiques et résultats empiriques », *Cahiers québécois de démographie*, vol.31, N°1, 2002, pp. 35–67.
58. Thaler Richard et Sunstein Cass, *La méthode douce pour inspirer la bonne décision*, Vuibert, Paris, 2010
59. Tronto, Joan, *Un monde vulnérable : Pour une politique du care*, La Découverte, Paris, 2009
60. Vigneau, Elsa, « Immigration, médias et sécuritisation au Canada : Une étude de La Presse et du National Post, 1998–2015 », *Canadian journal of political science*, vol. 53, N°4, 2020, pp. 902-919
61. Vigneault Luc et al. *Le Temps de l'hospitalité: Réception de l'éthique de l'hospitalité de Daniel Innerarity*, Presses de l'Université Laval, 2015.
62. Zielinski, Agata, « L'éthique du care. Une nouvelle façon de prendre soin », *Études*, vol. 413, N°12, 2010, pp. 631-641.
63. Zouinar, Moustafa, « Évolutions de l'Intelligence Artificielle : Quels enjeux pour l'activité humaine et la relation Humain-Machine au travail ? », *Activités (Vitry-sur-Seine)*, vol. 17, N°1, 2020.
64. <https://www.canada.ca/fr/gouvernement/systeme/gouvernement-numerique/innovations-gouvernementales-numeriques/utilisation-responsable-ai.html#toc1>
65. <https://www.tvanouvelles.ca/2021/05/25/immigration-canada-la-commissaire-a-linformation-deploire-lopacite-des-dossiers-1>

66. <https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/d41f9ec2-bf01-4b2a-bd8d-1b3a8424f534>
67. [file:///C:/Users/Admin/AppData/Local/Temp/d41f9ec2-bf01-4b2a-bd8d-1b3a8424f534%20\(2\).htm](file:///C:/Users/Admin/AppData/Local/Temp/d41f9ec2-bf01-4b2a-bd8d-1b3a8424f534%20(2).htm)
68. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/bulletins-guides-operationnels/residents-temporaires/permis/autorites-reddition-comptes.html>
69. <https://open.canada.ca/data/fr/dataset/6cba99b1-ea2c-4f8a-b954-3843ecd3a7f0>
70. <https://opencanada.blob.core.windows.net/opengovprod/resources/ca92cbd9-948d-46ab-8c4a-095a5f053d58/aia-fr-passed-accessibility.pdf?sr=b&sp=r&sig=w8Yo1EzWo5i/K/k8JwkwmtjPTrYoc0UgENQcAsXV%2BYA%3D&sv=2015-07-08&se=2022-04-01T14%3A27%3A46Z>
71. <https://journals.openedition.org/rfsic/3573?lang=en>